

Bulletin de la Société archéologique et historique de ...

Société archéologique
et historique de la Charente

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

ANNÉE 1845.

/

Angoulême,

IMPRIMERIE DE J. LEFRAISE ET Cie,

Rue des Trois-Notre-Dame, 1.

1845.

LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

S. E. le Ministre de l'Intérieur.
S. E. le Ministre de l'Instruction publique.
S. E. le Ministre des Cultes.
L'Inspecteur-général des monuments historiques de France.
Le Secrétaire-perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Institut royal de France).

(En vertu de l'article 5 du Règlement.)

CAUMONT (DE) *, membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Caen.

DÉSAGES (ÉMILE), G O. *, directeur de la division politique au Ministère des affaires étrangères et conseiller d'État, à Paris.

DIDRON, de la Bibliothèque royale, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris.

FONTENELLE DE VAUDORÉ (DE LA) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) et conseiller à la Cour royale de Poitiers.

GAUDICHAUD-BEAUPRÉ (CHARLES) ✱, membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

MÉRIMÉE (PROSPER) ✱, membre de l'Institut (Académie française et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), inspecteur-général des monuments historiques de France et maître des requêtes, à Paris.

PARIS (PAULIN) ✱, de la Bibliothèque royale, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

SAUSSAYE (L. DE LA), membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

VATOUT, C ✱, premier bibliothécaire du Roi, membre de la Chambre des Députés et président du Conseil des bâtiments, à Paris.

VITET (LUDOVIC), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) et de la Chambre des Députés, conseiller d'Etat et ancien inspecteur-général des monuments historiques de France, à Paris.

WALCKENAER (le Baron), O ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

II.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Evêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême.
L'Inspecteur des monuments historiques de la Charente.

} En vertu de l'art. 4 du Réglem^t.

ABADIE *, architecte du département de la Charente, membre correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Angoulême.

ALBERT, avocat, à Cognac.

ALUSSE, directeur du Comptoir d'Escompte de la Banque de France, à Angoulême.

BABAUD-LARIBIÈRE (L.), avocat, à Confolens.

BASQUE, chef de Bureau de la Préfecture, à Angoulême.

BENNASSI-DESPLANTES (A.), professeur de peinture, à Angoulême.

BOLLE (JOHN), avocat, à Angoulême.

BOURDIN, greffier en chef du Tribunal civil, à Angoulême.

BROQUISSE aîné, banquier à Angoulême.

BRUNELIÈRE (L'Abbé), chanoine-archiprêtre de la Cathédrale, à Angoulême.

CALLANDREAU (AMÉDÉE), juge au Tribunal civil, à Angoulême.

CALLAUD (ALEXIS), juge-suppléant au Tribunal de commerce et membre de la Chambre consultative des arts et manufactures de la Charente, à Angoulême.

CASTAIGNE (J.-F.-EUSÈBE), bibliothécaire de la ville d'Angoulême, et secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente, à Angoulême.

CHANCEL (CH. DE), juge au Tribunal civil et membre du Conseil municipal, à Angoulême.

CHATENET, lithographe, à Angoulême.

CIMETIÈRE (AMÉDÉE), avocat, à Angoulême.

DARAS *, receveur-général de la Charente, membre de la Société de l'Histoire de France, à Angoulême.

DAVIAUD (MARCEL), avocat et juge-suppléant au Tribunal civil, à Angoulême.

DÉCESCAUD, substitut du procureur du Roi, à Angoulême.

DÉRIVAU, avocat et membre du Conseil municipal, à Angoulême.

DUPAIN, ancien professeur, à Angoulême.

DURAND (AUBIN), avocat et membre du Conseil municipal, à Angoulême.
DUSSOL (L'Abbé), chanoine de la Cathédrale, à Angoulême.
FARE (Le Marquis DE LA), propriétaire, à Échoisy.
FAUNIÉ-DUPLESSIS, conservateur des Archives départementales, à Angoulême.
FILHOL, vice-président du Tribunal civil et membre du Conseil général de la Charente, à Angoulême.
FLAMBART, professeur d'histoire au Collége royal, à Angoulême.
FOUCAUD (AUGUSTE), professeur de dessin au Collége royal, à Angoulême.
FRUCHAUD (L'Abbé), vicaire-général de la Cathédrale, à Angoulême.
GALZAIN (JEAN-FRANÇOIS-LÉOPOLD) *, préfet du département de la Charente, à Angoulême.
GALZAIN (BENJAMIN), chef du cabinet du préfet de la Charente, à Angoulême.
GANIVET PÈRE *, avocat, doyen des conseillers de Préfecture, à Angoulême.
GANIVET (ALBAN), avocat, à Angoulême.
GANIVET (ÉVARISTE), avocat, à Angoulême.
GEORGEON (THÉODORE), avocat, à Angoulême.
GEYNET (CHARLES), vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, à Angoulême.
GEYNET (JULES), propriétaire, à Angoulême.
GIGON (CLAUDE), docteur en médecine, à Angoulême.
GODEAU (L'Abbé), curé de Saint-Ausone, à Angoulême.
GROBOT (E.), imprimeur, à Angoulême.
HOCDÉ (LÉON), inspecteur de l'Instruction primaire de la Charente, à Angoulême.
JAULAIN (L'Abbé), curé de Brillac (canton de Confolens).
JURE, C *, colonel d'artillerie de la marine, président de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente, à Angoulême.

LAFARGUE DU TAUZIA, à Angoulême.
LAPORTE (Le Baron DE), O. ✱, ancien sous-intendant militaire, à Angoulême.
LEFRAISE (J.), imprimeur, à Angoulême.
LHOMANDIE, avocat, à Angoulême.
LIÉGEART ✱, ancien préfet et ancien membre de l'Académie Celtique, à Angoulême.
LUNESSE (JULES DE), propriétaire, à Lunesse (L'Ile-d'Espagnac).
MARSAT FILS, maître de forges, à Angoulême.
MARTIN, propriétaire, à Angoulême.
MATHÉ-DUMAINE (P.), avocat, à Angoulême.
MATHÉ-DUMAINE (S.), ancien notaire, à Angoulême.
MAULDE, ancien conseiller de Préfecture, à Angoulême.
MESTREAU (CHARLES), avocat, à Angoulême.
MICHON (L'Abbé J.-H.), correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Angoulême.
NAVARRE (J.), avocat, à Angoulême.
NORMAND DE LA TRANCHADE ✱, ancien maire de la ville d'Angoulême, membre du Conseil général de la Charente et membre du Conseil municipal, à Angoulême.
PAIGNON (EUGÈNE), avoué-licencié, à Angoulême.
PLAUCHUT, banquier, à Angoulême.
RÉGNIER (Mgr RENÉ-FRANÇOIS), évêque d'Angoulême.
RIVAUD (ZADIG), maire de la ville d'Angoulême.
RIVAUD (GASTON), Conseiller de Préfecture, à Angoulême.
SAZERAC DE FORGE (HIPPOLYTE), négociant, à Angoulême.
SAZERAC DE FORGE (LÉONIDE), président du Tribunal de Commerce et membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, à Angoulême.
SAZERAC DE FORGE (PAUL), à Angoulême.
TESNIÈRE ✱, membre de la Chambre des Députés, membre du Conseil général de la Charente et procureur du Roi, à Angoulême
TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE, à Angoulême.

VALLA, chef de Bureau de la Préfecture, à Angoulême.

VALLÉE (L'Abbé), vicaire-général de la Cathédrale, à Angoulême.

WERNER, docteur en médecine, à Angoulême.

III.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ABADIE (PAUL), architecte, auditeur au Conseil des Bâtiments civils, à Paris.

ARDANT (MAURICE), membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, ancien président du Tribunal de Commerce, à Limoges.

AUDIERNE (L'Abbé) *, membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien vicaire-général, à Périgueux.

AVRIL DE LAVERGNÉE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Niort.

BOURASSÉ (L'Abbé J.-J), chanoine honoraire de Nevers, correspondant du Comité historique des arts et monuments, professeur d'archéologie au petit-séminaire de Tours.

CHASTEIGNER (ALEXIS DE), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bordeaux.

CRÉMIEU (EDOUARD), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

LACURIE (L'Abbé), secrétaire de la Société archéologique de Saintes.

LAFERRIÈRE (F.) *, professeur de Droit administratif à la Faculté de Rennes.

MARVAUD (F.), professeur d'histoire au collége de Brives-la-Gaillarde.

MAULDE (EUGÈNE), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, à Paris.

MOREAU, bibliothécaire de la ville de Saintes.

MOURIER (ATHÉNAÏS), au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.

QUÉNOT (J.-P.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

MEMBRES DU BUREAU

POUR LES ANNÉES 1844 ET 1845,

ÉLUS DANS LA SÉANCE PRÉPARATOIRE DU 22 AOUT 1844,

D'après les règles prescrites par l'article 8 du Règlement.

Président : CHARLES DE CHANCEL, juge au Tribunal civil d'Angoulême, et membre du Conseil municipal.

Vice-Président : ZADIG RIVAUD, maire de la ville d'Angoulême.

Secrétaire : EUSÈBE CASTAIGNE, bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

Secrétaire-adjoint : PAUL SAZERAC DE FORGE.

Trésorier : ALEXIS CALLAUD, négociant, juge-suppléant au Tribunal de commerce.

Ont été nommés dans la même séance, en vertu de l'art. 17 du Règlement :

Conservateur du Musée : JOHN BOLLE, avocat.

Conservateur-adjoint : TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE D'INSTALLATION DE LA SOCIÉTÉ.

20 NOVEMBRE 1844.

M. DE CHANCEL, Président, occupe le fauteuil.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Charente, par laquelle ce magistrat annonce que le Ministre de l'Intérieur autorise la formation de la Société archéologique et historique et en approuve le Règlement.

M. le Président prononce un Discours dans lequel il expose le but de la Société et la marche qu'elle doit suivre dans ses travaux. M. de Chancel lit ensuite la première partie d'un Mémoire sur l'histoire générale de l'Angoumois, dans lequel il retrace les principaux évènements de nos annales depuis l'époque celtique jusqu'au moment où le dernier des Lusignan légua le comté d'Angoulême au roi de France.

M. Eusèbe Castaigne a la parole : il propose de faire imprimer dans la première livraison du Bulletin de la Société un Catalogue des principaux ouvrages relatifs à l'histoire de notre province. La proposition de M. le Secrétaire est adoptée à l'unanimité.

M. Castaigne donne lecture d'une Dissertation sur le

lieu de naissance d'Adémar, nommé communément de Chabanais, moine de l'abbaye de St-Cybard.

M. Paul Sazerac de Forge lit une Notice sur les seigneurs et le château de la Roche-Chandry. L'heure avancée fait remettre la suite de cette lecture à une prochaine séance.

M. Alexis Callaud demande qu'une commission soit chargée de rechercher les moyens d'assurer la conservation de la grotte de St-Éparche. Sont nommés membres de cette commission : MM. Abadie, Bolle et Callaud.

Conformément à l'article 12 du Règlement, M. le Président nomme une commission du budget, composée de MM. Callaud, Castaigne et de la Tranchade.

M. Callaud fait connaître à l'assemblée les motifs qui ont empêché M. l'abbé Michon d'assister à cette séance; il fait part des fouilles commencées par cet honorable membre dans la commune de Chassenon et des résultats qu'elles ont déjà produits.

M. Bolle communique à la Société les recherches auxquelles il s'est livré avec M. de Rochebrune pour enrichir le Musée confié à leurs soins. Plusieurs fragments de sculpture intéressants attendent d'être déposés dans la salle accordée par le Conseil municipal. M. le Conservateur du Musée fait observer qu'ils serait urgent que cette salle fût mise promptement à sa disposition et à celle de son collègue.

M. le Maire répond que les réparations nécessaires vont être faites incessamment, et qu'il n'a attendu pour les ordonner que l'installation définitive de la Société.

M. le Président lève la séance.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 20 NOVEMBRE 1844,

A L'INSTALLATION

DE LA SOCIÉTÉ.

PAR M. CH. DE CHANCEL, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Celui qui provoqua la première réunion de cette Société eut une noble et patriotique pensée; et Dieu aidant, elle doit devenir féconde en résultats heureux, parce qu'elle vient à propos.

Depuis bon nombre d'années, des hommes, amis de notre pays, ont recueilli isolément des documents sur l'histoire locale du département de la Charente. Il n'est pas un de nos concitoyens, même parmi les moins lettrés, qui ne se soit enquis, en mainte occasion, de l'origine et de la destination ancienne des monuments que l'on rencontre encore sur notre territoire, malgré le travail des ans et les ravages des révolutions sociales. On peut entendre aussi des plaintes s'élever chaque jour contre la

négligence, qui laisse tomber en ruines ce que d'autres pays pourraient nous envier. Les expressions de l'étonnement et du dépit ne sont pas moins vives à la vue des réparations maladroites qui tendent à défigurer l'œuvre des vieux âges, à dissimuler mal à propos les marques d'une antiquité vénérable.

Mais les études des hommes de labeur demeuraient incomplètes, à défaut de renseignements, qui, à l'insçu de celui qui pouvait les utiliser, se trouvaient, tout près de là parfois, en la possession d'une personne insoucieuse des progrès de la science; les plaintes du public devenaient stériles, parce qu'aucun agent intermédiaire n'était institué pour les recueillir et pour les transmettre à l'autorité, qui pourrait veiller à la conservation de nos anciens titres et rendre à nos monuments leur caractère primitif.

Les exemples cependant ne manquaient pas en ce siècle pour démontrer tout ce que peuvent produire des associations dont le but est utile et bien indiqué.

Un appel nous a été fait, et nous y avons dignement répondu, en nous mettant à l'œuvre dès le jour même de notre première réunion. La formation d'un Bureau provisoire, la nomination de la commission chargée de la rédaction d'un projet de Règlement, ont fourni les preuves de notre bonne volonté.

A la seconde séance une assemblée plus nombreuse a franchement abordé la discussion de nos Statuts, et aussitôt après leur adoption, en exécution même des articles qui indiquent le mode de formation du Bureau, vous avez daigné m'appeler aux fonctions de Président, sans trop considérer peut-être si je réunissais les conditions nécessaires pour répondre dignement à votre honorable confiance.

Cependant les hommes distingués que vous avez pris soin de choisir pour la formation du Bureau seront en aide à votre Président, qui trouvera aussi de zélés collaborateurs désignés comme conservateurs de notre Musée.

Vous venez, Messieurs, d'entendre la lecture de la lettre de M. le Ministre de l'Intérieur, portant approbation de votre Règlement; et la *Société archéologique et historique de la Charente* se trouve constituée.

Dès ce moment notre Société doit reconnaître que la présence de M. le Préfet de la Charente et celle de M. le Maire d'Angoulême à ses premières réunions lui ont donné l'assurance que la bienveillance éclairée de ces dignes magistrats secondera ses travaux.

Déjà le Conseil général du département, répondant, par ajournement motivé, à une demande de fonds que nous avons dû lui adresser, a promis de prêter attention à nos études, afin de constater un jour leurs utiles résultats par ses utiles encouragements.

Veuillez donc permettre à votre Président de vous soumettre, en cet instant, quelques réflexions sur l'objet de votre association, sur les études que l'histoire et les monuments du pays peuvent vous offrir.

Et d'abord, qu'il soit bien entendu que si j'ai répondu à l'honneur que vous avez daigné me conférer, c'est sous la condition que ce fauteuil de la présidence n'aura rien d'académique; et sur ce point je vais expliquer toute ma pensée.

Si j'ai fait parfois quelques études qui ont eu pour objet les souvenirs de notre pays, si l'on a pu me voir à la recherche des monuments qui ont fait l'ornement de cette province, si j'ai recueilli, depuis plusieurs années, des renseignements sur divers changements que l'existence

sociale de nos pères a dû subir, par suite des premiers progrès de la décadence et du rétablissement successif de la civilisation, mes faibles facultés ainsi que mes loisirs ne m'ont point permis de suivre, dans les hautes régions de la science, les illustres chefs de nos écoles historiques, ni d'entreprendre avec eux la profonde investigation de nos antiquités nationales.

C'est le modeste explorateur d'une étroite localité, qui prendra pour objet des causeries qu'il viendra parfois renouer avec vous, nos communs souvenirs, nos découvertes de chaque jour. Nous ferons là, sans façon, notre profit des idées que pourront nous fournir nos devanciers et même nos contemporains; en considérant que dès qu'elles ont acquis, par leur mérite, certain degré d'autorité, les pensées d'autrui entrent dans le domaine public : ce qui fait que le plagiat en histoire n'est pas au nombre des délits, pourvu toutefois qu'on l'exerce sur les hommes riches et puissants.

Trouvant même, dès ce moment, l'occasion de m'emparer d'un mot célèbre prononcé, dit-on, par le Béarnais devant l'assemblée des notables à Rouen, je déclare, pour ma part, que j'apporte ici moins de belles paroles que de bonnes volontés.

Cela dit, j'entre en matière; et afin d'éviter, dès l'abord, l'obstacle que rencontrèrent jadis les présomptueux entrepreneurs d'un édifice fameux, qui est demeuré inachevé, il convient, selon moi, de s'entendre sur la signification des mots les plus usuels que nous pourrons employer dans nos relations, et en particulier sur le double titre que nous avons adopté.

Nous sommes constitués en *Société Archéologique et Historique*.

Or, le premier de ces titres, qui ne dissimule point son origine toute *pélagienne*, a une physionomie scientifique capable d'effrayer les personnes qui, dans leurs modestes études, veulent éviter tout ce qui sent le collége et l'académie.

Il faut bien avouer cependant que, suivant la définition donnée par M. Louis Bâtissier, auteur d'un bon ouvrage sur cette matière, l'*archéologie comprend l'étude de l'antiquité d'après les productions de l'art et les écrits des auteurs;* que, d'après Millin, en son Dictionnaire des Beaux-Arts, *c'est l'application des connaissances historiques et littéraires à l explication des monuments, et l'application des lumières que fournissent les monuments à l'explication des ouvrages de littérature et d'histoire.*

On a dit aussi que l'archéologie, élevée depuis peu à la dignité de science, tend à explorer les monuments, pour reconnaître leur âge, leur style, leur destination, à expliquer les institutions des civilisations qui ne sont plus; qu'elle embrasse ainsi un immense domaine, qu'elle exige des connaissances aussi variées que profondes, puisqu'il s'agirait de rechercher, à l'aide de son flambeau, les mœurs et les croyances des peuples, en interrogeant, de par cette autorité, les annales des générations passées, en reconstituant les familles au sein de la cité, les réunions saintes dans leurs temples et dans les mystères de leur culte, en faisant ressortir enfin les hommes et les évènements de la poussière de leurs tombes et des ruines de leurs monuments.

Voilà des définitions qui auraient besoin de longs commentaires, des explications qu'il serait bon d'expliquer, une sorte de fantasmagorie qui pourrait éblouir le regard le mieux exercé à de merveilleuses apparitions. Mais ce sont

là des mots que l'on prononce d'une voix solennelle et bien sonore aux abords du sanctuaire, pour écarter la foule importune qui se présente : *Odi profanum vulgus et arceo*.

Il y a du vrai pourtant dans tout cela; et il me semble que chacun de nous, dans ses promenades autour de notre cité, dans ses courses au milieu de nos campagnes, à l'entrée d'une humble église rustique, à l'aspect d'un vieux manoir démantelé, à la rencontre d'une pierre tumulaire, à la lecture d'une charte échappée aux bûchers de la Jacquerie, a fait plus d'une fois de l'archéologie sans le savoir, et qui, plus est, de l'archéologie pratique, non moins utile que celle qui proclame ses fastueuses annonces.

S'il s'agit de justifier aussi le second titre de notre Société, de graves autorités ne manquent pas pour signaler l'alliance qui existe de telle sorte entre l'archéologie et l'histoire, que l'une et l'autre science ne peuvent faire un pas sans se prêter de mutuels secours, sans s'éclairer des mêmes lumières.

C'est à l'aide des médailles antiques, des manuscrits, des monuments que l'archéologie va nous fournir, qu'il nous deviendra facile d'aborder des discussions historiques, en expliquant des faits douteux, en rétablissant des dates importantes, et donnant ainsi à nos travaux toute l'extension que comporte le double titre de la Société.

Mais on dira peut-être que nous sommes les *tard-venus* dans ce mouvement, qui porte nos contemporains à explorer la terre de France, en évoquant ses vieux souvenirs. Là-dessus nous pourrions répondre qu'il n'est pas sans utilité de trouver une route déblayée, qui facilite nos recherches, et des jalons de reconnaissance qui servent à diriger nos pas.

C'est ainsi que la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, établie à Poitiers depuis l'année 1835, *pour la recherche, la conservation et la description des antiquités et des documents historiques dans les pays compris entre la Loire et la Dordogne*, nous fournit de beaux modèles à imiter, et nous montre toutes les précieuses découvertes qu'un zèle éclairé peut faire dans nos contrées de l'Ouest, jusques là trop peu connues des archéologues.

Bien que notre province soit comprise dans la vaste circonscription que la Société de Poitiers a dû se tracer entre la Loire et la Dordogne, nous ne trouvons dans le compte-rendu des travaux de cette Société, aucune étude spéciale sur l'Angoumois. Elle a cependant publié, en 1839, un volume intitulé : *Table des Manuscrits de dom Fonteneau, conservés à la bibliothèque de Poitiers*. Là, parmi les titres recueillis par le savant bénédictin, on peut en trouver quelques-uns qui fourniraient, selon toute apparence, de précieux documents sur les antiquités de notre pays.

Notons dès ce moment, dans les Mémoires publiés par la Société de Poitiers, des remarques d'une haute portée, des principes féconds en conséquences, de savantes études, dont nous pouvons faire notre profit.

Dans une séance publique de l'année 1836, M. Nicias Gaillard, président de la Société, a dit, en parlant de l'Histoire nationale[1] : « Il faut qu'il y ait, en même temps que « des esprits élevés et vastes qui, des hauteurs de la « science, l'embrassent tout entière, des esprits studieux « et patients qui se dévouent aux recherches de détails. « Il faut de consciencieux chercheurs qui, sans esprit de

[1] Séance du 21 août 1836, tome 2, p. 6.

« système, fournissent des faits aux systèmes, des pion-
« niers qui déblaient la route où le grand historien de-
« puis si long-temps attendu doit passer, quand enfin il
« viendra des hommes d'érudition qui servent les hommes
« de génie. »

« Que les matériaux s'assemblent! l'édifice après s'é-
« lèvera. Que chaque province ait sa biographie! la France
« aura bientôt son histoire. »

M. Mangon de la Lande, autre président de la Société, disait, en 1837[1] : « C'est à l'archéologie qu'il appartient
« de faire parler les ruines, les plus petits fragments d'ar-
« chitecture, les légendes mutilées d'une médaille, les
« éclats d'une statue ou d'une inscription, d'en lier les
« caractères et d'en composer des pages historiques. »

M. de Vaudoré, membre de la Société, dans de savantes[2] *Recherches sur les peuples qui habitaient le nord de l'ancien Poitou, lors de la conquête des Romains et de l'introduction du christianisme*, a fixé la situation géographique des peuplades connues sous le nom d'*Agésinates*, et démontré qu'il ne fallait point les confondre avec les habitants de l'Angoumois, malgré l'opinion de quelques antiquaires qui, sur une apparente conformité de noms, avaient cru retrouver là nos premiers aïeux.

C'est aussi M. de Vaudoré qui a dit[3] : « que la science
« historique, pour les difficultés locales au moins, devrait,
« comme la géologie, *être étudiée sur place*. S'il en est
« ainsi, ajoute-t-il, que dans chaque province on fasse
« le travail,.... et alors l'histoire de notre belle France en

[1] Séance du 20 août 1837, tome 3, p. 12.
[2] Tome 1er, p. 75 et suivantes.
[3] Brochure publiée en 1838, sous le titre de *Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent en Poitou*, p. 70.

« général et de nos provinces en particulier, sera bien plus « aisée à faire, et on pourra travailler sans crainte de « s'appuyer sur des bases fausses, en citant des chroni- « ques fabuleuses et des titres mensongers, et en par- « lant d'êtres supposés et imaginaires. »

On trouve dans le volume de 1835 un précieux travail sur l'état politique des anciens *Santons*, nos plus proches voisins, présenté par M. Massiou, juge à La Rochelle, auteur de l'*Histoire de Saintonge*.

Ce volume contient aussi une notice sur l'antique abbaye de Charroux, située sur les marches de notre Angoumois; cette notice est de M. de Chergé, antiquaire distingué.

N'oublions pas une dissertation sur les monnaies d'Angoulême, par M. Cartier.

Le volume de 1836 contient une dissertation de dom Fonteneau sur les voies romaines en Poitou. Là se retrouve le tracé de l'ancienne voie militaire de Poitiers à Angoulême, qui est à peu près celui de la route royale établie au 18e siècle.

Ainsi, lorsque nous mettrons à profit ce que nos voisins nous fournissent, pour faire des investigations au sein de notre pays, l'on ne pourra plus répéter aujourd'hui ce que Hauteserre disait, au 17e siècle, en traçant l'histoire des provinces de l'Ouest : « L'Aquitaine est ignorée même des Aquitains. » *Aquitaniam penè Aquitanis ignotam*.

Cependant, Messieurs, malgré les travaux qui signalent un si beau zèle, et la facilité des relations établies en ce moment entre les diverses parties du royaume, vous avez fait une remarque assez pénible, et qui se renouvelle chaque fois que la presse parisienne publie de nouveaux ou-

vrages sous les titres de *France pittoresque*, de *Guide du Voyageur*, de *Dictionnaire encyclopédique de la France*, c'est que l'on rencontre sans cesse dans ces productions des erreurs sur notre géographie, sur nos traditions locales, sur les faits historiques dont notre province a été le théâtre; erreurs assez étranges lorsque des renseignements *pris sur place*, d'après l'invitation de M. de Vaudoré, pourraient donner le facile moyen de rétablir la vérité.

Je sais bien que, malgré toutes les preuves de notre bonne volonté, nous ne pouvons avoir mission officielle pour imprimer à certains faits le cachet de la vérité historique, mais nos recherches consciencieuses inspireront sans doute quelque confiance; et si le but que nous voulons atteindre est suffisamment indiqué, si l'utilité de nos études se trouve démontrée, s'il convient de mettre en commun l'avoir de chacun de nous pour former notre trésor provincial et accroître les richesses nationales, si les guides sûrs et éclairés, si les exemples illustres, si les encouragements ne nous manquent pas, il ne s'agit plus que de nous mettre à l'œuvre.

ESSAI

D'UNE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

DE L'ANGOUMOIS,

OU

CATALOGUE RAISONNÉ

Des principaux Ouvrages qui traitent des différentes branches de l'Histoire de cette Province.

Le 20 novembre dernier, à la séance d'installation de la Société Archéologique et Historique de la Charente, je disais à mes honorables collègues, en leur offrant de rédiger ce Catalogue : « Au sein d'une assemblée composée « comme la vôtre d'hommes choisis dans la portion la plus « éclairée de la cité, certes ! ce ne seront ni les connaissan- « ces vastes et variées, ni les fortes études en plus d'un « genre, ni le goût éclairé des beaux-arts qui nous feront « défaut ; cependant lorsque plusieurs personnes d'entre « vous, vraiment et profondément instruites, consentiront « à descendre dans les détails minutieux de l'étude des « monuments, lorsqu'il leur faudra soulever le voile qui

« couvre leurs dates obscures et classer mille petits faits « imperceptibles que nous serons en position d'interpré- « ter tous les jours, peut-être alors ces personnes seront- « elles étonnées de se trouver pour le moins à demi incom- « pétentes. L'homme le plus versé dans la connaissance « générale de l'histoire pâlira devant la plus simple ques- « tion d'archéologie locale et d'histoire angoumoisine; il « sera obligé de se déclarer vaincu; ou si son amour-pro- « pre (dont Dieu nous préserve en pareille circonstance!) « ne lui permet pas de nous faire naïvement cet aveu, il « se perdra en conjectures plus ou moins invraisembla- « bles, plus ou moins excentriques, disons le mot, plus « ou moins ridicules.

« On a beaucoup étudié dans la vie, on a lu ou feuilleté « bien des livres; mais, en ce qui touche les annales de « sa province, on ignore jusqu'à l'existence des ouvrages « qu'il importe le plus de consulter, et dès-lors il faut bien « s'abandonner au hasard dans de vagues et inutiles re- « cherches. Or, il n'y a qu'un seul moyen de retenir dans « la bonne voie ceux d'entre nous qui tendraient à s'éga- « rer; c'est de leur présenter un guide qui leur fasse met- « tre précisément la main sur le volume nécessaire, à tra- « vers ces montagnes incommensurables de papier noirci, « dont les presses ont surchargé le globe et encombré le « chemin de la vérité. »

On appréciera par ces paroles, un peu ambitieuses, le but que je me suis proposé dans la rédaction de ce Catalogue, but éloigné que je n'ai pas la prétention d'avoir atteint d'un seul jet, mais auquel il ne serait pas impossible de parvenir en ajoutant à cette publication ce que des recherches successives et moins précipitées pourraient porter à notre connaissance ou à celle des investigateurs qui

viendront après nous. Néanmoins, tout imparfait qu'est ce premier Essai, j'ai la certitude qu'on y aura recours plus d'une fois et, j'ose le dire, presque toujours avec fruit.

Les articles dont on pourra remarquer l'omission sont de trois sortes : 1° ceux que je n'ai pas connus; il doit y en avoir de fort intéressants, surtout parmi les manuscrits des bibliothèques de la capitale; — 2° ceux que j'ai omis par oubli ou par inadvertance, mais dont l'existence ne m'est pas inconnue, et que déjà peut-être j'ai eu l'occasion de consulter; — 3° ceux enfin, innombrables, que j'ai négligés avec intention, soit qu'ils m'aient paru de peu d'importance, soit qu'ils n'offrent souvent que la millième répétition d'un même fait.

J'ai divisé mon travail en onze paragraphes suivis d'une table alphabétique des auteurs, et j'ai réuni dans chaque division les ouvrages qui traitent d'une même matière ou des matières qui ont le plus de rapport entr'elles. Sans doute ces divisions ne sont pas toutes également riches, mais elles se complèteront un peu l'une par l'autre.

Les livres sont décrits avec la plus scrupuleuse exactitude, et j'en ai toujours indiqué le lieu d'impression, l'imprimeur ou le libraire et souvent l'un et l'autre, la date, le format et même le nombre de pages pour les plus rares et pour les opuscules de quelques feuillets. J'ai eu soin aussi de mentionner les différentes réimpressions des principaux ouvrages et de désigner les éditions qui méritent le plus de confiance; et j'ai accompagné presque chaque article d'un jugement concis, et quelquefois d'une courte analyse, afin de faire apprécier la juste valeur historique du document catalogué. Enfin, rentrant tout-à-fait dans les attributions de mon emploi, et voulant faciliter

les recherches de mes concitoyens dans leur bibliothèque communale, j'ai marqué d'un astérisque les ouvrages, ou simplement les éditions de ces ouvrages, qui font partie de l'établissement qui m'est confié.

Je serais heureux si cet Essai, fruit de quelques études spéciales de bibliographie, pouvait contribuer à répandre parmi nous le goût précieux des livres dépositaires de nos traditions locales, et à réveiller surtout cet esprit de critique qui doit toujours contrôler et discuter, à l'aide des documents primitifs, des faits admis trop souvent avec précipitation et trop souvent aussi dénaturés par l'ignorance ou la mauvaise foi. J'indique dans le onzième paragraphe de ce Catalogue les principaux recueils et dépôts de ces pièces originales; car, il faut bien le dire, ce n'est que la partie la plus fautive et la plus écourtée de notre histoire qui se trouve dispersée dans les ouvrages imprimés que je vais décrire; sa portion la plus certaine, la plus neuve et la plus féconde en aperçus utiles, est encore ensevelie dans la poussière des archives.

Mars 1845.

EUSÈBE CASTAIGNE,

Bibliothécaire de la ville d'Angoulême, Secrétaire de la Société Archéologique et Historique de la Charente.

NOTA. Sous le titre d'*Essai d'une Bibliothèque historique de l'Angoumois*, j'ai décrit aussi les livres qui traitent de l'Histoire du Département de la Charente, et des villes et autres lieux qui ont été détachés des provinces voisines pour être compris dans sa formation.

DIVISIONS DE CE CATALOGUE.



§ I.

Description générale de l'Angoumois.

---

1. — *La Cosmographie universelle*, d'André Thevet, cosmographe du Roy; Paris, P. L'Huillier, 1575, 2 vol. in-fol., avec grav. sur bois. La *Biographie universelle* de Michaud mentionne une première édition de Paris, 1571, 2 vol. in-fol.

Tout ce que cet écrivain, né à Angoulême d'une famille distinguée, débite sur les origines de sa patrie (tom. II. pag. 518 et suiv.), est un tissu d'erreurs inconcevables et de maladroites inventions.

Thevet a laissé plusieurs autres ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, étrangers à notre sujet. Nous citons plus loin ses *Hommes illustres* (Voir § V et IX).

2. — *La Cosmographie universelle de tout le monde*, de Séb. Munster (augmentée par François de Belleforest); Paris, Sonnius ou Nic. Chesneau, 1575, 2 tom. en 3 vol. in-fol., avec grav. sur bois.

Des renseignements curieux sur le comté et la ville d'Angoulême ont été fournis à Belleforest par nôtre annaliste Corlieu, qui en parle lui-même dans la dédicace de son *Recueil*. Ils sont accompagnés d'une gravure sur bois intitulée *Le vray Plan ou Pourtraict de la ville d'Engoulesme*, où les églises, et particulièrement la cathédrale, sont représentées telles qu'elles étaient avant les désastres occasionnés par les guerres de religion en 1562 et 1568. Une copie assez mauvaise de ce plan a été lithographiée à Bordeaux, il y a quelques années, sous le titre inexact de *Vue à vol d'oiseau de la ville d'Angoulême en l'an* 1500.

[Voici les titres de quelques-uns des livres principaux qu'il est utile de consulter, parmi les innombrables traités de cosmographie et de géographie où il est parlé de l'Angoumois : *Descriptio fluminum Galliæ, Jo. Papirii Massoni;* Paris, 1618, in-8°, et autres éditions; — * *les Rivières de France,* par L. Coulon; Paris, 1644, 2 vol. in-8°; —*Les Antiquités et recherches des villes, chasteaux et places plus remarquables de France,* d'André du Chesne; Paris, 1668, 2 vol. in-12, et édit. antér.; — *Le grand Dictionnaire géographique, historique et critique,* par Bruzen de la Martinière; Paris, 1768, 6 vol. in-fol.; — *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France,* par l'abbé Expilly; Paris, 1762—70, 6 vol. in-fol., ouvrage estimé, interrompu à la lettre S; — *Dictionnaire universel de la France,* par Robert de Hesseln; Paris, 1771, 6 vol. in-8°; — * Tom. xxxvi des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque;* Paris, 1779—88, 70 tom. en 69 vol. in-8°; — **Dictionnaire de la Géographie commerçante,* par J. Peuchet; Paris, an VII et an VIII, 5 vol. in-4°: — * *Voyages en France pendant les années* 1787—88—89 *et* 90, trad. de l'anglais d'Arthur Young; Paris, an II (1794), 3 vol. in-8°; — * *Voyage dans les départements du midi de la France,* par Aubin-Louis Millin; Paris, 1807—11, 4 tom. en 5 vol. in-8°, avec atlas in-4°, etc., etc.... Aucun de ces livres n'est exempt d'erreurs; mais ils sont tous préférables, du moins pour ce qui regarde notre province, aux ouvrages modernes intitulés *France pittoresque, Guide pittoresque du voyageur en France,* et autres spéculations du même genre.]

3. — MS. — *Mémoire concernant la Généralité de Limoges,* dressé par M. de Bernage, intendant. — *Mémoire concernant la Généralité de La Rochelle,* dressé par M. Begon, intendant. — *Mémoire concernant la Généralité de Poitiers,* dressé par M. Maupeou d'Ableiges, intendant.

On les trouve dans la collection des *Mémoires des Généralités de France,* dressés par les intendants du royaume, par ordre de Louis XIV, à la sollicitation du duc de Bourgogne, père de Louis XV. Il existe un certain nombre d'exemplaires de cette précieuse collection, qui n'a jamais été imprimée que par extraits (voir plus

bas *État de la France*): M. John Bolle, avocat à Angoulême, en possède une belle copie du temps, en 4 vol. in-fol.

L'Angoumois était compris dans ces trois Généralités; ces Mémoires, dressés en 1698, sont donc utiles à consulter pour connaître l'état de notre province sur la fin du 17e siècle. Celui de Limoges est le plus intéressant pour nous; mais on ne trouve presque rien dans celui de Poitiers, Confolens n'ayant été réuni qu'en 1714 à cette dernière Généralité.

Vigier de La Pile (*Hist. d'Ang. MS.*) nous apprend que M. de Bernage, intendant de Limoges, faisait sa résidence ordinaire à Angoulême.

4. — * *État de la France*, par le comte de Boulainvilliers; Londres, 1727—28, 3 vol. in-fol.; ou Londres (Rouen), 1737, 6 vol. in-12; ou Londres, 1752, 8 vol. in-12.

L'auteur y donne les Extraits détaillés des Mémoires dressés par les intendants du royaume et mentionnés dans l'article précédent. Les Extraits des Mémoires de la Généralité de Poitiers, de celle de La Rochelle et de celle de Limoges, se trouvent de la page 80 à la page 149 du 2e vol. de l'édit. in-fol.

La Bibliothèque publique d'Angoulême possède quatorze volumes manuscrits du comte de Boulainvilliers, et entr'autres 2 vol. de l'*Histoire du gouvernement de France,* 7 vol. des *Extraits des Mémoires des Généralités de France* et un vol. de *Pièces détachées sur l'Histoire de France,* lesquels forment dans leur ensemble à-peu-près tous les matériaux de l'*État de la France*. Ces manuscrits, chefs-d'œuvre de calligraphie, ont été copiés, de 1714 à 1722, sur les originaux de l'auteur, pour M. Louis le Bouthillier de Pont-Chavigny et de Villesavin, dont les armes sont estampillées sur les frontispices; et celles de M. de Crussol-Montausier, à qui ces volumes appartenaient avant la révolution, sont collées sur le dos de la reliure (mar. citr., dor. s. tr.). Cette indication servira peut-être à faire retrouver le tome V des *Extraits* qui manque à la collection et qui contenait, entr'autres Généralités, celles de Limoges, de La Rochelle et de Poitiers.

5. — MS. — *Mémoires sur la province d'Angoumois*, par M. J. Collain, curé de St-Angeau; pet. in-fol. de 98 pages.

Manuscrit intéressant, traitant à-peu-près de tout d'une manière substantielle. C'est une bonne description de la province à l'époque où il a été composé (de 1750 à 1760), et il renferme quelques renseignements historiques qu'on chercherait vainement ailleurs. Il fait partie de mon cabinet particulier; je l'ai acheté à la vente de feu M. Desbrandes qui, ne l'ayant possédé que peu d'années avant sa mort, n'a pas eu le temps d'en tirer tout le parti possible.

6. — * *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des Voyageurs; ou Recueil d'observations relatives à l'Histoire, à la répartition des Impôts, au Commerce, aux Sciences, aux Arts et à la culture des Terres, etc...*, par M. Munier, inspecteur des Ponts et Chaussées, etc.; Paris, Moutard, 1779, 2 vol. in-8°. Le 1er vol. a été imprimé à Paris par Quillau, et le 2e par la ve Ballard. L'ouvrage se vendait à Angoulême, chez Dubois, libraire.

Dans cet *Essai* l'auteur prend l'Angoumois pour base et pour exemple de sa manière de faire connaître l'établissement d'une Province, et l'on doit considérer son ouvrage comme une bonne Statistique du temps. Il y a d'excellentes observations dans la partie historique, mais on y trouve aussi quelques erreurs.

Il faut compléter cet ouvrage par la brochure intitulée : *Observations sur les dix-neuf articles proposés à l'examen des cultivateurs par la Société impériale d'Agriculture du département de la Seine*, etc., par M. Munier, octogénaire, correspondant de ladite Société, Ingénieur en chef en retraite, etc.; Angoulême, imp. de F. Trémeau, 1812, in-8°. Ces Observations valurent à leur auteur la médaille d'or proposée par la Société impériale d'agriculture.

M. Étienne Munier, né à Vesoul, le 6 décembre 1732, et mort à Angoulême le 17 septembre 1820, a laissé plusieurs autres ouvrages qu'il n'entre pas dans notre plan de décrire ici. Mentionnons seu-

lement sa * *Nouvelle Géographie à l'usage des deux sexes;* Paris, A. Bailleul, an XII (1804), 2 vol. in-8°. L'auteur y consacre 20 pages au département de la Charente, tandis que des départements plus importants en occupent à peine la moitié d'une; la description de celui de la Gironde est contenue dans deux pages et demie.

7. — *Mémoire sur la division du département d'Angoulême en districts,* in-8° de 16 pages, sans date (mais en 1790), et sans nom de lieu, ni d'imprimeur

Ce Mémoire anonyme est de M. Roy, avocat, député du Tiers-État d'Angoulême aux États-Généraux.

L'auteur voulait que l'Assemblée Nationale décrétât *un septième District dans le département d'Angoulême, et que la ville d'Aubeterre en fût le chef-lieu, sauf à placer le Tribunal de justice dans la ville de Chalais.*

Il faut joindre à ce Mémoire l'opuscule ainsi intitulé : *Réponse de cinq des députés d'Angoumois à un écrit ayant pour titre :* Mémoire sur la division, etc.; Paris, Seguy-Thiboust, 1790, in-8° de 32 pages. Cette Réponse est signée *Joubert, St-Simon, Augier, Marchais et Pougeard du Limbert* (députés aux États-Généraux, le premier par le Clergé, le second par la Noblesse, et les trois autres par le Tiers-État).

8. — *Statistique du département de la Charente,* par le citoyen Delaistre, préfet, publiée par ordre du Ministre de l'Intérieur; Paris, impr. des Sourds-Muets, an X, 42 pages in-8°, plus le frontispice.

Opuscule insignifiant.

M. Delaistre a été le premier préfet de la Charente (du 12 ventôse an VIII au 18 ventôse an X).

9. — * *Statistique du département de la Charente,* dédiée à S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, par J.-P. Quénot, avocat; Paris, Déterville (et impr. de Cra-

pelet), et Angoulême, Trémeau et Cᵉ, et J. Broquisse, 1818, in-4°, avec 2 planches et une carte.

Genre d'ouvrage qui ne devrait jamais être entrepris par un seul écrivain, toujours incompétent en quelques-unes des nombreuses matières qu'il est obligé de traiter. L'auteur s'est tiré néanmoins de ce travail ingrat et difficile d'une manière satisfaisante; et si le temps qui s'est écoulé depuis la publication de son livre peut faire désirer qu'on nous en donne un nouveau, la clarté, l'ordre et l'économie qui règnent dans celui de M. Quénot me portent à croire que de long-temps encore il ne sera pas surpassé.

Il y a des erreurs et surtout des omissions importantes dans la partie historique, qui n'est pourtant pas sans mérite.

10. — * *Essai sur l'Angoumois*, par M. Du Planier-Lasablière, ancien ingénieur en chef, etc.; Angoulême, imp. de J. Broquisse, 1821, 12 pages in-8°.

Tirage à part d'un article sans importance, inséré dans le tome III (page 208 et suiv.) des * *Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.*

11. — *Tableau politique et historique des principaux États, Corps, Communautés, Offices, Administrations, Gouvernements et Jurisdictions d'Angoulême*, pour l'année bissextile 1788; in-24 de 118 pages.

Cet Almanach intéressant, imprimé à Bergerac chez J.-B. Puynesge, se vendait à Angoulême chez P. Bargeas, libraire. J'ignore si un Almanach du même genre a paru antérieurement et postérieurement à 1788.

[Il faut rechercher les Almanachs qui se publiaient à la même époque dans les provinces voisines, savoir : *Éphémérides de la Généralité de Limoges*, Limoges, Barbou; — *Éphémérides de la Généralité de La Rochelle,* La Rochelle, P. Mesnier; — *Almanach provincial et historique du Poitou,* Poitiers, vᵉ Faulcon et Fr. Barbier; — etc.]

12. — *Annuaire du département de la Charente* (par

F. Trémeau); Angoulême, imprimerie de l'auteur, in-12.

Cet Annuaire a paru sans interruption depuis l'an XI jusqu'en 1834 inclusivement. Dans les premières années il était intitulé *Annuaire Statistique,* et il contenait quelques renseignements historiques sur les principales villes de chaque arrondissement.

13. — *Annuaire statistique, administratif, commercial et judiciaire du département de la Charente et de la ville d'Angoulême* (par P. Lacombe); Angoulême, imprimerie de l'auteur, in-18.

Cet Annuaire n'a paru que deux ans, en 1836 et 1837. Il est parfaitement imprimé, mais la distribution en est confuse. Chaque année est terminée par deux Notices, l'une de M. Léonide Sazerac de Forge (voir § XI) et l'autre de moi (voir § IX).

14. — * *Annuaire départemental de la Charente,* par Abel Cognasse; Angoulême, librairie de l'auteur, in-12.

Cet Annuaire a paru en 1842 (impr. de Chauveau), en 1843 (impr. de F. Soulié) et en 1844 (impr. de E. et J.-B. Ardant). On y trouve des notions très utiles de statistique, et l'historique des principales institutions du département.

Aucun Annuaire n'a paru ni n'est annoncé pour cette année 1845.

[Il faut consulter aussi, pour la Description générale de l'Angoumois, quelques ouvrages du Paragraphe suivant, et les premiers chapitres de la *Statistique Monumentale de la Charente,* que publie en ce moment M. l'abbé Michon (voir § VI).

Ce serait ici le lieu de cataloguer les nombreuses cartes de l'Angoumois et du département de la Charente qui ont paru jusqu'à ce jour; mais en attendant la publication de la *Carte topographique* que lève en ce moment le corps d'État-Major, je me contenterai de mentionner la *Carte de la France* de Cassini de Thury, publiée sous la direction de l'Académie des sciences, Paris, 1744-87, 183 feuilles, y compris les deux tableaux d'assemblage et la carte

des triangles. Voici les numéros des sept feuilles dont l'ensemble contient l'étendue de pays qui forme aujourd'hui le département de la Charente. nos 32, 33, 68, 69, 70, 102 et 103.]

§ II.

Histoire générale de l'Angoumois.

---

15. — * *Chronicon Engolismense* (exscriptum ex Codice Conciliorun Bibliothecæ Tilianæ), *ab anno* DCCCXIV *ad* DCCCCXCI.

Cette Chronique, le plus ancien monument de l'Histoire générale de l'Angoumois, est connue sous le nom de Petite Chronique d'Angoulême *(Chronicon breve)*, et elle est fort estimée pour sa chronologie.

Elle se trouve en entier dans le tome I (pag. 323 et suiv.) de la collection intitulée *Nova Bibliotheca Manuscriptorum Librorum*, du P. Philippe Labbe, Paris, Séb. Cramoisy, 1657, 2 vol. in-fol.; et par fragments seulement dans les tomes VII (pag. 222), et VIII (pag 222) du* *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, de Dom Mart. Bouquet (et autres), Paris, 1738-1840, 20 vol. in-fol.

Outre le manuscrit de la bibliothèque de Du Tillet, qui a servi à la publication du P. Labbe, on en connaissait quelques autres, dont l'un, provenant de Paul Petau, doit se conserver encore au Vatican parmi les manuscrits de la reine Christine de Suède.

On ignore l'auteur de cette Chronique. J'ai de bonnes raisons pour croire que c'est l'écrit de Hugues I, évêque d'Angoulême, dont je parlerai plus bas (voir Art. 18). Il est vrai que la Chronique se termine par l'indication de la mort de ce prélat et de l'élévation de Grimoard, son successeur; mais on conçoit facilement que ces deux lignes aient été ajoutées par quelque contemporain, dépositaire du manuscrit de l'auteur. S'il en était ainsi, ce qui me pa-

rait très probable, la mort de Hugues devrait se placer à l'an 990, date indiquée par la Chronique et admise par Labbe et Mabillon, et non à 992 ni à 995, comme l'ont pensé Dom Rivet *(Hist, Littér.* tom. VI pag. 494), et Denys de Sainte-Marthe *(Gal. Christ.*, tom. II, col. 989); le premier invoquant un passage évidemment fautif d'Adémar, et le second s'appuyant sur une petite Chronique d'Angoulême, qui se conservait à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, que Dom Claude Estiennot transcrivit dans ses *Antiquitates Benedictinæ* (voir § III), et que je soupçonne n'être qu'une copie dénaturée de celle qui fait l'objet du présent article, autant du moins que j'en puis juger par les citations que j'ai sous les yeux.

16. — * *Chronicon Ademari Chabanensis, monachi sancti Eparchii Engolismensis*, a principio Monarchiæ Franciæ ad annum M XXIX.

Chronique nécessaire pour l'histoire générale de la France, et indispensable pour l'histoire d'Aquitaine et pour celle de l'Angoumois; il est à regretter que la chronologie en soit souvent inexacte et presque toujours confuse.

On trouve cette Chronique dans le tome II (pag. 151 à 185), de la collection intitulée : *Nova Bibliotheca Manuscriptorum Librorum* du P. Philippe Labbe, Paris, 1657, 2 vol. in-fol.; et par fragments seulement dans les tomes VI (pag. 225), VII (pag. 225), VIII (pag. 232) et X (pag. 144) du* *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* de Dom Bouquet (et autres), Paris, 1738-1840, 20 vol. in-fol.

Le P. Labbe l'a publiée d'après plusieurs manuscrits, dont l'un très ancien provenait de la bibliothèque de De Thou, l'autre de celle d'Adrien de Valois, et un troisième de celle des Jésuites de Paris; mais il a jugé à propos de ne donner que des fragments des cinquante premiers chapitres, parce qu'ils ne sont que des répétitions presque littérales d'historiens antérieurs à Adémar. Plusieurs parties plus ou moins incorrectes de cette Chronique avaient déjà été imprimées, avec ou sans le nom de l'auteur et sous différents titres, dans les *Annalium et Historiæ Francorum Scriptores* de P. Pithou, Paris, 1588, 2 part. en 1 vol. in-8°, ou Francfort, 1594-96, 2 vol. in-fol.; dans le *Corpus Francicæ Historiæ* de Mar-

quard Freher, Hanau, 1613, in-fol.; dans les * *Historiæ Francorum Scriptores coætanei* d'André Du Chesne, Paris, 1636-49, 5 vol in-fol.; dans les **Historiæ Normannorum Scriptores Antiqui,* du même auteur, Paris, 1619, in-fol.; et dans les *Preuves* de l'**Histoire des Comtes de Poictou* de J. Besly, Paris, 1647, in-fol. Enfin elle est citée souvent sous le simple titre de *Chronique de Saint-Cybard,* par Fauchet, dans ses * *Antiquitez et Histoires Gauloises et Françoises,* Genève, 1611; in-4° et autres édit.; c'est donc à tort que M. Desbrandes (*Hist. d'Ang. MS.),* prétend que nous n'avons plus cette dernière Chronique.

Le P. Labbe nous a donné dans le même volume (pag. 271 et suiv.), un autre ouvrage d'Adémar, intitulé *Commemoratio abbatum Lemovicensium Basilicæ S. Martialis Apostoli,* dont plus tard M. de Lépine, subdélégué de l'illustre Turgot, intendant de Limoges, possédait un ancien manuscrit. On trouvera la liste et l'analyse des autres écrits d'Adémar dans le tome VII (pag. 300 et suiv.) de l'*Histoire Littéraire de la France*, de Dom Rivet (et autres), Paris, 1733-1843, 20 vol. in-4°.

Adémar ou Aimar, moine de Saint-Cybard d'Angoulême et de Saint-Martial de Limoges, né en 988 et mort vers 1030, n'était point, comme on le croit encore, natif de Chabanais (*Chabanensis,* faute de copiste), mais bien de la petite seigneurie de Champagnac *(Campanensis),* propriété héréditaire de sa famille, située près de Château-Ponsat ou Ponsac en Limousin, *in proprio jure hereditario quod vocatur Campanense, juxta Castellum Potentiam,* mais mieux *Potentiacum*, selon le manuscrit de M. de Lépine *(Commem. abb. Lemov.).* On peut consulter là-dessus une Lettre de l'abbé Oroux, chanoine de l'église collégiale de Saint Léonard, datée de Versailles du 1er décembre 1759, et insérée dans les *Mémoires* de Trévoux, à la fin du second volume de janvier 1760; ainsi que l'*Examen critique des Dictionn. Hist.*, de Barbier, Paris, 1820, in-8°, tome 1er (A-J), seul paru. J'ai lu à ce sujet, à la séance d'installation de la Société Archéologique et Historique de la Charente, une Dissertation qui s'imprimera plus tard.

17. — *Historiæ Francorum seu Chronici Ademari Engolismensis, monachi S. Martialis Lemovicensis, Epitome,* à Domno Petro à S. Romualdo Fuliensi; Pari-

siis, L. Chamoudry, 1652, pet. in-12 de 12 feuillets et 300 pages, plus l'*Index*.

Cet ouvrage, de Pierre Guillebaud, connu sous le nom de Pierre de Saint-Romuald, religieux feuillant, né à Angoulême le 21 février 1586 et mort à Paris le 25 mars 1667, est dédié à J. Mesneau, doyen de notre cathédrale. C'est un abrégé du texte (et non le texte véritable) de la Chronique d'Adémar, avec des notes explicatives, souvent intéressantes, mais quelquefois inexactes. La manière dont les faits sont présentés dans ce petit livre, antérieur de cinq ans à la publication du P. Labbe, facilite beaucoup les recherches, et nous aide surtout à nous retrouver dans la chronologie fort embrouillée de l'original.

Il faut y joindre la continuation que P. Guillebaud dédia à son frère, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, et qui est ainsi intitulée : *Chronicon, seu Continuatio Chronici Ademari monachi Engolismensis*, authore D. Petro à S. Romualdo Engolismensi ; Parisiis, L. Chamoudry, 1652, pet. in-12 de 11 feuillets et 386 pag., plus l'*Indiculus* et deux *Errata*. Cette suite conduit les faits jusqu'en 1652. Il est difficile de rencontrer les deux volumes réunis, et plus difficile encore de trouver l'*Abrégé* et la *Continuation*, traduits en français par Pierre de Saint-Romuald lui-même, Paris, 1652, 2 vol. in-12. Cette rareté provient sans doute de ce que l'ouvrage avait été condamné le 28 février 1653 par Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, comme renfermant plusieurs erreurs et assertions dangereuses, condamnation qui fut pourtant annulée par un arrêt du Parlement.

Voici les titres des autres compilations du R. P. Dom Pierre de Saint-Romuald; elles contiennent toutes, parmi un tas d'anecdotes extraordinaires et entachées d'erreurs grossières et de superstitions, plusieurs faits très curieux sur l'histoire de notre province : *Trésor Chronologique et Historique, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable et de plus curieux..... depuis le commencement du monde jusqu'à l'an* 1647, Paris, 1642-47, 3 vol. in-fol.; *Abrégé du Trésor Chronologique et Historique,* Paris, 1660, 3 vol, pet. in-12; *Ephémérides ou Journal Chronologique et Historique pour tous les jours de l'année,* Paris, 1664, 2 vol. in-12. Pierre Guillebaud a publié aussi un *Hortus Epitaphiornm selectorum*,

ou ***Jardin d'Épitaphes choisies,*** Paris, 1648, ***ibid.,*** 1666, 2 parties in-12, l'une latine et l'autre française; et une ***Méthode pour bien lire l'Histoire,*** 64 pages pet. in-12, à la fin de l'***Abrégé du Trésor Chron.***, sorte de petite Bibliothèque historique, où l'auteur établit des principes de critique qu'il n'a pas toujours suivis.

18. — * *Historia Pontificum et Comitum Engolismensium,* incerto auctore, qui multa tum ex aliis tum ex Ademaro deprompsit.

Chronique précieuse, d'une grande autorité pour les faits du onzième siècle et du douzième; il faut cependant avoir soin d'en contrôler et d'en éclaircir les dates.

Elle est imprimée en entier dans le tome II (pag. 249 à 264) de la collection intitulée : ***Nova Bibliotheca Manuscriptorum Librorum*** du P. Philippe Labbe, Paris, 1657, 2. vol. in-fol.; et par fragments seulement dans les tomes X (pag. 248), XI (pag. 263) et XII (pag. 395) du * ***Recueil des Historiens des Gaules et de la France*** de Dom Bouquet (et autres), Paris, 1738-40, 20 vol. in-fol.

Le P. Labbe l'a donnée d'après trois manuscrits, l'un provenant de la bibliothèque du P. Fronton du Duc, et les deux autres de celle de J. Besly, lesquels cités souvent dans les ***Preuves*** de ce dernier passèrent à sa mort dans la bibliothèque de Jacques Dupuy. La reine Christine de Suéde en possédait un quatrième qui doit se conserver encore au Vatican parmi ses manuscrits au n° 168; un cinquième enfin, très ancien, offrant quelques variantes, avait été tiré du château de Verteuil, d'où il était connu sous le titre de ***Codex Vertulensis*** ou ***Vertoliensis.*** Il est souvent cité par G. de La Charlonye dans ses ***Engolismenses Episcopi*** (voir § III) ainsi que dans ses ***Annotations*** sur le ***Recueil*** de Corlieu (voir Art. 20); et le doyen J. Mesneau en fit prendre copie en 1639.

L'auteur ne nous est pas connu; mais il paraît certain qu'il était chanoine d'Angoulême, et il vivait encore le 15 octobre 1159, époque où se termine sa Chronique. Il mentionne dans son Prologue, parmi les sources où il a puisé, un certain écrit de Hugues I, évêque d'Angoulême, ***vel in scripto felicis memoriæ Hugonis, Engolismensis episcopi.*** Ce membre de phrase nous explique les mots ajoutés, par une main sans doute étrangère, sur le titre du

Manuscrit du Vatican, ainsi intitulé : ***Historia de gestis Pontificum et Comitum Engolismensium,*** ex Historiâ Hugonis Engolismensis ***descripta;*** manuscrit que le P. Lelong et ses continuateurs *(Biblioth. hist. de la France,* tom. I, p. 562) ont pris pour un ouvrage différent de celui qui fait le sujet de cet article. L'écrit de Hugues n'était pas une Histoire de nos Comtes et de nos Evêques, puisque, comme l'a fort bien remarqué Dom Rivet (*Hist. littér. de la France,* tom. VI, p. 493), notre historien se plaint, deux lignes plus haut, de la profonde négligence des écrivains sur cette matière; ce n'était pas non plus un ouvrage considérable, puisqu'il semble l'avoir fondu tout entier dans le sien qui est déjà si peu étendu; ces raisons me font penser que cet opuscule, que l'on croit perdu, est tout simplement la petite Chronique d'Angoulême dont j'ai parlé plus haut (Voir Art. 15).

[Avant de passer outre, j'engagerai les personnes qui voudront sérieusement étudier les monuments primitifs de l'histoire générale de notre province, à recourir souvent aux inépuisables collections de Diplômes, Chartes, Actes, etc., que je mentionnerai en leur lieu (voir § XI); et à consulter attentivement, en les comparant entre eux, les morceaux historiques, relatifs à l'Aquitaine, épars dans les Recueils déjà cités d'André du Chesne (voir Art. 16), de Dom Bouquet (voir Art. 15, 16 et 18) et du P. Labbe (voir Art. 15, 16 et 18). Ce dernier renferme, entr'autres pièces très utiles, la Chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois *(Chronica Gaufredi prioris Vosiensis)*, et celle de Saint-Maixent, dite de Maillezais (*Chronicon S. Maxentii, vulgo dictum Malleacense);* mais il ne faut pas lire cette dernière, et surtout la suite imprimée par Dom Martenne dans son ***amplissima Collectio*** (voir § XI), sans s'éclairer d'une excellente dissertation publiée sous le titre de ***Recherches sur les Chroniques du monastère de Saint-Maixent, en Poitou,*** par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré, Poitiers, 1838, in-8° de 74 pages, plus un feuillet blanc.]

19. — * *Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par escrit de la ville et des comtes d'Engolesme, party en troys livres,....* par François de Corlieu, procureur du Roy à Engolesme; — à Engolesme, par Jean de Minières,

imprimeur, 1566 (1576), pet. in-4° de VIII feuillets et de 151 pages (ou plutôt de 152, car il y en a deux qui portent le n° 136).

Quoique cette première édition, devenue rare, porte au bas de son titre la date de 1566, elle est de 1576, comme on peut le voir au *verso* du troisième feuillet. Quelques jours après l'impression de son livre, Corlieu se noya dans la Charente qu'il avait voulu traverser à cheval.

On saura toujours gré à Corlieu d'avoir le premier déblayé les sentiers de notre histoire, inabordables avant lui. Son *Recueil*, composé sur les documents originaux, a le défaut d'être trop court; aussi y remarque-t-on beaucoup plus d'omissions que d'erreurs. Il est écrit dans son vieux langage d'une manière toujours claire et naturelle et quelquefois attrayante.

La bibliothèque royale possède, m'a-t-on dit, le manuscrit original de Corlieu.

20. — * *Recueil en forme d'histoire de ce qui se treuve* (sic) *par escrit de la ville et des comtes d'Angoulesme, party en trois livres*,.... par F. de Corlieu, procureur du Roy au siège présidial d'Angoulesme; seconde édition, enrichie des Priviléges concédés par les Roys de France aux habitans d'Angoulesme,.... augmentée en outre de plusieurs mémoires et annotations,.... par Gabriel de La Charlonye, escuyer, sieur de Nobère, conseiller du Roy, juge prévost de la ville et chastellenie d'Angoulesme, nepveu de l'autheur; — à Angoulesme, par Hélie le Paige, imprimeur du Roy et de la ville, 1629, in-4° de VIII feuillets, 132 pages et un feuillet blanc, plus 84 pages pour les *Annotations*, et 208 pages et 4 feuillets pour les *Priviléges*.

Cette seconde édition, peu commune, mais moins rare que la précédente, lui est de beaucoup préférable, à cause des précieuses

Annotations de Gabriel de La Charlonye. J'ai vu des exemplaires dont le frontispice porte la date de 1650 et d'autres celle de 1651.

On trouve, dans quelques exemplaires seulement, une petite note latine, ainsi intitulée : *Ex scriptis Do. Joannis Mesneau Engolismensis Ecclesiæ Decani* (3 pages imprimées sur 2 feuillets in-4°). Jean Mesneau y donne l'historique des titres originaux qu'il avait recueillis et communiqués à Gabriel de La Charlonye pour ses *Engolismenses Episcopi* (voir § III) et pour cette seconde édition du *Recueil* de Corlieu.

Les *Priviléges,* ajoutés à la fin du volume, ont été imprimés dès 1627, mais on leur a mis ici un nouveau frontispice daté de 1629 (voir § IV).

21. — *Histoire de Saintonge, Poitou, Aunix et Angoumois,*.... par Armand Maichin, escuyer, seigneur de la Maison-Neuve, du Fief-Franc et de Charentenay, conseiller du Roy, lieutenant particulier en la séneschaussée de Saintonge, au siège et ressort de Sainct-Jean-d'Angely. — Partie première. — A St-Jean-d'Angely, de l'impr. d'Henry Boisset, M. DC. XXXXXXXI (1671), in-fol. de 14, plus 240 et 185 pages.

Le livre premier contient la description de la Gaule et des provinces de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois; et le second ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J.-C.

Cet ouvrage n'est placé ici qu'à cause de son titre, et il aurait dû figurer dans le paragraphe précédent, puisqu'il ne traite que de la description de notre province et de ses principales villes. Il présente parmi beaucoup de choses fausses ou hasardées, quelques renseignements historiques bons à recueillir.

La partie de l'histoire proprement dite n'a jamais paru, et je crois qu'il ne faut pas beaucoup la regretter ; l'auteur était un assez bon jurisconsulte, qui a donné quelques ouvrages estimés dans leur temps sur le droit civil et sur la coutume de Saint-Jean-d'Angely, mais c'était un historien tout-à-fait dénué de critique. Il reproduit sérieusement dans le second livre de son *Histoire* la série des faux

rois des Gaules, inventés sur la fin du quinzième siècle par Annius de Viterbe, dans ses prétendus fragments de Bérose. Maichin est aussi l'auteur d'une *Théologie payenne*, Saint-Jean-d'Angely, H. Boisset, 1657, in-8°, qui n'est pas mentionnée dans les biographies.

22. — MS. — *Histoire d'Angoumois, suivant son gouvernement ancien et nouveau, ecclésiastique, militaire et civil*, etc.... (par François Vigier, écuyer, sieur de La Pile, avocat); 2 vol. pet. in-4°.

La signature de l'auteur *Vigier de la Pile* se trouve sur un feuillet blanc en tête de chaque volume, et sur le second volume elle est accompagnée de la date de 1756. L'ouvrage m'a paru néanmoins composé de 1741, époque de la mairie d'Élie-Philippe Maulde, sieur de Puymesnier, à 1757, époque de celle de Claude Trémeau, sieur de Fissac. Le manuscrit n'est point autographe, mais on rencontre en plusieurs endroits des corrections et additions qui paraissent être de la même main que la signature dont je viens de parler.

Le premier volume (de 229 feuillets écrits, plus les blancs) contient : le titre; — *Avis sur le dessein de l'auteur;* — Chap. 1er, *de L'Angoumois en général;* — Chap. 2e, *des Comtes anciens d'Angoumois;* — Chap. 3e, *des nouveaux Comtes et Ducs d'Angoumois.*

Le second volume (de 339 feuillets écrits, plus les blancs) contient : Chap. 4e, *de la Ville et faubourgs d'Angoulême;* — Chap. 5e, *de l'Évêché et de ceux qui l'ont occupé;* — Chap. 6e, *de la Maison de ville;* — Chap. 7e, *de la Châtellenie d'Angoulême.*

Ces deux volumes ne forment que la première partie de l'ouvrage qui devait avoir deux autres parties. La seconde aurait compris les autres Châtellenies, avec Cognac et les dépendances de son élection; et la troisième la Duché-pairie de La Rochefoucauld, avec un abrégé de la Coutume d'Angoumois, servant de supplément et de corrections aux Commentaires de Jean Vigier, dont François Vigier de la Pile avait donné lui-même une seconde édition, en 1720 (voir § VIII).

Vigier de la Pile s'occupait, dés cette époque, de recherches historiques sur notre province; car il nous apprend, dans les notes qu'il a ajoutées à ces Commentaires (pag. 13 et 17), que son inten-

tion était de réimprimer l'euvrage de Corlieu (voir Art. 20) et celui de Sanson (voir § IV); mais le grand nombre de renseignements nouveaux qu'il aura recueillis à cet effet l'aura engagé plus tard à rédiger l'Histoire d'Angoumois que nous décrivons ici. C'est un bon livre, écrit avec conscience, bien qu'il ne soit pas exempt d'erreurs. Les chapitres 6 et 7 contiennent surtout des recherches neuves et intéressantes; l'un donne la généalogie de toutes les familles qui ont figuré dans notre municipalité, et l'autre l'Histoire de tous les fiefs de la Châtellenie d'Angoulême. Ces deux chapitres nous font regretter davantage ce qui nous manque sur l'Élection de Cognac et sur la Duché-pairie de La Rochefoucauld.

Ce précieux manuscrit appartient à une dame d'Angers, qui l'a confié momentanément à Mgr René-François Régnier, évêque d'Angoulême; et il est actuellement entre les mains de M. l'abbé Michon, qui a bien voulu me le communiquer et qui se propose de le publier.

23. — * *Chronologie historique des comtes d'Angoulême et de la Marche.*

Dans l'*Art de vérifier les dates* (par Dom d'Antine, Dom Clémencet, Dom Durand et Dom Clément), * Paris 1770, un vol. in-fol.; mais mieux Paris, 1783-87, 3 vol. in-fol. La première édition, 1750, un vol. in-4°, est très incomplète; et la dernière, Paris, 1818-19, 18 vol. in-8°, ou 5 vol. gr. in-4°, est moins estimée que celle de 1783.

Cette chronologie historique de nos comtes est encore ce que nous avons de meilleur. Les dates, les alliances et la filiation y sont bien établies et même discutées avec fruit. On peut néanmoins y remarquer quelques erreurs et omissions.

Il ne faut pas négliger de consulter dans le même ouvrage la partie qui traite des comtes de Périgord, des comtes de Poitiers et ducs de Guyenne, et des rois d'Aquitaine.

[On devra aussi avoir recours aux ouvrages suivants, pour la chronologie et la généalogie des anciens comtes et particulièrement des nouveaux comtes et des ducs d'Angoulême : ***Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France (et des Grands-Officiers de la Couronne)*** par le P. Anselme (et autres), * Paris, 1712, 2 vol. in-fol., mais mieux Paris, 1726-33, 9 vol. in-

fol.; — *Histoire généalogique de la Maison de France,* par Scévole et Louis de Sainte-Marthe, Paris, 1627 ou 28, 2 vol. in-fol., et * Paris, 1647, 2 vol. in-fol.; — * *Le grand Dictionnaire historique* de Moréri (édition de Drouet), Paris, 1759, 10 vol. in-fol. — Il existe un ouvrage intitulé : * *Abrégé chronologique des Grands-Fiefs de la Couronne de France* (par P. Nic. Brunet), Paris, 1759, pet. in-8°; c'est une pitoyable compilation, où toutes les dates sont bouleversées, et où les noms de nos comtes sont remplacés par des noms que l'auteur a répétés au hasard pour s'épargner toute recherche.]

24. — MS. — * *Histoire civile, chronologique et ecclésiastique d'Angoumois,* avant et depuis l'établissement de la monarchie française jusqu'à l'an 1816, etc.,... par Louis Desbrandes, ancien maire d'Angoulême (en 1791, 1792 et 1795); Angoulême, 1816, 2 vol. in-4° (le premier de XVII et 568 pages, plus la Table; et le second de VI et 524 pages, plus les Tables), entièrement écrits de la main de l'auteur (du 20 décembre 1813 au 10 décembre 1816), moins la *Table Générale* qui est de mon écriture.

Voici les sommaires écrits en tête de chaque volume : « Tome « premier, contenant 1° ce qui a rapport à la capitale et à la pro- « vince d'Angoumois; 2° l'histoire des comtes et des ducs d'Angou- « lême, des maisons de Taillefer, de Lusignan et de Bourbon; 3° des « détails esquissés sur les rois de France, depuis Clovis jusqu'à la res- « tauration de Louis XVIII, dit le Désiré, sur le trône de saint Louis « et d'Henri IV. — Tome second, contenant 1° le tableau de tous les « maires d'Angoulême depuis l'an 1590 jusqu'à l'an 1816; 2° l'ori- « gine par ordre chronologique des plus anciennes maisons de l'An- « goumois et des savants qui en sont sortis; 3° l'histoire de tous les « évêques qui ont occupé la chaire de saint Ausone, depuis le troi- « sième siècle jusqu'à l'aurore du dix-neuvième; 4° les troubles qui « ont eu lieu à Angoulême pendant les guerres civiles de religion au « seizième siècle. »

Ouvrage plein de renseignements curieux, recueillis pendant près

de quarante ans par un homme patient et laborieux, mais malheureusement sans goût et sans critique ; aussi parmi une foule de recherches utiles et intéressantes, n'est-il pas rare d'y rencontrer des digressions oiseuses et de singulières méprises. C'est néanmoins une compilation très précieuse, qui sera long-temps consultée et qu'il serait même urgent de publier.

Ce manuscrit, dédié au duc d'Angoulême, a été déposé à la bibliothèque publique de notre ville, en vertu du testament olographe de l'auteur en date du 25 mars 1816.

Il existe neuf autres copies, plus ou moins imparfaites, de l'ouvrage de M. Desbrandes, toutes écrites de sa main et successivement augmentées par l'auteur. La première, datée de 1778, n'est à proprement parler qu'une transcription, en style maladroitement rajeuni, du *Recueil* de Corlieu ; elle appartient à M. Ch. de Chancel. Les suivantes (1779, * 1781, * 1782, 1783, 1785, 1787, 1790 et 1809) se trouvent à la bibliothèque publique ou dispersées chez différents particuliers. Celle de 1790, que je possède, est intitulée : *Annales historiques, ecclésiastiques et civiles de la ville d'Angoulême et du pays d'Angoumois*, in-4° de XII et 732 pages, plus les tables et le supplément. Elle contient un *Tableau de ce qui s'est passé à Angoulême en* 1789 *et* 1790, que l'auteur, par suite de timides considérations, n'a pas reproduit dans le manuscrit de 1816, du reste beaucoup plus complet, qu'il a légué à la bibliothèque, et le seul qu'en dernier lieu il destinait à être livré à l'impression. La copie de 1809, que je n'ai jamais vue, avait aussi été préparée pour l'imprimeur, sur la demande de M. Rudler, alors préfet de la Charente ; mais le départ de ce magistrat, en février 1810, fit avorter le projet de cette publication qui devait former 3 vol. in-8°.

Sous le titre de *Chronique de la province d'Angoumois*, M. Desbrandes avait écrit deux autres volumes pet. in-4°, dans le genre des Abrégés de Pierre de Saint-Romuald, dont j'ai parlé plus haut (voir Art. 17). Cette Chronique manuscrite rapporte, surtout dans les dernières années, plusieurs faits qu'on chercherait vainement ailleurs. Le premier volume, qui fait partie de ma bibliothèque particulière, s'étend depuis l'an 270 jusqu'à l'an 1801, quoiqu'il soit daté de 1789, et il finit à la page 402 (les pages 365-78 manquent) ; le second volume, ou *Suite de la Chronique d'Angoumois*, que M. Ch. de Chancel conserve dans son cabinet, commence par la

page 403, et donne la continuation de l'ouvrage depuis 1802 jusqu'en 1813. Ce dernier volume est suivi d'une *Réponse* inédite de M. Desbrandes à un opuscule imprimé, devenu très rare et intitulé : *Réflexions sur le célibat des Prêtres, ou Accord du mariage avec le sacerdoce,* par François Trémeau; Angoulême, chez l'auteur, imprimeur du département, an IV, in-8° de 46 pages, plus un feuillet blanc.

M. Desbrandes a laissé une assez mauvaise traduction du traité *de Cruce* de Juste Lipse, et une foule de compilations qui n'ont aucun rapport à l'histoire du pays; le tout inédit et écrit de sa main infatigable. Je ne connais d'imprimé de lui qu'une brochure, intitulée : *les Avantages de la Pragmatique Sanction rétablis, ou le Concordat aboli, par un Patriote du département de la Charente,* Angoulême, chez P. et J.-B. Bargeas, impr., 1791, in-8° de 28 pages; et quelques Discours qu'il prononça en sa qualité de maire, qui par leur enflure démagogique contrastent singulièrement avec la couleur et la dédicace du manuscrit de 1816.

M. Louis Desbrandes, né à Angoulême le 24 février 1742, fut reçu maître-ès-arts à la faculté de Bordeaux où il étudia cinq ans, enseigna les humanités, de 1766 à 1778, dans notre ville, dont il fut maire sur la fin de 1791, en 1792, et pour quelques jours seulement en mai et juin 1793. Il est mort parmi nous, le 22 juin 1817, emportant l'estime et les regrets de ses concitoyens, après avoir contribué à illustrer par ses travaux le nom de la ville d'Angoulême qu'en des temps de folie il avait proposé d'anéantir et de changer en celui de Montagne-Charente.

25. — * *Études historiques sur l'Angoumois*, par M. F. Marvaud, chef de l'Institution communale de Cognac; etc.; Angoulême, Abel Cognasse, libr.-édit. (imprimerie Texier-Trémeau), 1835, in-8°.

Livre composé à la hâte par un écrivain qui n'avait alors sous sa main que fort peu de ressources historiques et littéraires.

La date de 1836, qui se trouve sur la couverture imprimée, est la véritable de l'ouvrage, qui n'a été terminé qu'au mois d'avril de cette même année; une seconde couverture, sans date, a été imprimée tout dernièrement.

M. Marvaud, né à Montbron, auteur de quelques poésies étran-

gères à notre sujet, est actuellement professeur d'histoire à Brives-la-Gaillarde, où il vient de publier une *Histoire civile, politique et et religieuse du Bas-Limousin*, Tulle, P. Detournelle, 1842-44, 2 vol. in-8°.

[Il n'entre pas dans mon plan de donner ici la liste de toutes les histoires générales des provinces voisines, que nous avons plus ou moins d'intérêt à consulter; mais je crois devoir indiquer les suivantes, qui m'ont paru contenir le plus de renseignements utiles : Les * *Annales d'Aquitaine*, par Jean Bouchet, Poitiers, 1644, in-fol. et édit. antér.; — * *Histoire des Comtes de Poictou et Ducs de Guyenne*, par J. Besly, Paris, 1647, in-fol., livre précieux à cause des *Preuves* qui l'accompagnent; — *Abrégé de l'Histoire du Poitou*, par A.-R.-H. Thibaudeau, Paris, 1782-86, 6 vol. in-12., et nouv. édit. avec notes, etc., Poitiers, 1839, 3 vol. in-8°; — *Histoire des Rois et des Ducs d'Aquitaine et des Comtes de Poitou*, par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré et J.-P.-M. Dufour, Paris (Poitiers), 1842, in-8°, tome 1er seul publié jusqu'à ce jour; — *Histoire de la ville de Niort*, par M. Briquet, Niort, 1832, 2 vol, in-8°; — * *L'Antiquité de Saintes et Barbezieus*, par Élie Vinet (voir § IV); — * *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis*, par le P. Arcère, La Rochelle, 1756-57, 2 vol. in-4°; — * *Histoire de Rochefort*, par le P. Théodore de Blois, Blois, 1723, in-4° : — *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, par M. D. Massiou, Paris, 1836-39, 6 vol. in-8°; — *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angely* (de 837 à 1789), par L. F. Guillonnet-Merville, Saint-Jean-d'Angely, 1830, in-8°; — * *Chronique Bourdeloise* (par Gabr. de Lurbe), corrigée et augmentée, Bourdeaux, 1672, in-4°, et autres éditions; — *Histoire de la ville de Bordeaux*, par D. Devienne, Bordeaux, 1771, in-4°, tome 1er seul publié; — *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux* (par J. M. de La Colonie), Bruxelles, 1760, 3 vol. in-12; — *Histoire de Limoges et du Haut et Bas Limousin*, etc..., par J.-A.-A. Barny de Romanet, Limoges, 1821, in-8°, livre où l'on trouve peu de renseignements historiques, mais qui renferme une compilation assez curieuse sur les mœurs et les coutumes anciennes. — L'*Histoire politique et statistique de l'Aquitaine*, par M. de Verneilh-Puiraseau, Paris, 1822-27, 3 vol. in-8°, est remplie d'erreurs grossières, surtout pour ce qui regarde notre province.

Je donnerai plus loin (voir § VI) une note générale sur les principales descriptions archéologiques et monumentales des provinces voisines de l'Angoumois.]

(La suite à la prochaine livraison du Bulletin.)

NOTICE

SUR LES SEIGNEURS ET LE CHATEAU

DE

LA ROCHE-CHANDRY,

PAR M. PAUL SAZERAC DE FORGE, SECRÉTAIRE-ADJOINT.

Le château de la Roche-Chandry est situé dans la commune de Mouthiers, à douze kilomètres environ d'Angoulême, et à pareille distance de la petite ville de Blanzac; il est bâti sur un rocher très escarpé au pied duquel coule la Boësme, qui, sous les murs même du château, se divise en deux bras et entoure de ses eaux limpides une immense prairie qui porte encore aujourd'hui le nom des nobles ruines qui la dominent, et semble étendre jusqu'à l'horizon sa surface unie, pour laisser apercevoir au voyageur le vieux manoir d'une des plus puissantes familles de l'Angoumois.

Avant de chercher dans les chartes et les livres l'histoire de ces murs autrefois si puissants, aujourd'hui si misérables, où le lierre s'est glissé jusqu'au large foyer où s'asseyaient les barons de la Roche-Chandry, seigneurs de Jonzac, Vernon, Coulonges et autres lieux, nous avons consulté la tradition qui, vous le savez, Messieurs, porte dans les recherches archéologiques une lumière souvent utile au milieu de l'obscurité de nos anciens chroniqueurs; elle a été pour nous un guide dont les renseignements, quoique entourés d'erreurs, ont aidé les efforts que nous avons faits pour arriver à la vérité et n'être pas indigne de votre bienveillante attention.

La terre de la Roche-Chandry, dont nous adoptons le nom tel que nous le trouvons dans presque tous les titres depuis 600 ans, avait une étendue considérable; bornée au nord par la paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud, à l'orient par celle de Fouquebrune, elle s'étendait au midi jusqu'à la paroisse de Voulgezac, et au couchant jusqu'à celles de Plassac et de Roullet. Cette terre, nous dit M. Debresme du Parc, auteur d'une Histoire des antiquités de la commune de Mouthiers, contenait environ neuf à dix mille journaux, ce qui ferait à-peu-près six mille cinq cents arpents. Nous avons trouvé dans le Dictionnaire universel de la France, imprimé en 1726, qu'à cette époque le nombre d'habitants de cette baronnie était évalué à 1468, et le chiffre de ses revenus à cinq mille livres.

Cinq fiefs relevaient de la terre de la Roche-Chandry : celui de la Faye, que l'on appelle aujourd'hui la Foy, ceux de Forge, de Boisbelet, du Ménadeau et des Rousselières. Ces cinq fiefs ne consistaient que dans l'anoblissement des terres qui les composaient, à l'exception de ceux de la Faye et des Rousselières, qui possédaient

des rentes que les seigneurs ont cédées aux propriétaires des fiefs.

La terre de la Roche-Chandry, érigée en baronnie, avait haute, moyenne et basse justice, et connaissait de tous les cas qui arrivaient dans son étendue; même de ceux qui emportaient peine de sang. Les habitants de la commune de Mouthiers montrent encore une pierre dans laquelle les anciens, disent-ils, ont vu un gibet. Cette pierre, qu'ils appèlent *la Justice*, est à peu de distance du château et domine une grande partie de l'ancienne juridiction.

Ici, Messieurs, nous avons été arrêté par une singularité que notre ignorance en matière de droit coutumier ne nous a pas permis d'expliquer d'une manière satisfaisante. La justice de la baronnie de la Roche-Chandry, et nous en avons des preuves irrécusables, était du ressort de Saint-Jean-d'Angély, et les justiciables allaient par appel au parlement de Bordeaux, quand les paroisses qui l'environnaient, situées comme elle à une petite distance d'Angoulême, relevaient du parlement de cette ville, et appelaient au parlement de Paris. Les recherches que nous avons faites dans les auteurs qui ont écrit sur le droit coutumier, ne nous ont pas fourni les explications que nous espérions trouver, et privé de vos avis éclairés, nous n'avons pas voulu admettre la seule solution écrite qui ait été donnée à cette question, celle de M. Debresme du Parc. Je la copie dans son Mémoire : « La Roche-Chan-
« dry ayant tenu le parti des Anglais, avant et depuis 1400,
« les habitants de cette terre plaidaient à Saint-Jean-
« d'Angély et à Bordeaux, dont les Anglais étaient maî-
« tres. »

La terre de la Roche-Chandry, quoique du ressort de

Saint-Jean-d'Angély, était de la juridiction d'Angoulême, de la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Angoumois, et levait au greffe du tribunal d'Angoulême la mercuriale pour le prix des grains.

Nous vous avons parlé de la puissance des barons de la Roche-Chandry, qui avaient droit de vie et de mort sur leurs vassaux, et cependant ces fiers seigneurs n'étaient eux-mêmes que les vassaux des évêques d'Angoulême.

Vous avez tous lu, Messieurs, dans l'excellent ouvrage de M. Michon, qui nous a montré dans la Chronique des Évêques tout ce que nous devons attendre de judicieuses et savantes recherches dans la Statistique Monumentale dont il va doter notre département; vous avez tous lu, dis-je, quels beaux droits étaient attachés au siége épiscopal de notre ville, qui comptait sous sa mouvance plusieurs titres et fiefs de dignité : deux roches et deux monts, pour me servir de l'expression et tradition du pays; la duché-pairie de La Rochefoucauld, la baronnie de la Roche-Chandry, le comté de Montbron, et le marquisat de Montmoreau.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, ce Guillaume V de Blaye, qui reçoit l'hommage des seigneurs, ses vassaux: Guy de La Rochefoucauld reconnaît devoir accompagner cet évêque, le jour de son intronisation, depuis le monastère de Saint-Ausone jusqu'à la cathédrale, en portant le premier pied gauche de son siége; Guillaume de la Roche-Chandry fait hommage de sa châtellenie, et reconnaît qu'il doit porter le premier pied droit du siége de l'évêque; il lui reconnaît encore le droit de passer dans son château deux mois de l'année, savoir août et septembre, avec un nombre modéré de gens; enfin, il s'oblige à garder les prisonniers de l'évêque, promettant de l'indem-

niser si par sa faute ou celle des gardiens les détenus parvenaient à s'échapper. Ce document, transcrit dans le Livre des fiefs du siége épiscopal d'Angoulême, avait été copié sur une charte très précieuse que nous n'espérions pas trouver, lorsque M. Castaigne, dont vous connaissez la riche bibliothèque, et qui joint à une connaissance approfondie de notre histoire la plus aimable obligeance, est venu mettre l'original à notre disposition. Nous le transcrivons textuellement : « *Willelmus dns de Rocha Chanderici, miles,..... ego debeo portare episcopum* « *Engolismensem creatum de novo, per primum dextrum pedem cathedræ quâ portatur, et debeo quandocumque et quotienscumque volet et petet eidem dno* « *meo reddere dictum castrum, et quod ipsum sibi* « *non vetabo neque iratus neque pacatus. Ipse vero* « *tenebit illud et servabit ad suas expensas proprias,* « *non ad meas. Verumtamen idem dns meus debet et* « *potest, si voluerit, tenere dictum castrum, annis* « *singulis, duobus mensibus, Augusto videlicet et Septembri, cum moderatâ familiâ, secundum quod* « *tempus pacis vel guerræ requiret in rationalibus* « *expensis meis..... item captos dicti episcopi ad* « *ipsorum expensas debeo custodire, et si forsan, ab* « *culpam vel defectum meum aut custodum ipsius* « *evaserint, debeo dampna et expensas, si eos qui evaserunt non possum reddere dno episcopo, resarcire,* « etc. »

Vous connaissez, Messieurs, les droits seigneuriaux des barons de la Roche-Chandry et l'hommage qu'ils devaient à l'évêque d'Angoulême; nous arrivons à l'histoire de cette noble et ancienne famille. Sans vous parler des hypothèses qui ont été faites sur son origine, non plus que de l'opinion

de M. Debresme du Parc, qui attribue la fondation du château de la Roche-Chandry à un soldat de Clovis, qui, dit-il, après la bataille de Vouillé, se retira de l'armée et se fixa sur les bords de la Boësme, nous passons à un document plus sérieux qui nous donnerait en même temps l'origine des maisons de La Rochefoucauld et de Rochechouart. Pour cela, Messieurs, il ne faut rien moins que remonter aux luttes des premiers Chrétiens contre les persécutions du paganisme.

Nous laissons parler Jean Bouchet lui-même dans ses Annales d'Aquitaine, chap. IV, pag. 13 :

« .... Après ce grand miracle, sainct Martial et « ses deux disciples firent tant par leurs journées qu'ils « arrivèrent en laditte seconde Aquitaine et allesrent « premièrement prescher la foy catholique à Tulles « en Lymosin, où sainct Martial fit plusieurs grands « miracles. Et comme il est contenu en ladite Chronique « Anthonine, sainct Amateur et son espouse saincte Vé« ronne qui estoit familière et grand amie de la benoiste « Vierge Marie, suivirent sainct Martial en Aquitaine.... « Plusieurs autres gens de nom et de renommée, qui es« toient Chrestiens, vindrent de Rome en Aquitaine, près « sainct Martial, lorsqu'il eut converty le païs à la foy, et « mesmement trois nobles chevaliers desquels sont venus « les seigneurs de La Rochefoucauld, Rochechouart et la « Rochechandry, qui sont trois grosses maisons de Poic« tou et Engoumois, ainsi qu'on trouve par anciennes pan« cartes. »

Nous avons copié, sans même en changer l'orthographe, les Annales d'Aquitaine, et nous vous laisserons à juger, Messieurs, le degré de confiance que mérite cette opinion, qui, disons-le, nous est présentée sans cet appui

de preuves que nous aimons à trouver dans les traditions historiques. Malheureusement, Messieurs, les documents sur les premiers siècles de notre province sont trop peu nombreux, et les faits particuliers d'une trop faible importance au point de vue de l'histoire générale, pour qu'il soit possible de les vérifier par d'autres écrits et de discucuter leur plus ou moins grande authenticité. Nous sommes de ceux qui voudraient pouvoir, même dans une simple notice, remonter aux sources de l'histoire, aux pancartes et aux parchemins, pour me servir de l'expression de l'auteur que je citais à l'instant, et ne suivre une route déjà parcourue que si elle est sûrement tracée. Mais nous ne nous dissimulons pas qu'un tel but sera souvent pour nous bien difficile, sinon impossible à atteindre.

Après une lacune de plusieurs siècles, nous trouvons un Guillaume de la Roche-Chandry, qui, par charte de 1094, fait donation à l'abbé de Saint-Martial de Limoges et aux moines, de son église de Mouthiers et des terres qui en dépendent.

Dans un autre titre du lundi, après la fête de Saint-Barnabé, apôtre, l'an de Notre-Seigneur 1233, un autre seigneur de la Roche-Chandry et de Jonzac, fait un testament en faveur de l'abbé et des religieux de l'abbaye de La Couronne, lequel testament commence ainsi : « *Ego* « *Guillelmus de Rupe Chanderico, miles de ejusdem* « *loci, Engolismensis diocesis, et de Jonziaco, Santonen-* « *sis diocesis, etc.* » A la suite de ce titre se trouvait une transaction du mardi, après l'Octave de Saint-Michel-Archange, l'an de Notre-Seigneur 1287, entre l'abbé de La Couronne, d'une part, et Alain de l'Isle, chevalier, d'autre part, dans laquelle il est fait mention d'un Guillaume de la Roche-Chandry, qui est probablement le fils de

celui dont il est parlé dans la charte du mois de juin 1233.

Ce Guillaume eut un fils, Bertrand de la Roche-Chandry, qui donna naissance à Guillaume, seigneur dudit lieu, qui vivait l'an 1390, comme nous le voyons dans Corlieu.

A partir de cette époque, le prénom de presque tous les membres de cette famille, qui était Guillaume, change à toutes les générations.

Jean de la Roche-Chandry, fils du précédent, qui se qualifiait du titre de seigneur, baron de la châtellenie et baronnie de la Roche-Chandry, seigneur de Vernon, Coulonges et autres lieux, fit les premiers accensements de la Roche-Chandry dont on ait connaissance. Il avait épousé Renée du Bec, qui lui donna deux fils et une fille; l'aîné, Philippe, prit le nom de sa terre; le plus jeune est appelé seigneur de Croupignac, il vivait en 1496. La fille, Renée de la Roche-Chandry, épousa en 1500 Louis de Mont-Biron.

Philippe, marié à Jeanne de Beaumont-Bressuire, eut deux filles, dont l'aînée, Jeanne, épousa en 1445 Louis de Saint-Gelais, duquel mariage naquit Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, connu dans l'histoire sous le nom du jeune Lansac, et qui anoblit le fief de Boisbelet en 1577; l'autre fille épousa par contrat du 9 juillet 1534, François Nompar de Caumont, comte de Lauzun.

En 1554 nous trouvons mentionné un François de la Roche-Chandry, seigneur de la Touche; nous ignorons de quelle branche il descendait.

En 1559, Jeanne de Gontaut-Biron est mariée à Pierre Poussard, seigneur de Brisambourg, de Chandelan et de

Born, fils de Charles Poussard, chevalier de Brisambourg et de Linières, et de Jeanne de la Roche-Chandry.

En 1587, Marguerite Gallard de Brassac, femme de Jean du Maine, était fille de Jean Gallard, seigneur de Brassac, et de Jacquette de la Roche-Chandry.

Enfin, en 1599, Claude de Linières épouse en secondes noces Abdenago de la Roche-Chandry, seigneur de Clan.

C'est la dernière fois que nous trouvons le nom de cette famille, et nous pensons avec M. Eugène Dauriac, de la bibliothèque royale, aux obligeantes recherches duquel nous devons une partie de cette généalogie, qu'elle s'est éteinte dans la personne d'Abdenago.

Vous avez vu, Messieurs, qu'à la mort de Jean de la Roche-Chandry, le domaine était passé dans la maison de Saint-Gelais par le mariage de Louis, seigneur de ce nom, avec Jeanne de la Roche-Chandry; cette famille ne le posséda pas long-temps, car moins d'un siècle après nous le trouvons dans celle des Tison d'Argence, qui n'en jouirent eux-mêmes que jusqu'en 1580, époque à laquelle il passa dans la maison des de Forgue de Lavedan, issus du Béarn, et dont la noblesse était fort ancienne.

Le premier de cette famille qui ait porté le nom de seigneur de la Roche-Chandry, est, nous dit M. Debresme du Parc, messire Raymond de Forgue, conseiller du roi, grand maître général réformateur des eaux et forêts de France au département des provinces et gouvernement de Guienne, Angoumois, Poitou et Saintonge.

Raymond de Forgue avait épousé Catherine Redon, qui lui donna un fils, seigneur de la Roche-Chandry, qui mourut fort jeune et d'une manière qui mérite d'être racontée. Se battant en duel avec un sieur de Chilloux,

au plus fort du combat, il tomba frappé dans le dos par l'écuyer de son adversaire.

Il laissait deux fils; l'aîné, nommé Bernard, fut seigneur de la Roche-Chandry; l'autre, Raymond, chanoine de la cathédrale d'Angoulême et prieur du prieuré de Mouthiers.

Bernard eut de son mariage avec dame Gandillaud un fils, Robert de la Roche-Chandry, qui dissipa au jeu son patrimoine et fut obligé de vendre sa terre. Étienne Chérade, lieutenant-général du présidial d'Angoumois, seigneur de Montbron, Blanzac, Clairvaux en Poitou, en fit l'acquisition en 1681.

Son fils, Louis de Chérade, mourut à 48 ans, et ses enfants mineurs furent mis sous la tutelle de Jean Marchadier, notaire royal.

De la famille Chérade la terre de la Roche-Chandry passa dans la famille des Musniers, qui en étaient encore possesseurs en 1807.

Telle est, Messieurs, l'histoire des barons de la Roche-Chandry jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre. Nous nous empressons de passer à l'histoire du château.

Nous avons passé condamnation de l'opinion de M. Debresme du Parc, auteur des Antiquités de la commune de Mouthiers, qui attribuait la fondation du château de la Roche-Chandry à un Chanderic qui vivait au 6e siècle.

Nous n'avons pas été plus heureux que nos prédécesseurs; et, quand après avoir parcouru une longue suite d'années sans rien trouver de l'histoire de ce monument du moyen-âge, nous espérions découvrir une description de

ses tours et de son donjon, nous n'avons recontré que l'ordre donné par messire Louis de Sancerre, maréchal de France, à son passage en Angoumois en 1387, de détruire ces puissantes murailles, de crainte qu'elles ne servissent de retraite aux ennemis du roi. Cet ordre était prudent, et malgré cela il ne fut exécuté qu'à moitié; quelques-unes des défenses extérieures de la Roche-Chandry tombèrent, ce qui facilita aux Anglais l'occupation du château imprudemment abandonné, et que défendit avec peine une garnison qui voulut trop tard disputer cette place forte ouverte aux ennemis.

Ces murs ne devaient pas rester long-temps sous la domination anglaise. Pendant que le comte Jean était prisonnier en Angleterre, son comté fut administré au nom du duc d'Orléans, son tuteur, par des officiers, selon que le temps et les guerres de Guienne purent le permettre. Arnaud de Guilhem, seigneur de Barbazan, capitaine-général pour le roi en Guienne, en deçà de la rivière de Dordogne, qui était, trouvons-nous dans sa biographie, aussi bon capitaine et homme prudent que jamais on ait vu ni lu, s'empara de plusieurs places fortes en Angoumois, entr'autres de la Roche-Chandry, et condamna pour la seconde fois ces pauvres murailles, auxquelles il ne pouvait pas donner assez bonne garnison. Le maire d'Angoulême, chargé du démantélement, se rendit sans retard aux ordres qu'il avait reçus; mais sa pioche administrative respecta encore une grande partie du château.

En 1613, messire de Forgue, devenu possesseur de la baronnie de la Roche-Chandry, entreprit de réédifier la partie de son château détruite en 1416; mais après trois mois de travaux, et alors qu'il ne manquait plus que les

charpentes, sa mort vint interrompre l'œuvre que ses successeurs laissèrent inachevée.

En 1766, cet édifice menaçant ruine, la dame de Roufiac en fit découvrir une partie et condamna quelques-uns des murs qui furent détruits pour éviter les inconvénients d'une chute inattendue; quelques appartements restèrent seuls habitables jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre, où le même marteau qui avait fait tomber l'admirable abbaye de La Couronne, tenta de compléter son œuvre de spéculation sur un des modèles de l'architecture de la renaissance en Angoumois.

Ces vieilles murailles, qui avaient résisté à tant d'assauts divers, ne devaient pas crouler si misérablement; et si le temps en détache tous les jours une pierre, il laisse encore à notre admiration des ruines qui peuvent figurer à côté de ce que notre pays a de plus pittoresque.

Nous nous sommes promené si souvent aux environs de ce spectre de château, et nous avons été tant de fois chercher de ses hautes fenêtres le merveilleux point de vue de la prairie de la Roche-Chandry, terminée si gracieusement, d'un côté, par la flèche de l'église de Roullet, et de l'autre par les ruines de l'abbaye de La Couronne, qu'il ne nous sera pas difficile de vous en donner la description; nous nous mettrons seulement en garde contre nos souvenirs, qui pourraient bien nous entraîner à abuser de votre attention.

Nous vous avons dit, Messieurs, que le château de la Roche-Chandry avait deux façades, l'une donnant sur la prairie, l'autre sur le village de Mouthiers, et qu'il était bâti sur un rocher élevé et défendu par sa position naturelle de deux côtés. Nous n'avons trouvé de traces de fossés qu'à l'endroit où coule encore aujourd'hui la Boës-

me; du côté de l'orient un pont-levis donnant sur une poterne crénelée communiquait à la grande tour, élevée sur le bord même du fossé et défendant la terrasse de ses murailles couronnées de créneaux. Cette tour, qui s'est écroulée il y a quelques années seulement, conduisait par un magnifique escalier sur la terrasse. Là n'étaient pas seulement toutes les défenses du château; chacun de ses angles était protégé par une tour à trois étages, percée de meurtrières; et si on se reporte à l'époque où fut rebâti le château de la Roche-Chandry par messire de Forgue de Lavedan, on ne s'étonnera pas des précautions prises contre les passions avides et turbulentes, qui, contenues par la fermeté d'Henri IV, devaient à sa mort compromettre la sûreté des seigneurs.

La façade donnant sur la prairie, élevée sur les anciennes constructions, suit les contours du rocher qui décrit une ligne courbe assez prononcée.

Le corps de logement principal offre à sa base une muraille ancienne et percée de meurtrières verticales, étroites à l'extérieur et s'élargissant à l'intérieur, sur laquelle s'élève un mur percé de quatre grandes fenêtres, les unes à meneaux en croix (ce sont celles qui se rapprochent le plus de la terre), les autres, simplement carrées, mais surmontées de pignons garnis de rinceaux et de moulures, ainsi que de gargouilles à têtes d'animaux imités de l'architecture antique. Chacune de ces croisées est défendue à droite et à gauche par des créneaux et des mâchicoulis à plein cintre.

Après ce corps de bâtiment s'en trouve un autre d'une construction plus heureuse, percé de six croisées, les unes à meneaux en croix, les autres à meneaux simples. Il se termine à sa partie supérieure par deux pignons, l'un sur-

montant une fenêtre entourée d'une guirlande de fruits, et l'autre un médaillon portant la date de 1616; à côté de ce médaillon se trouvent des mâchicoulis sans ornements, sur lesquels sont gravées les initiales du constructeur R. F., Raimond de Forgue.

A gauche du corps principal de cette façade s'élève une muraille sans ouvertures, terminant le bâtiment à angle aigu avec la façade de l'est, et que défend aussi une tour dont le cul-de-lampe composé de guirlandes de fleurs et de fruits entrelacés est d'un goût exquis.

La façade de l'orient est moins couverte d'ornements, mais son style plus grave et plus majestueux nous a toujours semblé préférable.

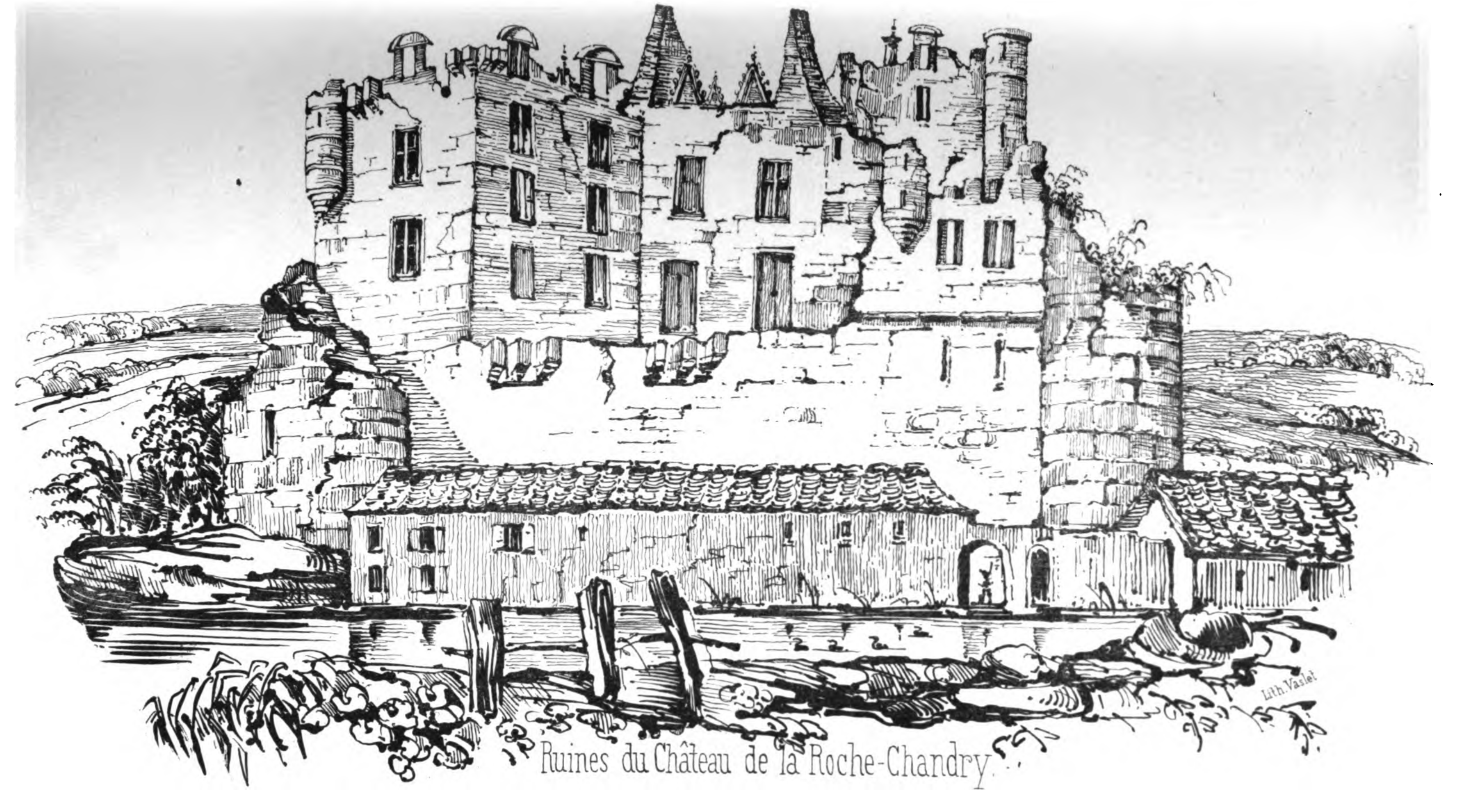
La terrasse, percée de meurtrières, fermées maintenant, était défendue à droite par la cour dont nous avons parlé, et à gauche par la façade d'un corps de logis formant angle droit avec le bâtiment principal; à droite et à gauche se voient encore deux tours que l'on reconnaît être, l'une d'architecture romane, aux gargouilles et têtes d'animaux qui en forment l'ornementation; l'autre, d'architecture de la renaissance, à une guirlande de fleurs. La façade où sont placées les ouvertures qui conduisaient aux appartements d'honneur, est sans ornements, et cependant on reconnaît qu'elle a été bâtie avec un soin tout particulier; percée de neuf fenêtres, dont deux, celles placées au sommet, sont surmontées d'entablements à filets, et séparées par un médaillon circulaire, elle est, surtout au soleil couchant, d'un effet magique, lorsque les rayons colorent d'une teinte dorée les meneaux fins et délicats de ces vastes croisées qui, inondées de lumières, produisent un superbe contraste avec la teinte sombre des murs noircis par cinq siècles.

A l'intérieur, la main des hommes a plus fait pour la destruction que le temps lui-même. Les murailles n'ont pas résisté aux efforts tentés, il y a peu d'années encore, pour retirer les bois qui formaient les charpentes du château. Les cheminées, ornées d'écussons entourés d'ornements d'une délicatesse de goût et d'exécution infinie, ont été atteintes aussi par le marteau; et, comme pour compléter l'injure, des enfants ont brisé à coups de pierre ou sali d'un imbécille crayon les lozanges de gueules et d'argent, chargés de deux jumelles d'azur, que portait l'écusson des seigneurs barons de la Roche-Chandry.

Deux mots sur la chapelle du château. Son abside est tourné du côté de l'orient, et est, ainsi que ses murailles de construction romane, percé d'ouvertures à plein cintre. Les seules colonnes qui existent encore, sont surmontées de chapiteaux à chevrons brisés, d'un ciseau lourd et sans grâce, et les arceaux sont entourés d'un double rang de torsades et de moulures prismatiques, aussi sans délicatesse. Quant à la voûte, que quelques personnes nous assurent avoir vue, il n'en existe plus aujourd'hui de traces.

Nous terminons ici, Messieurs, l'histoire des barons de la Roche-Chandry et de leur château. Si nous sommes resté au-dessous de la tâche que nous avons entreprise, nous espérons, Messieurs, que vous nous tiendrez compte des efforts que nous avons faits pour être moins indigne de la place que nous occupons parmi vous.

NOTA. La charte, transcrite en partie à la page 54, est datée de Châteauneuf, du V des ides (du 9) d'août de l'année 1243, et elle se rapporte à Radulphe (*dño meo R.*), évêque d'Angoulême de 1242 à 1247; mais la même formule d'hommage fut employée par le seigneur de la Roche-Chandry envers Guillaume V, évêque de 1273 à 1309.



Ruines du Château de la Roche-Chandry

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1844.

M. de Chancel, Président, occupe le fauteuil.

M. de Chancel continue son Discours sur l'Histoire de l'Angoumois, et il parcourt tous les faits relatifs au XIVe siècle et au XVe.

M. E. Castaigne, Secrétaire, fait hommage à la Société des Lettres inédites de Henry IV qu'il a recueillies dans notre province, et qu'il vient de publier, en les accompagnant de notes historiques.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Foucaud, membre de la Société, qui offre le concours gratuit de son talent pour reproduire sur la pierre tous les objets que la Société jugera nécessaire de faire lithographier. La Société accepte avec empressement la proposition de M. Foucaud.

M. le Secrétaire rappelle un article projeté du Règlement ainsi conçu : « MM. les maires et les curés du département sont priés de ne plus autoriser aucune réparation et reconstruction aux monuments publics, sans avoir préalablement demandé l'avis de la Société. »

Après discussion, cet article avait été rejeté; mais on avait décidé qu'il serait mis à l'ordre du jour d'une des prochaines séances. M. le Secrétaire demande donc que des circulaires, rédigées dans le sens de l'article supprimé, soient envoyées aux maires et aux curés du département. Plusieurs membres sont d'avis qu'on atteindrait le but proposé d'une manière plus efficace, en s'adressant directement à M. le Préfet de la Charente et à Mgr l'Évêque d'Angoulême, qui s'empresseraient, sans aucun doute, d'user des moyens dont ils peuvent disposer pour répondre à la juste demande de la Société.

Mgr l'Évêque, qui assiste à la séance, promet qu'il fera tous ses efforts pour empêcher la mutilation des monuments religieux de son diocèse.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau, prescrit par l'art. 8 du Règlement. La Société décide, à l'unanimité, que le Bureau sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 1845.

M. Tesnière demande que la Société ajoute à la dénomination de la Société Archéologique et Historique, celle de Société de Statistique. Les travaux de statistique sont en effet, dit l'honorable membre, d'un puissant intérêt pour le département de la Charente, et la Compagnie pourrait attacher son nom à la publication d'un ouvrage dont on reconnaît tous les jours la nécessité.

M. le Président lit l'article premier du Règlement qui fixe d'une manière précise le but de la Société et fait ressortir qu'elle ne peut s'occuper que de statistique ancienne. Cette opinion est partagée par la majorité des membres présents.

M. le Président demande si quelqu'un connaît le résultat des fouilles faites à Chassenon. M. A. Callaud ré-

pond que les travaux qui avaient été interrompus faute d'argent, étaient sur le point d'être repris, grâce aux fonds que M. le Préfet venait de mettre à la disposition de M. l'abbé Michon.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1845.

M. de Chancel, Président, occupe le fauteuil.

M. le Préfet adresse un exemplaire du Compte rendu de la dernière session du Conseil général, où l'on remarque un passage qui prouve le vif intérêt que ce magistrat a pris à la création de la Société.

M. de Chancel, Président, reprend la lecture de son travail sur l'Histoire de notre province. Cette troisième et avant-dernière partie de son Discours embrasse les principaux événements du XVIe siècle.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget pour 1845; il est adopté après quelques légères observations. Il résulte des communications faites par M. le Président, que les recettes présumées avaient été calculées d'abord par la Commission sur quarante sociétaires, mais que le nombre des souscripteurs s'élève actuellement à plus de soixante-dix, par les soins de M. le Secrétaire, qui a bien voulu recueillir à domicile les adhésions définitives des personnes qui avaient paru s'intéresser à l'établissement de la Société..

M. John Bolle fait ensuite un rapport verbal au nom

de la Commission chargée de proposer les moyens de conserver la grotte de saint Cybard. Il annonce avec regret qu'une partie de cette grotte vient de s'écrouler; qu'il faut s'attendre d'un jour à l'autre à l'éboulement total de la masse du rocher, sans qu'il soit possible d'en prévenir la chute; et que M. Abadie, architecte, membre de la Commission, pense même qu'on exposerait inutilement la vie des ouvriers qui seraient chargés des travaux de cette restauration. M. Bolle regrette que la Société n'ait pas été constituée quelques années plus tôt; il pense qu'elle aurait sans doute retardé la ruine d'un monument qui, s'il ne présente rien de remarquable sous le rapport de l'art, rappelle du moins l'un des souvenirs les plus respectables de la province.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1845.

M. DE CHANCEL, *Président, occupe le fauteuil.*

Avant l'ouverture de la séance, un grand nombre de membres examinent avec le plus vif intérêt les riches album que M. Paul Abadie, architecte et auditeur au Conseil des bâtiments civils, a bien voulu déposer sur le bureau; ces album présentent les vues d'ensemble, les coupes, les plans et les détails de la plupart des édifices religieux du département, et particulièrement de la cathédrale d'Angoulême.

M. de Chancel, Président, donne lecture de la quatrième et dernière partie de son travail, qui embrasse les

principaux événements dont notre pays fut le théâtre pendant le XVIIe siècle.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre adressée par M. l'abbé Michon, dans laquelle l'honorable membre fait part à la Société des fouilles entreprises à Chassenon. Les ruines d'un palais, d'un amphithéâtre, d'un temple et de bains antiques attestent l'importance de l'ancien *Cassinomagus*. La lettre de M. Michon est accompagnée de plans explicatifs.

M. E. Castaigne, Secrétaire, lit une Notice de sa composition sur la seigneurie de La Tranchade.

SÉANCE DU 7 MARS 1845.

M. de Chancel, *Président, occupe le fauteuil.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Tesnière, député. L'honorable membre de la Société a fait des démarches auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, pour obtenir une subvention en faveur de la Société Archéologique de la Charente. Il a été répondu qu'une telle allocation ne pouvait être faite, mais que si des restaurations ou des fouilles nécessitaient une demande de fonds, on obtiendrait facilement sur le budget des Beaux-arts, la somme nécessaire à ces travaux. La Société, après avoir entendu avec un vif intérêt la communication de cette lettre, charge M. le Président de remplir les formalités indiquées par M. Tesnière, afin d'obtenir du ministre les fonds nécessaires pour continuer les fouilles de Chassenon.

M. Paul Sazerac de Forge donne lecture de la seconde partie de son travail sur la Roche-Chandry, qui comprend l'histoire et la monographie du château.

Un membre demande que, par un avis publié soit dans les journaux de la Charente, soit dans le Recueil des Actes de la Préfecture, on prévienne les habitants du département de la création du Musée fondé par la Société.

Il est décidé que M. le Président écrira à M. le Préfet de la Charente et à Mgr. l'Évêque du diocèse, pour les prier, en considération d'une décision prise dans la séance du 6 décembre dernier et de la proposition qui vient d'être faite, de faire connaître à leurs administrés la formation d'une Société Archéologique qui veillera à la conservation et à la réparation des édifices anciens, ainsi que l'établissement d'un Musée dans lequel on recevra tous les fragments d'architecture et de sculpture qui présenteront quelque intérêt pour l'histoire du pays.

Un membre demande que l'on fasse dessiner exactement la grotte de saint Cybard, afin que la Société assure le souvenir d'un monument, que, d'après le rapport de la Commission nommée par l'assemblée, il est impossible de conserver.

M. de Chancel, Président, lit un Mémoire sur le camp Viduil.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ MICHON,

A M. CH. DE CHANCEL,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Périgueux, 6 février 1845.

MONSIEUR,

J'ai hâte de tenir ma parole et de vous adresser un premier travail sur le résultat des fouilles de Chassenon. Ce n'est qu'une note rapide que je ne pourrai compléter que lorsque les travaux seront plus avancés; j'ai donc besoin de votre indulgence et de celle de mes honorables collègues pour cette ébauche monographique.

Chassenon, vous le savez, est désigné par la carte de Peutinger, sous le nom de *Cassinomagus*, et placé par cet itinéraire sur la grande voie qui, partant de Lyon, traversait Limoges, *Augustoritum*, et de là se rendait à Saintes, *Mediolanum Santonum*.

Sur des indications très précises qui m'avaient été fournies par notre savant bibliothécaire, M. Eusèbe Castaigne, j'ai vérifié cette voie antique depuis Limoges jusqu'à Saintes. Il résulte de ce travail que la carte de Peutinger a donné une fausse indication en faisant passer cette voie par Charmé, *Sermanicomagus*, et Aunai, *Avedonacum*.

A côté se trouve un autre trou circulaire et perpendiculaire dans toute sa hauteur; nous y avons trouvé des débris de sacrifice, des cornes de cerf, de jeunes taureaux.

Un troisième enfoncement se trouve dans le péristyle et est caché en partie par la muraille du sanctuaire. Ces deux enfoncements avaient probablement pour but, l'un de recevoir l'eau nécessaire pour les sacrifices, qui devait y être amenée par des conduits souterrains, l'autre de recevoir le sang des victimes.

J'indique sur ce point des présomptions, n'ayant pas encore d'idée arrêtée sur l'usage de ces enfoncements.

Dans l'intérieur de la *cella*, quatre constructions circulaires, non adhérentes au reste du mur et d'un ciment moins dur, me paraissent la base de quatre niches destinées à des statues. Je ne pense pas qu'on puisse soulever de doutes sur ce point; l'inspection seule du plan le donne à conclure.

Les fouilles ont donné des fragments nombreux des marbres de revêtement, des corniches, des moulures, des fragments des encadrements qui séparent les pilastres, des frises d'un beau travail, mais en morceaux malheureusement de peu d'étendue.

Si, comme tout porte à le croire, cette décoration intérieure avait été faite selon les règles connues de l'architecture, il serait facile de reconstruire le plan de cette décoration en marbre avec les fragments que nous possédons.

Quant à l'extérieur et à la décoration du péristyle octogone, il sera plus difficile de se rendre raison de sa construction. J'ai pourtant trouvé dans le mur de clôture du cimetière une large corniche d'entablement en pierre fine avec des moulures bien profilées. Je ne doute pas qu'elle ne

fit partie de la décoration extérieure; mais nous n'avons trouvé ni fragments de chapiteaux, ni assises de fûts; rien qui indiquât des colonnes formant le revêtement intérieur.

Beaumesnil, qui avait visité Chassenon vers 1775, attribuait des colonnes de granit qui se trouvent à l'entrée de l'église et au milieu du cimetière, au travail des Romains. Mais ces colonnes m'ont paru trop grossières pour que j'y aie vu autre chose que l'ouvrage des chrétiens du moyen-âge. Je dois avouer cependant que ce n'était pas l'usage au moyen-âge de sculpter des colonnes avec base et moulures imitées de l'antique.

J'ai oublié de dire que le temple de Chassenon est nommé par les habitants *Montelu*. Serait-ce une corruption de *Monticulus*, ou de *Mons Lunæ*, le temple de Diane-Lune; c'est un problème d'étymologie que je me garderai bien de résoudre. On est bien corrigé de hasarder des explications lorsqu'on lit tant d'ouvrages, écrits par des hommes du reste d'une profonde érudition, dans lesquels les idées les plus puériles sont soutenues et données sérieusement pour des certitudes.

Ce qui est très singulier, c'est que la tour de Vésone, à Périgueux, que j'ai visitée il y a deux jours avec une attention scrupuleuse, a le même diamètre que notre *cella*, à Chassenon. La mesure donnée par l'auteur des Antiquités de Vésone est 53 pieds 3 pouces, et nous avons 17 mètres 78 centimètres. La légère différence qui pourrait exister, doit être comptée pour rien, en se rappelant que l'irrégularité de l'appareil ne peut donner une mesure précise qu'à quelques centimètres près.

Les marbres de revêtement de Périgueux sont de même nature que ceux de Chassenon. Les moulures en marbre

blanc pour former les corniches sont profilées de même, et elles ont de petits trous destinés à recevoir de petits crochets recourbés, en bronze, qui applatis s'engagent dans la maçonnerie; nous avons retrouvé plusieurs de ces crochets destinés à retenir les marbres de revêtement; nous en avons trouvé aussi un grand nombre à Chassenon, mais notablement oxidés.

J'irai sous peu de jours à Chassenon; peut-être serons-nous plus heureux que par le passé sous le rapport de la statuaire, car jusqu'ici nous n'avons trouvé que l'épaule d'une statue ailée, ou plutôt le haut d'une aile de quelque oiseau.

J'arrête ici cette petite causerie archéologique, qui n'aura d'intérêt pour mes collègues que parce qu'elle leur promet des détails plus précis, et quelque chose de mieux que des conjectures. Je n'en suis pas moins fier de payer mon premier tribut à notre Société Archéologique dont la gloire sera toujours la mienne, et aux travaux de laquelle j'associerai toujours mes efforts; comme les membres qui la composent, parmi lesquels je compte de nombreux amis, auront toujours mes bonnes sympathies.

Veuillez agréer, etc.

J.-H. MICHON.

P. S. J'ai oublié de vous parler des briques de construction employées fréquemment à Chassenon : elles ont toutes les dimensions imaginables de longueur et d'épaisseur. Notre Musée aura sur ce point une collection complète, ainsi que de toutes les espèces de marbre que les fouilles ont découvertes.

LE CAMP DE VŒUIL,

PAR M. CH. DE CHANCEL,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Je vous dy que là y eut de belles joustes et grans appertises d'armes.

JEHAN FROISSART.

Par une matinée du mois de juillet 1838, me trouvant au bourg de Vœuil, situé à quelques kilomètres d'Angoulême sur la route de Montmoreau, il me prend envie de voir le lieu désigné dans nos annales d'Angoumois sous le nom de Camp-de-Vœuil, et je recueille des renseignements près de mon hôte, le sieur Viaud, aubergiste: « Monsieur parle sans doute, me dit-il, du *Fort des Anglais*, qui est là, à peu de distance, au bord de la prairie. » Et de la main il me montre des coteaux situés à l'occident du bourg de Vœuil, en offrant de me conduire sur ce lieu historique, qu'un officier supérieur, en tournée dans ce département, est venu visiter il y a deux jours.

Je mets aussitôt à profit la complaisance du sieur Viaud; et nous dirigeons nos pas vers la gauche de la prairie, en traversant un étroit vallon qu'arrose le ruisseau qui, du midi au nord, vient se joindre à la petite rivière de Charrau, dont le cours se dessine dans la prairie de l'orient au couchant.

C'est en ce vallon et sur le chemin qui conduit de Vœuil à Mouthiers que l'on peut remarquer les traces d'une ancienne chaussée, qui pourrait bien être de construction romaine, mais qu'à défaut de loisir je n'examine point en ce moment.

Passant ensuite près de plusieurs roches caverneuses qui gissent sur le versant oriental de la colline, nous voilà parvenus en peu d'instants sur un plateau parsemé de chênes assez rares; ce plateau domine le cours de la rivière et de ses affluents.

De là nous descendons au fond d'une nouvelle vallée fort étroite et sans cours d'eau, et devant nous s'étend en amphithéâtre une autre élévation, dont les bords sont boisés par intervalles et doucement inclinés. Après avoir gravi cette pente et fait une centaine de pas en nous dirigeant vers le nord, jusqu'au centre de la plate-forme, nous foulons un sol dont les premières couches ont été enlevées, et qui n'est recouvert en ce moment que d'une maigre pelouse. Le travail de l'homme est très apparent sur cette chaume nivelée et dégarnie de rochers, si l'on compare son aspect avec celui que présentent les coteaux voisins qui ont conservé leurs irrégularités naturelles et leurs roches primitives.

Cette vaste esplanade est bornée au nord dans toute sa largeur par une chaussée dont les abords, profondément creusés autrefois, sont devenus faciles par suite des éboulements qui ont fait rouler les anciens matériaux du sommet de la terrasse dans le fossé.

A la vue de cette masse de terre et de pierres amoncelées sur une ligne régulière, je n'ai pas besoin de l'avertissement de mon guide pour reconnaître l'enceinte du camp de Vœuil, telle que je la trouve décrite dans le manuscrit

de M. Desbrandes, intitulé *Annales d'Angoumois*, dont je tiens un extrait à la main.

C'est bien là cette levée d'une hauteur de six mètres, dont la base a douze mètres d'épaisseur. Le sommet, sur lequel je viens de monter, est en effet d'un mètre de largeur. J'ai en ce moment sous les yeux toute l'étendue intérieure de ce lieu fortifié, qui de là me paraît de forme à-peu-près circulaire. Sa largeur n'est pas de plus de *trente-trois mètres* de l'est à l'ouest, sa longueur du midi au nord est de *soixante-quatre mètres*.

La jetée méridionale, qui sur cette largeur se prolonge et s'arrondit légèrement dans son développement, laisse à chacune de ses extrémités un espace vide de deux mètres.

Ces deux ouvertures, selon notre annaliste et selon toutes vraisemblances, ont été ménagées pour servir d'entrées et d'issues à cette enceinte, qui se trouve entourée, au nord, à l'orient et au couchant de rochers à pic, que l'on voit se projeter parfois comme des fortifications suspendues à quinze mètres d'élévation au-dessus de la vallée.

A notre droite, vient s'étendre et s'élargir la prairie de Vœuil; devant nous, à travers la gorge où la papeterie de Bourisson est située, le regard pénètre et se perd dans une immense prairie, qui n'est terminée que par les rochers lointains où l'on a pratiqué les carrières dites de Barbari; à notre gauche, s'offre une autre prairie également profonde.

Ce promontoire, qui fut taillé par les grandes eaux lorsqu'elles s'écoulèrent vers le bassin de la Charente, est un site remarquable dans cette contrée, dont les brusques et fréquentes coupures sont si pittoresques; il forme un poste

important d'observation et de défense. Il y a bien certainement, dans l'ensemble de cette clôture pratiquée vers le midi, un travail exécuté par une nombreuse réunion d'hommes d'après un plan donné et sous une direction intelligente et supérieure; mais les gens de guerre pourraient seuls démontrer le système de défense que ces accidents de terrain et ces ouvrages ont dû offrir. Ils ne manqueraient pas non plus de prendre note des dimensions et de la forme de cette circonvallation, pour la désigner sous la dénomination de camp, ou pour lui laisser le nom de simple *fort*, conformément à la tradition locale, que mon guide m'a fait connaître dès le moment où il a parlé du *Fort des Anglais*.

C'est aussi mon guide qui me montre sur les bords d'un coteau, situé au nord-est au-delà de la prairie, la ligne décrite par des fosses creusées, selon la tradition, par les gens du pays pour guerroyer contre le fort. Ces fosses, dites *de Basager*, se seraient prolongées dans une direction parallèle à la grande route qui conduit d'Angoulême à Vœuil, et au sommet de la rampe pratiquée en cette portion de la nouvelle route pour descendre vers le bourg.

Quand le regard égaré vers les sites voisins se reporte dans l'intérieur du camp, il n'y rencontre qu'un sol nu qu'ombragent çà et là de rares cépées de chênes accrues sur le versant de la levée, mais point de pierres de forte dimension, qui puissent indiquer l'ancienne existence d'un monument, point de lignes tracées pour diviser ce fort. La ceinture de ces rochers, qui pendent sur le vallon, ne présente aucune trace de parapet ni d'autre ligne de défense.

Quel moyen alors de déterminer, à l'aspect des lieux, l'époque de la formation et de l'occupation de cette en-

ceinte, lorsque les annales de notre pays ne rattachent ce fait à aucune des expéditions de guerre dont elles aient conservé le souvenir?

S'agirait-il de remonter, de conjecture en conjecture, jusqu'aux âges les plus reculés? Mais cet amas de terres et de pierres qui forme une longue terrasse, n'a dans son ensemble ni dans ses diverses parties, rien de celtique. J'aperçois bien vers le centre du plateau quelques pierres amoncelées, mais il serait ridicule d'attacher l'idée d'un monument à ce qui ne peut être que le produit d'un jeu d'enfants.

Pour écarter ensuite tout souvenir de l'époque gallo-romaine, il suffit de se représenter les larges fossés, les fortes palissades, tous les ouvrages de défense qui entouraient même dans les circonstances les plus urgentes les postes occupés par les conquérants et par les défenseurs du sol gaulois.

J'ai lu dans le manuscrit précité de M. Desbrandes une dissertation qui tendrait à établir, d'après diverses circonstances historiques et locales, que le lieu qu'il nomme le Camp de Vœuil pourrait bien être l'un de ceux que Clovis vint former et occuper lors de son expédition d'Aquitaine, qui eut pour résultat l'expulsion des Visigots. L'estimable annaliste, entraîné par le désir d'illustrer notre contrée, serait même tenté de retrouver dans le territoire de *Vœuil* ce champ de *Vouillé* ou *Vouglé* (*campus Vocladensis*), si célèbre par la victoire qui livra notre Aquitaine au chef des Francs et par la mort d'Alaric.

Il n'est pas nécessaire de faire de profondes études si l'on veut reconnaître aujourd'hui le lieu qui fut témoin de ce mémorable événement, lorsqu'on retrouve dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome 2,

pages 109 et suivantes, le résultat des savantes recherches faites à ce sujet par feu M. de Beauregard, évêque d'Orléans.

C'est sur les bords du Clain et de l'Auzance, entre Vivone et Civray, que le consciencieux archéologue nous montre, non loin de Champagné-Saint-Hilaire (*campus pugnæ*), d'un côté, les retranchements formés par Alaric pour achever de circonscrire un mamelon enveloppé en partie par la rivière d'Auzance, et d'autre côté, sur la rive droite du Clain, en face du lieu nommé *Voulon*, un vaste camp dominant de plus de vingt-six mètres d'élévation le cours de la rivière. Voilà des traces certaines, qui indiquent suffisamment que ce n'est point chez nous que l'on a pu voir cette rencontre sanglante des conquérants du Nord et des peuples du Midi.

Lorsque le Sicambre s'avance en notre pays quelques mois après la défaite des Visigots, quel serait l'annaliste qui songerait à le retenir enfermé dans le camp de Vœuil, lorsque les murs d'Angoulême s'écroulent à son approche, et qu'il ne s'arrête en ce pays que pour entonner un cantique d'action de grâces?

Passant donc à travers ces âges antiques, et tout préoccupé de la tradition locale qui indique ce lieu sous le nom de *Fort des Anglais*, j'ai hâte de recueillir les souvenirs des treizième et quatorzième siècles, qui se rattachent à la rivalité de la France et de l'Angleterre dans l'histoire générale, et aux courses continuelles des descendants d'Aliénor de Guyenne au sein de notre malheureux pays.

Un coup d'œil rapide, jeté sur nos annales durant le treizième siècle, me donne lieu de reconnaître d'abord que si les Plantagenet portent leurs armes en Aquitaine, ils n'ont pas besoin de former des postes retranchés

au milieu d'un pays dont ils occupent les places fortes comme princes suzerains. Lorsque le roi de France vient ensuite combattre ses rivaux dans leurs anciens domaines, en prenant parti pour ou contre les seigneurs feudataires que l'on voit passer tour à tour sous l'une et l'autre bannière, ce n'est point dans un camp retranché qu'il faut chercher les traces de ces hommes d'armes Anglais, qui sans crainte des gens du pays, accourent à la rencontre du grand ost de France sous les murs des châteaux de Lusignan ou de Taillebourg. Leur serait-il possible, au retour, de s'arrêter et de se fortifier en ce lieu, quand ils fuient devant d'aussi rudes adversaires que Philippe-Auguste et Louis IX ?

Les prétentions du monarque anglais, qui en l'année 1339 prend le titre de roi de France, suscitent des guerres sans fin, et notre pays est ouvert de nouveau aux aventuriers d'outre-mer. Cette époque est celle d'une organisation plus régulière des armées, qui marchent en corps de bataille, accompagnées d'albalêtriers et de gens de peine tout prêts à mettre la main à l'œuvre lorsqu'il s'agit de construire des retranchements. Je sais bien que notre pays n'est pas sur le passage de ce terrible prince Noir qui s'avance à travers le Limousin et le Berry, contre le roi Jean, et qui dirige ensuite sa marche rétrograde vers Poitiers; mais quand l'histoire nous montre le chef de l'armée anglaise creusant des fossés, se couvrant de palissades sur le coteau de Maupertuis, de telle sorte qu'il ne craint pas les attaques réitérées de la vaillante noblesse de France, si cruellement défaite à cette fatale rencontre, il me semble que le Fort des Anglais à Vœuil pourrait bien être de cette époque, puisqu'il présente une assiette et des dispositions à-peu-près semblables. Il est à remarquer aussi que

ce n'est qu'à partir de cette époque, où notre nationalité tend à se constituer, que l'on trouve dans les historiens contemporains, tels que Froissart, la distinction entre les Anglais et les Français, lorsqu'il s'agit de désigner ceux qui combattent pour les souverains d'outre-mer, et ceux qui suivent la bannière des princes de la Maison de Valois. Or la tradition locale a précisément adopté cette distinction en indiquant ici le *Fort des Anglais*, et les fosses creusées par les *Français* sur les bords d'un coteau voisin.

Un fait, dont mon guide a gardé le souvenir, vient en aide à mes conjectures, qui tendent à rapporter au quatorzième siècle la formation de ce fort de Vœuil. Il me raconte, d'après le témoignage de son ayeule, que dans une recherche faite au fond de l'une des fentes du rocher qui borde la partie occidentale de cette enceinte, on aurait trouvé un boulet de canon.

S'il est vrai qu'en l'année 1338 on se soit servi pour la première fois de deux ou trois canons à l'attaque du château de Puy-Guillaume en Auvergne, je trouve aussi dans les récits de Froissart, qu'en l'année 1372, *où fut tout Poictou, Xainctonge et La Rochelle délivré des Anglois, les seigneurs avoient fait faire grans engins et canons.* Ce qui pourrait porter à croire que le boulet trouvé dans les fentes du rocher de Vœuil, aurait été envoyé en signe d'adieu aux troupes anglaises, lorsqu'en ce temps elles se retiraient aussi des terres d'Angoumois.

Cette conjecture n'est peut-être pas inadmissible si l'on se rappelle les récits de Froissart, qui nous dit comment, en cette année 1372, le connétable d'Aquitaine pour les Anglais, après la retraite du célèbre prince de Galles, « manda tantôt messire Henry Haye, séneschal d'Angou-
» lesme, près de l'ost des François et du chastel de Sou-

« bise, là où y eut grand abbatis et plusieurs gens morts,
« car les François ne s'en donnoient garde, là où furent
« pris, par beau faict d'armes, et le captal de Buch et mes-
« sire Henry Haye, et autres chevaliers d'Angleterre;
« comment enfin les Bretons se départirent de Soubise
« et se hâtèrent de chevaucher vers Sainct-Jehan-d'An-
« gely, pour se joindre avecques grans gens d'armes
« que le connétable de France (Duguesclin) y envoya,
« puis chevauchèrent de là vers Angoulesme, qui se re-
« tourna aussitôt Françoise. »

C'est de cette donnée que je veux partir, pour croire qu'après la défaite de Soubise et à l'arrivée des troupes envoyées de Poitiers, le reste de la garnison anglaise, qui occupait Angoulême depuis onze années, pouvait fort bien, en se retirant devant des forces supérieures, venir fortifier ce point d'observation et de défense, dont la position avantageuse lui permettait d'attendre des secours, et de soutenir les attaques des gens du pays, impatients de tirer vengeance des vexations de l'étanger. On se ménageait en même temps, sous la protection de cette terrasse méridionale, un refuge vers la Guyenne, qui tenait encore pour le prince anglais.

S'il est vrai, d'après nos annales et les lettres-patentes délivrées en ce temps par le roi Charles V, que les habitants d'Angoulême aient eux-mêmes pris les armes pour chasser l'étranger de nos murs, ils n'auront pas manqué de le poursuivre dans sa retraite, et c'est ce qui peut expliquer comment les fosses de Basager auront été creusées sur ce coteau, qui présentait un point d'attaque contre le fort de Vœuil aux gens qui arrivaient de la ville.

M. Desbrandes rapporte aussi que l'on retrouve sur le

territoire de la commune de Mouthiers, à onze cent mètres environ du camp de Vœuil, près du village du Rosier, deux tranchées parallèles séparées l'une de l'autre par un espace de trente mètres, dont la profondeur serait d'un mètre trente-trois centimètres. Je n'ai point visité ces ouvrages, mais je suis bien assuré que le vénérable annaliste dont j'invoque le témoignage, a pris soin, selon sa coutume, de faire les mesurages qu'il nous fournit, et je pense comme lui que ces tranchées pouvaient servir à placer les postes avancés aux abords du camp; ce qui vient à l'appui des vraisemblances que j'ai admises pour introduire dans le fort de Vœuil un faible corps de troupes anglaises, en lui prêtant l'espoir de tenir tête du côté de la ville à de vives attaques, et de ménager vers le midi l'arrivée d'un secours ou une retraite prudente.

Les souvenirs qui se rattachent aux dernières années du quatorzième siècle, ainsi qu'aux guerres des quinzième et seizième siècles, ne me font point abandonner cette conjecture.

On sait bien que durant le règne si tristement mémorable de Charles VI, les Anglais parcourent diverses provinces du royaume; mais l'ensemble des faits consignés à cette époque dans nos annales d'Angoumois, rend invraisemblable le passage d'un corps de troupes anglaises, assez peu nombreux et assez imprudent pour venir se renfermer dans ce poste de Vœuil au milieu d'un pays qui tient pour le parti français, et dans le voisinage d'une ville, réputée alors l'une des fortes et avantageuses du du royaume.

Voudrait-on, en dépit de la tradition, placer le camp de Vœuil sous une autre bannière que celle d'Angleterre? Il est vrai que l'on pourrait voir en l'année 1416 le sire

de Barbazan, capitaine renommé du parti d'Armagnac, s'avancer en notre pays, et détruire le château de La Roche-Chandry, situé en la paroisse de Mouthiers; mais ce chef de guerre n'a pas besoin de se mettre en défense dans un poste fortifié lorsqu'il parcourt l'un des apanages de la maison d'Orléans pour laquelle il a pris les armes, le château qu'il met en ruines lui offrait, en cas de péril, un asile plus sûr que ce camp retranché.

Quand le comte Jean de Valois, souverain héréditaire d'Angoumois, vient en aide à Charles VII, pour chasser de la Guyenne les derniers hommes d'armes d'Angleterre, ce n'est point ici qu'il les rencontre.

Ce n'est point non plus en ce lieu que, durant les guerres de religion, les princes protestants et les armées royales se cherchent et se tiennent en observation avant le siége d'Angoulême et le combat de Jarnac.

Quand Joyeuse va se faire battre à Coutras, la marche des brillantes compagnies de gentilshommes de cour qu'il entraîne à sa suite, n'est point tracée en Angoumois, mais à travers les campagnes du Périgord. Ne pensons pas que le prince de Béarn, qui passe chez nous en des occasions et en des fortunes si diverses, veuille se renfermer dans un poste où sa bouillante valeur serait à l'étroit.

Du reste, les marches et contre-marches de tous les corps de troupes, qui prennent part aux guerres dont l'Angoumois devient le théâtre à cette époque, sont signalées dans l'Histoire générale comme dans les Mémoires des contemporains, avec des indications si précises et si bien circonstanciées, qu'il n'est pas permis de croire que l'on ait omis l'établissement d'un camp ou d'un simple poste fortifié en ce lieu.

Cessant donc d'interroger les siècles passés, je remar-

que en ce moment, d'après les indications de mon guide, les traces d'une fouille pratiquée récemment dans la chaussée méridionale à un endroit où se trouvent des pierres régulièrement établies et scellées à l'aide de mortier.

Il paraît que les propriétaires du terrain qui comprend le camp et les clôtures, ont appelé là un devin, qui, procédant à ses magiques invocations, a déclaré d'une voix solennelle que le *veau d'or* est caché sous la chaussée. Et comme il n'est pas en Angoumois un seul de nos anciens monuments, un seul amas de terres et de pierres qui ne récèle ce fameux veau d'or, l'un de ces propriétaires, habitant d'un village voisin, se met à l'œuvre pour faire cette recherche, en portant la pioche et un œil curieux parmi les matériaux qu'il déplace.

L'inutilité du travail de ce pauvre diable trouble bientôt sa raison, et il abandonne les fouilles avant qu'elles soient parvenues à quelque profondeur. Il faut plaindre le sort de cette victime d'une croyance par trop ardente, et regretter en même temps que son labeur ait été sitôt abandonné; car parmi les trésors qu'il cherchait, on pouvait rencontrer des médailles, des armes, des ustensiles qui auraient fourni quelques renseignements sur l'époque de l'établissement de ces terrasses, sur les noms des hommes de guerre qui ont fait halte en ce lieu.

Mais il y a lieu de craindre que l'archéologie n'ait que bien peu de profit à faire dans cette enceinte, que le temps efface par degrés et de telle sorte que le passant ne remarquera même plus ses derniers vestiges avant peu d'années.

Il m'a paru convenable cependant de soumettre aujourd'hui à la Société les observations que j'ai pu faire sur les lieux, et les conjectures que mes réflexions m'ont



CHATEAU DE LA TRANCHADE.

fait adopter, afin de provoquer la communication de renseignements plus précieux, qui sont peut-être en la possession de quelqu'un d'entre nous. Les occasions ne manquent pas, si l'on veut recueillir mieux que moi les traditions relatives au camp de Vœuil et les éléments d'une bonne étude sur ce local, qu'il est permis de visiter dans une promenade de quelques instants.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA SEIGNEURIE DE LA TRANCHADE.

La terre de La Tranchade avait un château fortifié, ses dépendances féodales étaient nombreuses et considérables (1), et ses seigneurs avaient, depuis 1697, droit de justice, haute, moyenne et basse, sur la paroisse de Garat et sur celle de Sainte-Catherine son annexe (2). Il m'a

(1) Elles s'étendaient non seulement sur une grande partie des paroisses de Garat et Sainte-Catherine réunies, mais aussi sur celles de Dirac, de Magnac-sur-Touvre, de l'Ile d'Espagnac et de Soyaux. Les logis de Dirac et d'Hurtebise relevaient de la seigneurie de La Tranchade.

(2) La cession de ce droit de justice fut faite par les commissaires généraux députés par le roi, le 18 avril 1697 et le 18 janvier 1703, *à titre d'aliénation et de propriété incommutable,* à messire Jean Normand, II du nom, écuyer, seigneur de La Tranchade.

donc paru d'un certain intérêt pour l'histoire du pays de connaître quelles ont été les familles qui ont possédé cette seigneurie, l'une des plus anciennes et des plus importantes de la sénéchaussée d'Angoulême. — Voici le résultat de mes recherches; je le donne ici sans autre prétention que celle de l'exactitude.

Des titres, qui remontent à la première moitié du 12e siècle et que je trouve dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cybard (1), nous apprennent que la contrée où est situé le château de La Tranchade se nommait alors la Terre de Prus (*Terra de Prus*). Cette contrée vaste et spacieuse (*lata et spatiosa*), mais dont il serait difficile aujourd'hui de déterminer au juste les limites (2), renfermait un grand nombre de borderies relevant de deux fiefs principaux, l'un le mas de Chai (*massus de Chai*) (3), et l'autre le mas de La Tranchade (*massus de la Truncheda* vel *Trunchada*), qui fait le sujet de la présente Notice.

Il y avait dans ces mas et dans ces borderies des terres cultivées et des terres incultes, des bois et des prés, des

---

(1) *Transcript de l'antien* (sic) *Chartulaire manuscript... de l'abbaye et monastère de Sainct-Éparche,* copie authentique, écrite de 1640 à 1681, 1 vol. in-fol., faisant partie de mon cabinet particulier.

(2) Il est probable qu'elle s'étendait au nord jusqu'à la rivière de Touvre, au midi jusqu'au ruisseau des Eaux-Claires, à l'est jusqu'à celui de l'Échelle, et qu'elle était bornée à l'ouest par une ligne plus ou moins courbe partant de Magnac-sur-Touvre et se dirigeant vers Puymoyen par les hauteurs de Soyaux et la vallée de l'Anguienne.

(3) Le mas de Chai ou Chaix est situé à l'est et à environ deux kilomètres du château de La Tranchade.

fontaines et des rivières, et toutes choses nécessaires aux besoins de la vie (*in quibus massibus et borderiis habetur terra et inculta, et habetur boscua et prata, et fontes et riberiæ, et multa hominum usui apta*). La terre de Prus, aride en plusieurs endroits, était en plusieurs autres fécondée par les ruisseaux qui la bordaient ou la traversaient; si ce n'était pas un Paradis terrestre, c'était du moins une contrée assez favorisée de la nature pour que le laboureur pût espérer d'y voir en paix fructifier le grain que ses mains avaient déposé dans le sillon.

Il n'en fut pas ainsi. Une multitude de seigneurs se partageaient depuis long-temps cette étendue de pays, et leurs continuelles vexations envers ses pauvres habitants en avaient fait un véritable désert; telles sont à-peu-près les expressions, effrayantes dans leur simplicité, de l'une des vieilles chartes que j'ai sous les yeux (*hæc terra diù permanserat deserta et inculta, propter multitudinem Dominorum qui oppressiones exercuerant in illâ*). Mais le sentiment chrétien, seul défenseur de l'humanité et de la raison dans ces temps de barbarie, réveilla le remords dans le cœur de ces petits tyrans de troisième ordre, dont le nombre ne s'élevait pas à moins de trente-huit, et les força d'abdiquer leur souveraineté pillarde et tracassière qui avait frappé les campagnes de stérilité.

Ils firent donc une donation collective de toute la terre de Prus (*totam terram quæ vocatur de Prus*) sans aucune retenue (*ex integro, sine ullo retinaculo*) à Dieu et à saint Éparche (*Deo et beato Eparchio*), pour la guérison de leurs âmes et de celles de leurs parents (*pro remedio animarum nostrarum et parentum nostrorum*). Ils n'oublièrent pas surtout de terminer leur charte par invoquer la miséricorde de Dieu dont ils avaient un si

grand besoin (*ut Deus omnipotens sit nobis propitius et misericors*). Ceci se passait du temps de Gérard II, évêque d'Angoulême et légat apostolique (1), c'est-à-dire antérieurement à l'an 1136.

---

(1) La Charte ne porte pas de date plus précise (*hoc donum factum est in tempore Geraldi, Engolismensis episcopi et sanctæ Romanæ Ecclesiæ legati*); mais j'ai vu par d'autres titres que Hugues I était alors abbé de Saint-Cybard.

Il me paraît curieux de transcrire ici les noms des seigneurs qui firent cette donation expiatoire. Les voici; ils sont trente-huit, sans compter les trois femmes qui s'y trouvent: *Willelmus Maurrac et nepotes ejus Oto Bernardi et Iterius de Villaboen, Willelmus Aizii et Nobela uxor ejus, Willelmus Dalmacii et Rotbertus Dalmacii frater ejus, Petrus Rotberti et * Willelmus Rotberti filius ejus, Willelmus de Folhada et David frater ejus, Geraldus de Graciaco, Willelmus de Ramosbere et Helias Vigerius frater ejus, Constantinus Talabat et Emma uxor ejus, Willelmus Præpositus de Buiseira et Petronilla uxor ejus, Willelmus Goirant, Petrus Vigerius de Folhada, Aimericus de Minzac, Petrus de Champaniaco, Helias de Champaniaco, Bernardus de Champaniaco, Helias Rigaudi et Helizabeth uxor ejus (filia Geraldi de Graciaco suprà dicti), Geraldus David, Geraldus Giro, Arnaldus Heliæ et Rixendis uxor ejus, Aimericus de la Croz, Aldeberga de Maset, Boso Ticionis, Fulco Ticionis, * Petrus Ticionis, Aimericus de Riberiis, Iterius de Mariet, * Petrus Vicarius, * Aimericus Geraldi, * Helias Geraldi, * Odo Aimerici, * Helias Comptor, et * Gardradus Froterii*. Les huit individus dont les noms sont précédés d'un astérisque, ne figurent pas dans le corps de la charte, ils l'ont seulement signée; si ce n'était qu'en qualité de témoins, ce que rien n'indique, il faudrait réduire à trente le nombre des donateurs de la terre de Prus. En revanche, on pourrait y joindre les noms de ceux qui n'abandonnèrent que plus tard, par des donations collectives ou séparées, les droits plus ou moins importants qu'ils prétendaient sur cette malheureuse contrée: *Aimericus de Germanere, Pe-*

Ce n'était pas l'intérêt des monastères du moyen-âge de conserver en pure propriété les nombreuses terres qui leur étaient données par les âmes pieuses ou repentantes; ils gardaient seulement ce qui était à leur portée ou à leur convenance, et cédaient le reste à des tiers, à la charge de certaines redevances. C'est précisément ce que firent les moines de Saint-Cybard pour la plus grande partie de la terre de Prus. Il résulte d'une charte, postérieure de quelques années à l'acte de donation dont je viens de parler, que l'abbé Guillaume I, qui gouvernait le monastère de 1139 à 1152, abandonna le mas de La Tranchade à un certain Geraldus Ramnulfi et à Emma son épouse, moyennant une somme de dix sous d'achat, ou plutôt de redevance, à chaque muance de seigneur (*et* — ego Geraldus — *dedi ei* — abbati Willelmo — *achaptamentum decem solidos, et per successiones hoc idem facient posteri abbatibus ipsius monasterii*). On voit que le prix de la vente n'était pas exorbitant; mais il faut dire aussi que l'abbé de Saint-Éparche s'était soigneusement ménagé la portion la plus nette des revenus, en se réservant la dîme et la moitié de tous les moulins qui pourraient être construits dans l'étendue du fief de La Tranchade (*exceptâ decimâ et exceptâ medietate molendinorum qui in illo masso scilicet de la Truncheda poterunt construi*). Le vénérable bénédictin tenait tellement à cette

---

trus Iterii filius Iterii Benedicti, Landricus Barbusta et Petronilla uxor ejus filia Petri Ramnulfi de Aiarnac, Ademarus Seschaldi et Aimericus Seschaldi frater ejus, Aimericus Bochan et Willelmus Bochan frater ejus, Helias Arnulfi, Petrus Arnulfi, et d'autres qui peuvent m'avoir échappé.

clause qu'il la fit immédiatement répéter dans la phrase suivante, en renchérissant sur les expressions (*ista duo retinuit*—pro *retinuerunt—abbas et monachi totam scilicet decimam ex integro et medietatem molendinorum omnium qui in masso ubicumque extendatur poterunt fieri*); puis il profita de l'occasion pour faire coucher sur le même acte la renonciation des deux époux à certain droit de dîme qu'ils auraient pu prétendre sur toute l'étendue de la terre de Prus par la succession d'Ademarus Seschaldi, père d'Emma; et, revenant enfin pour la troisième fois à ses moulins, il fit établir que chaque propriétaire en aurait une clef (*et monachus haberet clavim molendinorum unam et ego* — Geraldus — *aliam*). Si, comme on l'a vu plus haut, les moines acceptaient *sine ullo retinaculo*, il paraît qu'il n'entrait pas dans leurs habitudes de donner tout-à-fait de la même manière (1).

---

(1) C'est cette même charte qui nous raconte les vexations féodales relatées dans le quatrième paragraphe de cette Notice (*hæc terra diù*, etc). Il en est aussi parlé dans un autre titre de la même époque et à-peu-près dans les mêmes termes : *hæc terra* — quæ dicitur de Prus — *diù inculta permanserat propter oppressionem et multitudinem Dominorum, quousque placuit Deo quatenùs illi qui dominium habebant in ipsâ terrâ darent eam Beato Eparchio et monachis ejus*, etc.

Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cybard contient huit chartes entièrement relatives à la terre de Prus (fol. 72 à 80 de la copie que je possède). A l'exception de la première, dont j'ai donné la date dans la note précédente, elles sont toutes du temps de l'abbé Guillaume I, aux environs de l'an 1142; car il y en a deux qui sont ainsi datées : *Anno incarnati Verbi millesimo centesimo quadragesimo secundo, Innocentio Papâ præsidente in urbe, Ludovico in Franciâ regnante, Willelmo Taglafer, filio Vulgrini, in Engolismâ principante.*

Je n'ai pu savoir ni quand ni pourquoi les seigneurs de La Tranchade cessèrent de relever de l'abbaye de Saint-Cybard; il est probable que ce fut par suite des bouleversements de tout genre, qui, à plusieurs époques et particulièrement au 16ᵉ siècle, mirent le désordre dans l'administration temporelle du monastère (1). Toujours est-il que ce droit de suzeraineté appartenait à l'évêque d'Angoulême vers le milieu du siècle dernier. J'ai sous les yeux un acte du 29 décembre 1755, par lequel Jean Nor-

(1) Les religieux de Saint-Cybard perdirent ainsi la plus grande partie des propriétés et des redevances qu'ils avaient sur la terre de Prus, et en particulier leur droit de justice sur La Greuse (ou La Gruze), dans la paroisse de Garat. Il y eut à ce sujet, dans le siècle dernier, un procès entre le seigneur de La Tranchade, qui avait acquis ce droit de justice dans toute l'étendue de la paroisse, et le seigneur de Bouex, qui prétendait le tenir des sires de Marthon. Vigier de La Pile, qui nous apprend ce fait (tome II de son *Histoire d'Angoumois* manuscrite, 2 vol. pet. in-4°, vers 1757), se trompe sans doute en nous disant qu'*il y avoit autrefois dans le petit village de La Gruze un monastère de Bénédictins* et qu'*il n'en reste plus que le nom d'abbaye*. Pour moi, je pense que l'abbé de Saint-Cybard y avait seulement une maison de campagne, qui a conservé le nom d'abbaye dans la localité. Le Cartulaire déjà cité donne (fol. 18 à 20) quatre chartes relatives à La Greuse, où il n'est nullement question du prétendu monastère ; il est dit seulement dans l'une d'elles, datée du jeudi d'après la Pentecôte de l'an 1237, que l'abbé Robert avait fait planter une vigne près de sa maison de La Greuse *(vineæ suæ quam fecerat plantari.... propè domum suam de La Greusa)*, et qu'il avait fait entourer de fossés cette même vigne, dans laquelle se trouvait un colombier *(quæ dicta vinea includitur cum columbario inter fossata ab eodem facta circà dictam vineam)*. On connaît encore de nos jours au village de La Greuse, près de l'endroit qu'on nomme *l'Abbaye,* la vigne dite *du Colombier*.

et conseiller de la commune d'Angoulême de 1622 à 1632, posséda La Tranchade après lui. On sait que la famille Nesmond commença son illustration par les charges qu'elle occupa dans notre hôtel-de-ville (1); et que sa branche aînée, éteinte dès le commencement du dix-septième siècle, s'est élevée aux plus grandes dignités de l'église, de la magistrature et de la marine, et a donné, entr'autres personnages remarquables, un archevêque, membre de l'Académie française, plusieurs présidents des parlements de Paris et de Bordeaux et un lieutenant-général des armées navales.

Marie Nesmond, dame de La Tranchade, fille unique et héritière du dernier François dont je viens de parler, épousa en premières noces Jean de Rochechouart, marquis de Saint-Victurnien, fils de René, baron de Mortemar, dont elle n'eut point d'enfants; et elle se remaria à Louis Belcier, baron de Cozes en Saintonge, d'une famille illustrée par un premier président du parlement de Bordeaux.

Charlotte Belcier, leur fille unique, porta la terre de La Tranchade dans la famille d'Aydie, en épousant, par

---

(1) C'est précisément de l'origine de cette illustration dont il n'est pas dit un seul mot dans la généalogie romanesque insérée dans le tome X du *Dictionnaire de la Noblesse* par M. de La Chenaye-Desbois (Paris, 1770-86, 15 vol. in-4°), où l'on fait descendre les Nesmond en ligne directe d'un certain Jacques d'Esmond, Irlandais, qui aurait épousé, *dès l'an* 1000, Mathilde Coote, *d'une des premières maisons d'Écosse!* C'était alors la mode des petits abbés et des gentillâtres de la cour; ils faisaient fi de ce qu'ils appelaient la noblesse *de la cloche*, comme s'il pouvait en exister de mieux assise que celle qui avait pour base le suffrage des habitants de la cité.

contrat du 1er juillet 1640, Armand d'Aydie, seigneur des Bernardières et autres lieux, fils de Guy, et membre de cette grande maison d'Aydie qui avait donné sous Louis XI un célèbre amiral, gouverneur et grand sénéchal de Guyenne, dans la personne d'Odet d'Aydie, sire de Lescun, comte de Comminges et vicomte de Fronsac, mort en 1498.

Marie d'Aydie, fille unique d'Armand et de Charlotte Belcier, porta à son tour la châtellenie de La Tranchade à François de Lambertie, comte dudit lieu, qu'elle épousa en 166.. Il paraît que les prodigalités du comte de Lambertie le contraignirent à engager la dot de sa femme; et par contrat du 6 avril 1666, il céda le domaine de La Tranchade à François Normand, écuyer, sieur des Bournis, demeurant en la ville d'Angoulême, moyennant une rente pécuniaire, annuelle et perpétuelle.

Le comte de Lambertie mourut quelques mois après cet arrentement; mais sa veuve, qui était encore mineure en 1666, revint à sa majorité sur tout ce qui avait été fait par son mari; et François Normand, sans qu'on lui tînt compte des avances considérables qu'il avait déboursées, se vit obligé d'acheter, le 7 novembre 1667, de ladite veuve dame Marie d'Aydie, comtesse de Lambertie, la seigneurie de La Tranchade avec toutes ses dépendances féodales.

Ce François Normand, III du nom, sieur des Bournis, conseiller du roi au siége présidial d'Angoulême, fut maintenu dans sa qualité d'écuyer le 25 septembre 1666, par jugement de Henri d'Aguesseau, chevalier, commissaire départi par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres et la vérification des titres de noblesse dans la généralité de Limoges. Le sieur des Bournis était le quatrième des-

cendant de Jean Normand, I du nom, conseiller de la commune d'Angoulême de 1515 à 1539, qui avait été envoyé à la cour, ainsi qu'il est écrit dans la délibération du corps de ville du 4 juin 1515, pour obtenir de François Ier la confirmation des priviléges de la cité; — il avait pour aïeul François Normand, I du nom, sieur de Puygrelier, premier lieutenant du vice-sénéchal d'Angoumois, et maire d'Angoulême, qui fut tué, à l'âge de 38 ans, avec Jean, son frère, et plus d'une quarantaine d'habitants, le 10 août 1588, dans l'audacieuse tentative contre le duc d'Espernon (1); — et il était fils de François Nor-

(1) On peut consulter pour les détails de cet épisode de la Ligue l'*Hist. univ.* de de Thou, l'*Hist. univ.* de d'Aubigné, l'*Hist. des guerres civiles* de Davila, l'*Hist. de France* de Mézeray, etc.; mais il faut particulièrement avoir recours aux trois articles suivants : — 1° *Discours véritable de la malheureuse conspiration et attentat contre la personne de monseigneur le duc d'Espernon..... par François Normand, dict Puigrelier, maire de la ville d'Angoulesme, et ses complices;* à Angoulesme, par Olivier de Minières, 1588, très pet. in-8°, de 24 feuillets non paginés, dont le dernier est blanc. Opuscule très rare, dont un exemplaire appartient à M. A. Callaud, négociant à Angoulême. — 2° *Discours véritable de ce qui s'est passé dans la ville d'Angoulesme entre les habitants et le duc d'Espernon;* Paris, Roffet, 1588, in-8°, pièce signée N. D. A.; cette même relation a été insérée dans l'*Avertissement sur les exploits d'armes faits par le roi de Navarre,* etc., qui se trouve dans le tome 2 (pag. 509) des *Mémoires de la Ligue* (Amst. 1758, 6 vol. in-4°) et dans le tome 12 (pag. 25) de la première série des *Archives curieuses de l'hist. de France* (Paris, 1834–37, 15 vol. in-8°). — 3° *La Vie du duc d'Espernon* (par Guillaume Girard, son secrétaire, archidiacre d'Angoulême), Paris, 1655, in-fol. et autres éditions. Girard parle de François Normand en ces termes : « Cet homme, outre l'avantage de sa « charge, estoit encore considérable de soi-même, estant d'une des « meilleures familles de ville, et homme d'esprit et de main. »

mand, II du nom, aussi maire d'Angoulême en 1645, 1646, 1653 et 1644, sous-maire en 1647 et échevin dans les temps intermédiaires.

La terre de La Tranchade est demeurée dans les mains de la famille Normand jusqu'à la révolution, époque où elle lui fut momentanément enlevée (1). Elle y est rentrée depuis en devenant la propriété de l'un de nos collègues, qui, naguère premier magistrat de notre ville, s'est rendu digne de la noblesse et des armes que ses ancêtres avaient conquises dans nos charges municipales (2). Ces pénibles

(1) Elle a passé successivement dans les mains de MM. Brun, Dexmier et Astier, receveur-général des finances de la Charente.

(2) M. Paul-Joseph Normand de La Tranchade, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1807 et dès l'âge de 22 ans, maire d'Angoulême de 1837 à 1840, et membre du Conseil-général de la Charente depuis 1838, est le septième descendant en ligne directe de François Normand de Puygrelier, tué dans l'affaire du duc d'Espernon. Le père de M. de La Tranchade était chevalier de Saint-Louis et maréchal-des-logis dans les gardes du corps avant la révolution ; et son aïeul et son bisaïeul ont été successivement gentilshommes dans la maison d'Orléans. Le chevalier Normand de Garat, contr'amiral, décédé il y a quelques années, était de la même famille.

Les Normand portent : *d'azur, à la bande d'or accompagnée en chef d'une croix de Malte d'argent et en pointe de trois glands d'or rangés en orle,* avec cette devise : *in fide quiesco.* Ces armoiries furent ainsi admises dans les preuves du nom dressées, le 4 septembre 1781 et le 5 octobre 1788, par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, qui en sa qualité de juge d'armes de France avait seul le droit de les constater; si donc l'*Armorial général* manuscrit de la bibliothèque du roi indique une bande *d'argent* au lieu d'une bande *d'or* et trois *trèfles* au lieu de trois *glands,* ce ne peut être que le résultat d'une fausse indication qui fut donnée, de 1696 à 1701, au commissaire chargé de recueillir dans notre province les armoiries qui devaient figurer sur ce répertoire.

fonctions ont perdu leurs antiques et glorieux priviléges; mais les honorables citoyens, qui veulent bien sacrifier le calme du foyer domestique au dévouement souvent mal apprécié pour le bien-être de la cité, conserveront, n'en doutons pas, un privilége pur et ineffaçable dans le souvenir des gens de bien.

Je termine ces détails généalogiques qui peuvent fatiguer l'attention, et j'ai hâte de rapporter un fait assez important dont le château de La Tranchade fut le théâtre, lors des troubles qui éclatèrent en Guyenne vers le milieu du dix-septième siècle. Je copie textuellement l'un des précieux registres de nos archives municipales, à l'année 1651 : « La présente année, les troubles de la Guyenne « recommencèrent après l'eslargissement de messieurs les « princes de Condé et de Conty et ducq de Longueville, « ce qui obligea le dict sieur maire (Jean Guymard, escuyer, « sieur du Jallais), sur l'advis qu'il receust le quinzième « du mois de septembre de la marche de monsieur le « Prince... à Bourdeaux, de renouveler les gardes en la « présente ville et de les faire faire exactement plus que « par le passé. Et d'autant que le mal s'augmenta peu après « par le soulèvement presque universel de toute la Guyenne « et Périgort, messieurs les Princes ayant été favorable- « ment receus dans Bourdeaux, aussy bien que ma- « dame la Princesse madame de Longueville, le dict sieur « maire crut qu'il falloit apporter de nouveaux soings « pour la conservation de cette ville que les ennemis mu- « guetoient de toutes parts et menaçoient d'un siége au « cas qu'ilz ne la peussent emporter par surprise. Ce qui « luy donna occasion d'enjoindre par son ordonnance, « qu'il fist publier à son de tambour, à tous les habitans « qui estoient pour la majeure part à la campaigne à

« cause des vendanges, de se retirer dans trois jours sous « grosses peines et de se munir de toutes choses néces- « saires pour leur nourriture pendant trois mois, à peine « d'estre chassés et mis hors de la présente ville comme « bouches inutiles; ce qui fust si promptement et ponc- « tuellement exécuté par les dictz habitans, qu'en moings « de quinze jours cette ville se trouva pourvue de toutes « munitions de bouche pour deux ans. Et d'autant que « ce n'estoit pas assez que les dictz habitans eussent de « quoy se nourrir, le sieur maire pourveust encore à ce « qu'ilz eussent des munitions de guerre pour leur dé- « fense, ayant pour cet effet donné ordre à des marchands « d'y faire conduire de Limoges plusieurs charges de pou- « dre fine pour adjouster aux trois milliers qui se trou- « vèrent entre les mains des dictz habitans, par la re- « cherche qui en fust faicte et inventaire par le dict sieur « maire, lequel fist aussy réparer avecq la mesme dili- « gence le parapet de la courtine, qui est entre la porte du « Pallet et guérite de Ladam (1), qui estoit presque en- « tièrement ruyné. Il fist aussy relever diverses brèches « qui estoient entre la porte du Pallet et celle de Sainct- « Martial, remettre toutes les dictes portes et ponts-levis « d'icelles en bon estat, avecq les herses et rateaux, aux- « quelz il fist faire de gros cables afin de les pouvoir bais- « ser et relever en cas de nécessité. Et voyant que les « troupes ennemies s'approchoient de plus en plus de « cette ville, le siége de Cognac estant desjà formé par

---

(1) La guérite ou tour Ladam (ou Ladan) défendait la ville du côté de Saint-Cybard.

« monsieur le duc de La Rochefoucauld qui s'estoit en-
« encore déclaré pour les Princes, le dict sieur maire,
« crainte de se trouver trop faible pour soustenir un siége
« en cas d'attaque, exhorta les habitans d'appeler en
« leurs maisons les amis qu'ilz auroient à la campaigne
« et les meilleurs soldats qu'ilz pourroient choisir; ce
« qu'ilz firent aussitost à l'exemple du dict sieur maire,
« en telle sorte que cette ville se trouva en peu de temps
« renforcée de quatre ou cinq cens hommes, parmy les-
« quelz il y avoit plusieurs gentilz-hommes qui s'y es-
« toient volontairement jetés pour y signaler leur courage
« en cas de siége. Et sur l'advis que receust le sieur maire
« que les ennemis avoient formé divers desseins pour
« s'emparer de l'abbaye de La Couronne et du chasteau
« de La Tranchade, jugeant que s'ilz s'estoient saisis de
« ces deux postes, proche de la présente ville, ilz s'en
« pourroient servir pour l'incommoder et blocquer en
« quelque sorte et mettre plus facilement à exécution les
« desseins qu'ilz avoient de s'en rendre maistres, il donna
« ordre pour la garde des dictz lieux où il envoyoit chas-
« que jour dix à douze habitans, et notamment au dict
« chasteau de La Tranchade, où les ennemis s'estant à
« deux diverses fois présentés, ilz en furent repoussés
« par la généreuse défense des dictz habitans.

« Cette garde continua jusques au commencement d'oc-
« tobre en cette sorte, que monsieur le marquis de Montau-
« zier, gouverneur de la province, estant arrivé en la pré-
« sente ville, fist cesser celle de La Tranchade, la jugeant
« inutile; ce qui donna lieu aux ennemis de s'en emparer
« bientost après et de s'en servir pour faire des courses
« jusques aux portes et piller tout le voysinage, dont la
« présente ville fust grandement incommodée pendant un

« mois ou environ que les ennemis tiendrent le dict chas-
« teau.........» (1).

Cette relation intéressante nous prouve que le château de La Tranchade était encore dans le dix-septième siècle, comme il l'avait été bien certainement dans le moyen-âge, l'une des meilleures places de nos environs. Son assiette escarpée dominant le vallon de l'Anguienne et ses fossés taillés dans le roc à fond de cuve du côté de la colline devaient en effet lui donner l'aspect et la puissance d'une véritable forteresse.

Les notes que je viens de recueillir ne sont relatives qu'à la seigneurie de La Tranchade; et si je ne me suis point attaché à présenter une description architectonique du château, c'est qu'à l'exception de la partie inférieure du donjon dont j'ai parlé plus haut, les bâtiments les plus anciens qui remplacent aujourd'hui l'antique repaire de Geraldus Ramnulfi, paraissent remonter à peine à la fin du quinzième siècle, et m'ont semblé d'une importance secondaire pour l'histoire de l'art. Je dirai néanmoins que l'ensemble du manoir, vu à une certaine distance, est d'un effet imposant; et que la porte principale, surmontée de mâchicoulis et flanquée de deux tours à crénaux, qui faisait anciennement la tête du pont-levis, nous donne encore une idée assez fidèle de l'entrée pittoresque d'un noble castel aux derniers temps du moyen-âge. Terminons

(1) Fol. 114 et suiv. du registre intitulé : *Extraicts des délibérations faictes en l'assemblée généralle* (sic) *tenue en la maison commune et eschevinage de la ville d'Angoulesme* (du 31 mars 1634 au 31 mars 1734); un vol. in-fol. de 215 feuillets de parchemin, relié en bois et basane avec coins de cuivre.

par une remarque que l'on a rarement l'occasion de faire sur la destinée des vieux édifices. Dans les constructions considérables que le propriétaire actuel a érigées sur les ruines de l'habitation de ses pères, toujours il a eu le bon esprit de se conformer au style architectural qui lui était indiqué par les parties encore subsistantes. Ces travaux de M. de La Tranchade, exécutés dès 1822, ont pu paraître alors le résultat de quelques idées gothiques et romanesques, mais aujourd'hui le progrès des études archéologiques les fera considérer comme une œuvre de bon goût.

Eusèbe Castaigne,

Bibliothécaire de la ville d'Angoulême,
Secrétaire de la Société Archéologique et Historique de la Charente.

CIRCULAIRE DE M. LE PRÉFET DE LA CHARENTE,

A MM. les Sous-Préfets, Maires, Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et Agents-Voyers.

Angoulême, le 7 avril 1845.

Messieurs,

Une Société archéologique et historique de la Charente, dont les statuts ont été approuvés par M. le Ministre de l'Intérieur, est instituée dans le but de rechercher, d'étudier, de faire connaître et de conserver les monuments et

les objets d'art de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance. Vous comprenez trop, Messieurs, tout l'intérêt qui se rattache au culte des souvenirs, ainsi qu'aux monuments constatant l'état de l'art à diverses époques, pour qu'il soit nécessaire ici de vous le faire apprécier.

Je viens réclamer votre concours pour aider cette Société dans ses travaux, et lui signaler à cet effet, par mon intermédiaire, avec les traditions qui s'y rattachent et leur description, les monuments de toute espèce, les pierres placées sur le bord de la voie publique ou dans des lieux élevés pour conserver la mémoire des évènements, les tombes, les traces des camps, les armes, les ruines, les objets d'art, les ustensiles, les monnaies et médailles, etc., qui pourraient exister dans vos localités respectives, ou qui pourraient encore se découvrir, soit en faisant des fouilles pour les constructions de routes, de chemins, d'édifices publics ou de constructions particulières, soit pour les travaux de l'agriculture. Vous ne perdrez pas de vue que tous les objets de cette nature qui pourraient se trouver dans les fouilles faites pour des travaux publics, appartiennent à l'Administration. Vous aurez donc, aussitôt que leur découverte parviendra à votre connaissance, à prendre des mesures pour leur conservation, et à m'en informer immédiatement.

La Société archéologique et historique du département recevra, avec reconnaissance, les objets qui lui seront adressés pour son Musée; elle fera dessiner sur place les monuments et les objets d'art que les possesseurs voudraient conserver.

Je saisis cette occasion pour vous recommander de veiller avec soin à ce qu'il ne soit touché à aucun monu-

ment, à aucune construction ayant un des caractères historiques ou architectoniques ci-dessus indiqués, sans m'en avoir préalablement informé.

Je compte, Messieurs, sur votre zèle éclairé pour contribuer, autant qu'il vous sera possible, à remplir le but de cette Circulaire; je vous serai particulièrement reconnaissant de l'empressement que vous y aurez mis.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet du département de Charente,

GALZAIN.

(*Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de la Charente*, n° 1020.)

NOTA. Quoique la présente Circulaire soit datée du 7 avril, nous nous sommes empressés de la porter à la connaissance de nos lecteurs, en l'insérant dans le Bulletin du premier trimestre.

Les membres du Bureau, au nom de leurs collègues, remercient vivement ici M. le Préfet de la Charente d'avoir bien voulu s'associer, d'une manière si puissante et si directe, à l'œuvre de conservation entreprise par la Société.

Vu et publié par nous Secrétaire de la Société,

EUSÈBE CASTAIGNE.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Année 1845. — Deuxième Trimestre.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1845.

M. de Chancel, Président, occupe le fauteuil.

Il est donné lecture d'une copie de la lettre adressée par M. le Président à M. le Préfet, pour le prier, en vertu d'un vœu exprimé en séance, de faire connaître aux maires et autres fonctionnaires du département la constitution de la Société et la création d'un Musée d'archéologie. On lit la réponse de M. le Préfet, qui promet de faire insérer dans le *Recueil des Actes administratifs* une circulaire rédigée dans le sens indiqué par M. le Président (voir la précédente livraison du *Bulletin*, pag. 106 et suiv.)

M. Maulde lit une Notice historique sur le château de l'Oisellerie.

Sur la proposition de M. le Secrétaire et de plusieurs membres qui prennent succssivement la parole, sont nommés Membres honoraires et correspondants :

MM. (voir la *Liste des membres de la Société*, pag. 5 et suiv. de la précédente livraison du *Bulletin*).

M. E. Castaigne lit une pièce devenue rare, imprimée en 1530, contenant le récit de l'entrée solennelle de la reine Eléonore dans la ville d'Angoulême, le 22 juillet de ladite année. M. le Secrétaire joint plusieurs notes explicatives à cette relation intéressante.

L'assemblée s'entretient de diverses questions relatives à l'histoire de l'art et du pays; il est parlé successivement :

— Du tombeau du Bourguignon, signalé par Corlieu;

— De la grotte de St-Éparche;

— Des écussons que l'on voit encore aux murailles de la ville du côté du nord;

— De quelques portions de notre rempart, de construction romaine;

— D'une plaque en marbre qui couvrait le tombeau du comte Jean, conservée dans la cathédrale;

— Et enfin de la chapelle de St-Gelais.

SÉANCE DU 2 MAI 1845.

M. DE CHANCEL, *Président, occupe le fauteuil.*

La Société décide que le nom de M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, membre de l'Académie des

Sciences morales et politiques, sera ajouté à la liste des membres honoraires, et celui de M. de Chergé, président la Société des antiquaires de l'Ouest, à celle des membres correspondants.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Tesnière, député, dans laquelle l'honorable membre de la Société fait connaître le résultat des laborieuses recherches auxquelles il s'est livré, pendant son séjour dans la capitale, pour dresser une liste des députés des trois ordres de notre province aux États-généraux de 1302 à 1614.

M. de Chancel lit une note sur la découverte, faite au village des Pendants (commune de Vouzan), de profondes excavations taillées dans le roc et renfermant des fragments de vases de forme antique. L'honorable Président pense, d'après la disposition de ces galeries, qu'elles ont dû être anciennement destinées à l'ensilage des grains. La Société décide qu'il sera fait une demande de fonds pour continuer les fouilles commencées dans les silos du domaine des Pendants.

M. Castaigne communique une lettre qui lui est adressée par M. Alcide Robinson, conducteur des ponts-et-chaussées, dans laquelle ce dernier donne des détails sur des traces de peintures murales qu'il aurait remarquées dans les arcades inférieures de la cathédrale. La Société charge M. le Secrétaire de transmettre ses remerciements à M. A. Robinson (1).

---

(1) Nous conservons ici, comme un renseignement utile, une grande partie de la lettre que M. A. Robinson nous a adressée :

« Dans le champ de l'une de ces arcades (celle qui est placée le « plus à droite du spectateur), on distingue les traces des cou-

A cette occasion, l'assemblée s'entretient des réparations à faire à la cathédrale. Sur la proposition de M. de Chancel, il est arrêté que des démarches seront faites auprès de M. le Ministre de l'Intérieur pour demander la restauration du portail de ce monument.

M. Maulde communique à l'assemblée une lettre de

« leurs suivantes : vert, rouge et brun foncé. L'existence patente « de ces couleurs est, selon moi, l'indice certain de peintures his- « toriques faites lors de la reconstruction totale de l'église. Ce qui « vient corroborer mon opinion, c'est la présence de piqûres au « ciseau, faites sur le mur afin de faciliter la prise d'une couche de « ciment d'une épaisseur d'un centimètre environ. En effet, par- « tout où la surface de la pierre s'est trouvée poreuse ou mal tail- « lée, l'artiste s'est dispensé de ces piqûres; ce n'est que sur des « pièces de grès, rapportées après l'édification, et sur quelques « autres parties du champ qu'il les a pratiquées. De l'existence de « ces trois couleurs peu sensibles, mais distinctes, je conclus que « la surface n'était point *monochrome*, mais bien *polychrome*.

« Restait à décider quel genre de peinture avait été exécuté dans « cette arcade. Il était difficile dès l'abord de se prononcer sur « une question que nul document n'éclaire; mais à l'aide d'une ob- « servation soutenue, je suis parvenu à découvrir que chaque dessin « avait dû être entouré d'un cadre de peinture d'une largeur de « deux décimètres quatre centimètres environ, limité par deux « cordons rouges de la largeur de quatre à cinq centimètres; ce « que prouve la partie colorée placée à l'extrémité supérieure « du champ. Ceci posé, il devient évident que ce cadre ne devait « pas entourer un simple dessin d'ornement, mais bien un sujet « historique, probablement tiré de l'Écriture sainte. »

M. A. Robinson termine sa lettre en donnant les résultats que lui a fournis l'analyse des matières colorantes; et, s'appuyant des recherches de M. Letronne et de M. Éméric David sur les peintures murales, il est porté à penser que l'artiste a dû employer ici l'encaustique.

M. l'abbé Michon, par laquelle ce dernier demande le concours actif et éclairé de la Société pour la publication qu'il se propose de faire prochainement de l'Histoire manuscrite d'Angoumois de Vigier de La Pile.

SÉANCE DU 6 JUIN 1845.

M. de Chancel, Président, occupe le fauteuil.

M. le Préfet de la Charente adresse un mandat de 135 fr. pour la continuation des fouilles commencées dans les souterrains du village des Pendants. La Société vote des remerciements à l'honorable magistrat, et elle nomme, pour surveiller ces fouilles, une commission, composée de MM. de Chancel, Castaigne, Bolle et Calland.

M. le Préfet adresse au Président de la Société copie d'une lettre de M. Robert, maire de Tusson, dans laquelle ce fonctionnaire annonce qu'on vient de découvrir, dans sa propriété, une tombe sculptée qui lui paraît remonter à une haute antiquité, et qu'il s'empresse de mettre à la disposition de M. le conservateur du Musée.

M. le Secrétaire est chargé d'écrire à M. le marquis de La Fare, pour le prier d'examiner cette tombe et de faire savoir si, par son âge et par les sculptures dont elle est ornée, elle mérite d'être déposée au Musée de la Société.

L'assemblée s'entretient de divers monuments; et M. le

Président recommande, comme sujets d'étude, des recherches sur la fontaine du Maine-Gagnaud, sur le cimetière du Pastoureau et sur la tour du Fa.

M. de Chancel donne lecture d'une notice sur la petite ville de Châteauneuf et sur son église.

M. Z. Rivaud promet un dessin de cet important monument. M. le Président invite l'honorable membre à communiquer son Album aux membres de la Société, dans la prochaine séance.

MM Abadie, Bolle et Callaud sont nommés membres de la commission, chargée de s'occuper de l'Exposition publique d'objets d'art, qui, aux termes de l'article 16 du Règlement, doit avoir lieu tous les cinq ans, à partir du 15 août 1845. M. le Maire s'empresse de mettre la grande salle du Minage à la disposition de la Société.

LETTRE DE M. TESNIÈRE,

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Paris, 19 avril 1845.

Monsieur le Président,

Vous avez manifesté, à l'une de nos réunions archéologiques, le désir d'avoir la liste des députés des trois ordres de la sénéchaussée d'Angoumois aux États-généraux

depuis 1302 jusqu'à 1614. Vous pensiez avec raison que la confection de cette liste rentrait dans l'ordre des travaux de la Société. Je vous dis alors que, pendant mon séjour à Paris, je m'occuperais de ce travail. Je viens donc vous soumettre, et à la Société, le résultat malheureusement fort incomplet de mes recherches.

Ces recherches devaient embrasser les États-généraux de 1302, sous Philippe-le-Bel, qui, le premier, appela le Tiers-État à ces assemblées;

Ceux de 1314 à 1328, trois fois convoqués sous Philippe-le-Long;

De 1356, 1357, 1358, 1359, 1369, sous Jean et Charles V;

De 1380, sous Charles VI; mais l'existence de ces États est contestée;

De 1468, sous Louis XI;

De 1483, sous Charles VIII;

De 1506, sous Louis XII;

De 1526, à Cognac, sous François Ier;

De 1560, à Orléans, sous François II;

De 1588, à Blois, sous Henri III;

De 1593, au Louvre, sous Henri IV;

De 1596, à Rouen, sous Henri IV;

De 1614, sous Louis XIII.

Les documents déposés à la bibliothèque de la Chambre des députés ne m'ayant fourni des renseignements que sur les États-généraux de 1483 et de 1593, j'ai dû recourir à ceux de la bibliothèque royale. Mais avant de commencer ce travail je me suis adressé à M. Naudet, directeur de cette bibliothèque, pour le prier de mettre à ma disposition les livres et manuscrits relatifs à cette matière.

gne, pour les inviter *très affectueusement* à nommer deux députés qu'il désignait : c'étaient l'abbé de Cîteaux, et messire Philippe Pot, seigneur de La Roche et Châteauneuf, grand sénéchal de Bourgogne. Ils furent élus.

Les députés reçurent une indemnité. A ce sujet une très vive discussion s'engagea avec un avocat de Troyes, qui voulait que cette indemnité fut payée par les trois ordres comme dépense générale. Il fut vivement combattu par l'évêque de Poitiers, qui le traita comme un *vilain*, et qui soutint que c'était au peuple à payer l'indemnité. Cet évêque s'appelait Pierre d'Amboise; il était frère du célèbre cardinal Georges d'Amboise.

Toutefois, la Noblesse et le Clergé, sans que cela tirât en conséquence, consentirent à payer avec le Tiers leur part des frais de voyage et de séjour à Tours. Cette dépense s'éleva à la somme de 50,000 livres pour 300 députés et 61 jours, représentée aujourd'hui par 263,787 fr. 50 c.

ÉTATS-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS,

En 1569, ouverts le 13 décembre.

Clergé : François de St-Gelais, abbé de St-Vincent de Bourg-sur-Mer, au diocèse de Bordeaux, et doyen d'Angoulême.

Noblesse : ....

Tiers-État : Hélie de la Place.

Maître Sébastien Boutelier, ou Boutillier.

François de St-Gelais, seigneur de Brillebaut, fut député par le Clergé du diocèse d'Angoulême aux États assemblés, le 5 janvier 1557, dans la cour St-Louis; mais

ayant pris le parti des Protestants, Martin Caveau fut élu à sa place par le chapitre en 1562.

On ne voit point figurer ici de député de la Noblesse; mais il est à présumer qu'Hélie de la Place avait été nommé par elle.

L'avocat du Tiers s'appelait Lange, avocat à Bordeaux. Ses discours sont très diffus.

Les députés furent nommés par bailliage.

Le cahier du Tiers contenait 350 articles; par le dernier, on demandait la tenue des États tous les cinq ans, et l'on indiquait la prochaine réunion.

ÉTATS-GÉNÉRAUX DE BLOIS

En 1576 et 1577.

Clergé : Révérend maître Jean Calueau, archidiacre de l'église d'Angoulême.
Noblesse : ....
Tiers-État : Maître Guy Cothu.

ÉTATS-GÉNÉRAUX DE BLOIS,

En 1588, ouverts le 16 octobre.

Clergé : Messire Charles Bouchart d'Aubeterre, docteur-ez-droits, abbé commendataire de St-Cybard-lez-Angoulesme.
Noblesse : François d'Argence, seigneur dudit lieu et d'Yracq (de Dirac), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.
Tiers-État : Geoffroy Nogerée, receveur des tailles et aides en l'élection d'Angoumois.

Le 3 décembre le roi fit remise au peuple d'une somme

de 8,000,000 de livres sur les divers impôts perçus à cette époque, et dont le recouvrement, en raison de la grande misère du peuple, n'avait pu être opéré.

On sait que cette assemblée, après avoir sanctionné le traité d'union, proclama l'exclusion du roi de Navarre.

ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1593,

Ouverts au Louvre le 26 janvier.

Clergé : ....
Noblesse : ......
Tiers-État : Horace-Pierre Bourgoing, juge ordinaire de la ville et Chasteau d'Angoulesme.

A l'ouverture des États il s'était présenté un député pour cette ville, qui, selon le registre du Tiers-État, « se disoit des champs, qui depuis n'est apparu. » On ne dit pas son nom, mais on doit supposer que c'est Bourgoing.

Du reste, voici la transcription littérale du procès-verbal :

« *Du* 20e *d'avril* 1593. — Maistre Horace-Pierre Bour-« gouing, prévost et juge ordinaire de la ville d'Angou-« lesme, député du Tiers-Estat du pays et duché d'Angoul-« mois aux Estats-généraux de France, termez à Paris au « 17e janvier dernier, et y ayant comparu dez le 26e du-« dict mois, jour de l'ouverture d'yceux seulement, se y « est de nouveau présenté et vérifié son pouvoir, contenu « en certain acte en parchemin de Louis de Saincte-« Marthe, lieutenant particulier assesseur ez sentences « et siége présidial de Poictiers, du dernier d'aoust 1591, « signé de Saincte-Marthe, faisant mention de l'assem-« blée faicte à ceste fin au couvent des Jacobins dudict « Poictiers, par la permission dudict de Saincte-Marthe,

« intervenue sur la requeste à luy présentée le 8e juillet « précédent par les catholiques des trois Estats dudict « pays et duché d'Angoulmois, retirez en ladicte ville et « province de Poictou, à l'occasion des guerres. Dont le- « dict Bourgouing a requis acte. »

Cette élection, faite hors de la sénéchaussée d'Angoulême, avec des formes inusitées, par des électeurs exilés volontairement ou forcément de leur province, explique l'absence des États des membres du Clergé et de la Noblesse de l'Angoumois. Cette dernière était presque toute sous les armes.

Ces États, vous le savez, voulaient donner la couronne à la fille de Philippe II, roi d'Espagne; et, pour atteindre ce but, on alla jusqu'à demander l'abrogation de la Loi Salique. Dès-lors je comprends très bien pourquoi le député d'Angoulême, qui se disait des champs, *et qui depuis n'est apparu*, se borna à faire enregistrer ses pouvoirs. Honneur à sa mémoire!

On sait que cette assemblée ne fit rien. Elle fut couverte de ridicule par la Satire Ménippée. Henri IV, en abjurant, porta le dernier coup à la Ligue.

ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1614.

Clergé : Messire Antoine de La Rochefoucauld, conseiller du roi, évêque d'Angoulême.

Noblesse : Messire Josias de Brémont, chevalier, seigneur d'Ars, conseiller d'État.

Tiers-État : Philippe de Nesmond, écuyer, sieur de Brie, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois, et maître des requêtes de la reine.

Ces renseignements, comme vous le voyez, monsieur le Président, sont fort incomplets; mais il n'y avait pas de possibité d'en fournir de plus étendus.

En finissant, je dirai un mot de l'assemblée des Notables, tenue à Cognac en 1526. François I[er] n'y appela que les députés des trois ordres de la province de Bourgogne, parce qu'il s'agissait de la cession de cette province pour le rachat du roi, stipulée dans le traité de Madrid, de janvier 1526. Cette assemblée refusa de consentir à cette cession. Le vœu de la nation n'y fut exprimé dans le même sens que par le Clergé et par la Noblesse des autres provinces qui s'y étaient rendus. On offrit à la place de la cession une rançon de deux millions d'or. Une assemblée de Notables fut tenue à Paris dans le même objet; le Tiers-État n'y figure pas.

J'ai mentionné cette assemblée parce qu'elle a eu lieu à Cognac, parce qu'elle rappelle la présence de François I[er] sur les bords de la Charente. Et, par-dessus tout, cette assemblée mérite toute notre sympathie par la noble résistance qu'elle mit à la cession de l'une de nos plus belles provinces. Ses généreux sentiments trouvèrent une nouvelle force dans le patriotisme de nos braves ancêtres, qui, ne pouvant délibérer, la soutinrent du moins dans sa résolution par leur noble attitude.

Du reste, ces assemblées partielles sont fréquentes dans notre histoire. Elles avaient lieu, soit pour régler les affaires de la province, sous le nom d'Assemblées Provinciales; soit pour un objet spécial sur la demande du roi, sous le nom d'Assemblées de Notables, dans lesquelles fort souvent le Tiers-État n'était pas appelé. Il arrivait fréquemment que le souverain demandait aux Assemblées Provinciales, et qu'il obtenait d'elles ce qui lui était re-

fusé par les États-généraux. Très souvent aussi, après la tenue des États-généraux, il y avait des assemblées de Notables composées des délégués des États-généraux, pour régler définitivement les affaires importantes restées en suspens; elles prenaient quelquefois le titre de *Conférences;* c'était, en quelque sorte, la continuation des États-généraux.

Il est bien à souhaiter, qu'en écrivant l'histoire de chaque province, les historiens qui acceptent cette mission s'attachent, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, à explorer les archives des provinces. Ils y trouveront, j'en suis convaincu, des documents propres à faire apprécier l'importance et les résultats des travaux de ces assemblées. Ces recherches jetteraient un grand jour sur l'histoire intérieure de la France et sur sa vie politique et de famille. Cette étude est d'ailleurs d'autant plus nécessaire, que les historiens, que les publicistes confondent très souvent des assemblées de Notables avec des États-généraux, refusant à quelques-uns de ces États le titre que d'autres historiens leur accordent.

Le peu de noms que je viens de faire connaître méritent de fixer l'attention de la Société Archéologique, et je suis convaincu que notre savant Secrétaire trouvera l'occasion de nous donner, comme il sait si bien les faire, des articles biographiques sur les personnages les plus importants de cette liste.

Vous m'excuserez, je l'espère, de ne m'être pas arrêté à une aride nomenclature de noms, et d'avoir donné quelques détails sur quelques-unes de ces assemblées. Mais après avoir lu leurs procès-verbaux, il m'a fallu beaucoup de courage pour résister à la tentation d'aller plus avant dans l'examen de ces intéressants documents.

J'ai compris, d'ailleurs, qu'il faudrait alors faire un livre, et je ne m'en sentais pas la force.

Recevez, Monsieur le Président, et veuillez faire agréer à tous les Membres de la Société, la nouvelle assurance de ma haute considération.

TESNIÈRE.

ENTRÉE SOLENNELLE

DE LA REINE ÉLÉONORE

DANS LA VILLE D'ANGOULÊME.

— 22 JUILLET 1530. —

On sait que la liberté fut rendue au noble captif de Pavie, en vertu du traité de Madrid du 14 janvier 1526, et qu'il rentra immédiatement en France, en échange de ses deux fils, le Dauphin et le duc d'Orléans, envoyés en otage auprès du roi d'Espagne. Dès cette époque, François Ier, veuf de la reine Claude, avait promis d'épouser Éléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint, et veuve elle-même d'Emmanuel, roi de Portugal. Divers incidents retardèrent l'accomplissement de ce mariage, qui ne fut célébré que le 4 juillet 1530, à quatre

heures du matin, dans une abbaye située à 15 lieues au-delà de Bordeaux (1); et la reine, ralentie par les nombreuses réceptions qu'on lui faisait sur sa route, et notamment à Bordeaux, n'arriva à Angoulême que le 22 juillet.

La pièce que nous allons reproduire est la relation contemporaine de l'entrée solennelle de la reine Eléonore dans notre cité. Cette princesse était accompagnée des deux enfants de France, rendus à leur patrie en vertu du traité de Cambrai, et de Louise de Savoie, mère du roi, qui était allée à la rencontre de sa nouvelle bru. François Ier avait pris les devants pour se rendre à son château natal, et il n'assistait point à la réception d'Angoulême; mais il vint le surlendemain dans cette ville au-devant de son épouse pour l'emmener à Cognac, où ils demeurèrent jusqu'au mois de septembre.

L'auteur de cette relation nous est tout-à-fait inconnu; il l'adresse, sous forme de lettre, à son propre frère,

---

(1) On augurait beaucoup de cette alliance contractée à la suite d'un traité de paix; et Théodore de Bèze, dans le quatrain suivant, se rendit l'interprète du sentiment public :

DE HELIONORA, FRANCORUM REGINA.

Nil Helenâ vidit Phœbus formosius unâ;
Te, regina, nihil, pulchrius orbis habet.
Utraque formosa est, sed re tamen altera major;
Illa serit lites, Helionora fugat.

(*Theod. Bezæ poëmat.;* Parisiis, H. Steph., 1569, in-8°, pag. 136, et al. edit.)

auquel il donne le titre de *Monseigneur*. Elle a été imprimée pour la première fois en 1530, sans nom de lieu ni d'imprimeur (mais probablement à Angoulême), petit in-8° de huit pages, en caractères gothiques, sans chiffres ni signatures; et l'abbé Lambert l'a reproduite dans le tome VI (pag. 291 et suiv.) des *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellai-Langei*, Paris, 1753, 7 vol. in-12. Nous nous sommes servi de ces deux éditions, dont la première est presque introuvable, pour la réimpression de ce document curieux, que nous transcrivons ici avec une rigoureuse exactitude, et avec un respect peut-être trop scrupuleux pour l'orthographe, non-seulement vieillie, mais souvent incorrecte de l'original.

L'entrée de la Royne et de Nosseigneurs les Enffans de France en la Ville et Cité d'Angoulesme.

« Pour vous advertir des nouvelles de par-deçà, hyer « fut faicte en ceste Ville l'entrée de la Royne et de Mes-« seigneurs ses Enffans de France, en gros triumphe et à « grand joye, les rues tendues entièrement de tapisserie, « couvertes de linge blanc, et de toyse en toyse pendoient « les armes du Roy et de la Royne, avec la Salmandre et le « Phénis que ladicte Royne a pour sa devyse. Le pavé estoit « tout comblé de sable d'un pied de haulteur, et à chas-« cun coing de rue estoient escharffaulx faictz menusiez « et convertz à l'antique, sur lesquelz estoient filles de « quatorze à dix-sept ans, belles par si grande excellence, « que au jugement de l'oiel, ressembloient à Nymphes et « Déesses, estoient habillées aucunes à la Gènevoyse,

« aultres à l'Italienne, Espaignolle, Turque, et d'aultres « diverses manières de vestures des nations estrangières : « chantoient lesdictes filles rondeaux, conbletz et motelz, « pris sur la nature du Phénis (devyse de ladicte Royne), « en exaltant son nom, loz et gloire, aussi de mesditz « Seigneurs les Enffans de France, au plus gros honneur « qu'il estoit possible, et par mélodie et doulceur si dé-« lectable, que si l'oiel estoit ravy par leur excellente « beaulté, encores plus l'esprit et ouye de ladicte suavité « et mélodie. Aussi y prenoit ladicte Dame ung plaisir « très singulier, comme elle démonstroit, se arrestant « devant chascun desdictz escharffaulx à veoir et en-« tendre les personnages et leurs cantiques. Ne fault « doubter que leur humble doulceur et bon recueil « n'ayent esté enclavez ès cueurs de ceulx qui ont puis-« sance de leur faire plaisir et rémunération : car il estoit « bon à veoir que chascun avoit faict son devoir et s'estoit « efforcé au mieulx. Pour aller au-devant de ladicte Dame « partirent de ceste Ville Monseigneur le Gouverneur « avec les Gentilzhommes d'antour icelle; après eulx, « le Maire (1), bourgeois et habitans de ladicte Ville, ledict « Maire accompaigné de deux centz hommes habillez de li-« vrée, auxquelz ladicte Ville avoit donné à chascun dix « livres pour ayder à leur acoustrer, et estoient en ordre « en manière de monstre, bien garniz et équippez de Ta-« bourins et Pifres, et en bonne marche. Pour une pe-« tite Cité ce fut ung très-gros honneur. Après mar-« choient le Lieutenant et la Justice, bien montez et ac-

---

(1) Guillaume Calueau, écuyer, seigneur de Bourlhon et de Beauregard, était maire en 1530 (voir plus bas, pag. 152 et suiv.).

« compaignez des Conseillers, Advocatz et Procureurs « d'icelle en grand nombre. Marchoient aussi en leur « ordre Monseigneur le Président des Comptes (1), ha- « billé de damas, grosses chaînes d'or au col et en « escharpe, monté sur son mulet et enharnaché tout « de velours pourtraict en broderie de figures à la Tur- « que, par sumptueux et ingénieux artifice; et estoit ac- « compaigné de Monseigneur le Trésorier général de Ma- « dame Mère du Roy, gentz des Comptes, Esleuz, Re- « cepveurs et aultres gentz des finances pour madicte « Dame audict Angoulesme, du Seigneur de Boulhat et « Officiers des Foretz, au nombre de deux centz, le moin- « dre vestu de taffetaz, et ses deux laquaitz et deux hom- « mes à cheval de suyte : aucuns avoient cinq hommes « à cheval et trois laquaitz vestuz de livrée : et furent « chascune desdictes compaignies attendre ladicte Dame « apert (2) près la garenne de Monseigneur l'Évesque « d'Angoulesme, où fut faicte harangue par chascune « desdictes bandes et par l'ordre qui dict est. Monsei- « seigneur le Gouverneur fist la sienne premier, en Fran- « çoys : le Procureur de la Ville et Cité d'Angoulesme « (en Latin), pour les bourgeoys : le Maire, pour tout « le corps desdictes Ville et Cité, en Françoys : le Lieu- « tenant de la Justice, en Latin; chascune durant un « gros quart d'heure, et ledict Président aussi la sienne,

---

(1) C'étoit apparemment le Président de la chambre des Comptes du Duché d'Angoulême, duquel Louise de Savoye, mère de François I[er], avoit alors la jouissance.

(*Note de l'abbé Lambert.*)

(2) Apertement, en plein air.

« pour luy et sa bande, en Latin, laquelle dura environ « demy heure; et faisoient chascun tel et si bon devoir, « qu'ilz démontroient assez vouloir acquérir honneur et « grâce. Partirent lesdictes bandes après autre harangue, « et par ordre revenans en ladicte Cité, et passèrent par « la porte du Palays (1). Les suyvirent à l'entrée de la- « dicte Cité les Gentilzhommes de la Maison du Roy, de « la Royne et de Madame; les Archiers de la garde en « bon ordre; les Suysses en ordre de guerre avec Tabou- « rins et Piffres, ayans tous leurs Cappitaines gorgiase- « ment acoustrez : marchoient après eulx les trompettes « du Roy et de la Royne, qui faisoient son mélodieux, « avecques haquebutes et joueurs d'instrumentz : les suy- « voient les principaulx Gentilzhommes, puis Messei- « gneurs les tant désirez et bien venuz, vestuz chascun « d'ung Saye de velours violet, couvert de broderie, mon- « tez chascun sur sa petite hacquenée, accompaignez de « petits Princes et jeunes Gentilzhommes de la Court, « Messieurs de Guyse et Grand Maistre (2). La Royne « estoit dedans une lictière à la Françoyse, vestue de satin « blanc chiqueté, et parmy passoit le drap d'or bouffant, « coyffée à la mode d'Espaigne; et estoit Madame dedans « ladicte lictière avec ladicte Royne. A ladicte porte du « Palays, quatre bourgeoys de ladicte Ville, esleuz par « icelle, portoient ung ciel de satin cramoisy, au dedans « duquel estoit ung Phénis en broderie, à chascun coing

---

(1) Ou du *Palet*.

(2) Anne de Montmorenci, alors grand-maître de France et depuis connétable.

« les armes de ladicte Royne. Au-dessus de ladicte porte, « estoit ung escharfault où estoient les petits enffants de « ladicte Ville et Cité, au dessoubz de quatre ans, qui « chantoient *vivent la Royne et Messeigneurs les Enf-* « *fans :* et au dessus dudict escharfault, en y avoit ung « aultre eslevé de deux toyses, où estoient tous les « joueurs d'instrumentz de ce pays. Pensez s'il les fai- « soit bon ouyr. Après ladicte Royne, suyvoient les « Dames d'Espaigne et de France. Je ne vous escrip- « ray les habillementz tant chiquetez comme par despit, « et à diversité, qu'il seroit difficile et prolix à désigner. « Ladicte Royne fut receue à Sainct-Pierre par Mon- « seigneur l'Évesque d'Angoulesme (1), lequel fist une « harangue très-facunde et élégante, durant demy- « heure. Et au partir dudict lieu, estoit tout devant elle « sur sa mule. Dura ladicte entrée depuis ung peu de- « vant sept heures du soir jusques environ les dix, et fai- « soit cler jour comme à plain midy : car à chascune fe- « nestre et à chascun huys, sans excepter aucun, y avoit « une torche. Ne fault oublier la grosse artillerie qui « avec gros bruyt sonna puis après; et la faisoit bon ouyr. « Je ne veulx et ne peuz taire aussi vous faire sçavoir que « au devant de ladicte Royne, vindrent quatre cens Gen- « tilzhommes du pays de Limosin, tous vestuz de robbes « grises et l'une des manches jaulnes, chassant devant « eulx leurs chevaulx, et de paeur de faire bruyt, veu le « gros nombre, ils s'estoient tous garniz de sabotz. Le

(1) Jacques Babou de La Bourdaisière, évêque d'Angoulême de 1528 à 1532; Philibert, son frère, lui succéda.

« plus grand d'iceulx de la hauteur de trois piedz fist la
« harangue, et craignant user de prolixité, luy dit seule-
« ment (*bona dies*). Au retour ilz s'en allèrent tous lo-
« ger sur la Toulvre, et pensez si ladicte rivière eut fort
« à faire : car ils estoient bien eschauffez. On avoit faict
« une corde de la porte du Palays jusques à ladicte ga-
« renne, dessus laquelle couroient deux enffans de ceste
« Ville la poste, et les convint armer, parce qu'ilz se vou-
« lurent battre, et fut à pied : car ilz ne trouvèrent che-
« val qui peust monter si hault. Et affin que je ne soye
« trop prolixe en langaige, je ne vous feray plus longue
« Lettre et prieray Notre-Seigneur vous donner, Mon-
» seigneur à frère (1), l'accomplissement de voz désirs.
« D'Angoulesme ce xxiij jour de Juillet M. V. C. XXX. »

Ainsi se termine cette pièce intéressante, qui, écrite le lendemain de la cérémonie, doit paraître mériter toute confiance historique, à l'exception toutefois des deux singulières plaisanteries qui la terminent. Je me permettrai à ce sujet une simple conjecture. Cette brusque arrivée de la députation limousine et le discours laconique de l'orateur en sabots qui la précédait, ces deux enfants qui *courent la poste* sur une corde tendue de la porte du Palet jusqu'à la Garenne et qui s'y battent *à pied* parce qu'*ilz ne trouvèrent cheval qui peust monter si hault,* ne

(1) Probablement pour *Monseigneur et frère*.

nous semblent-ils pas, par leur extravagance Rabelaisienne, être placés là fort à propos comme une protestation indirecte du narrateur contre les sempiternelles harangues et la prétentieuse étiquette de cette interminable réception?

J'ai cherché dans nos archives municipales les traces qu'aurait pu y laisser l'entrée dans notre cité de la reine Eléonore et des enfants de François Ier; il en est dit seulement quelques mots, à la date de 1530, dans un assez pitoyable acrostiche dont les initiales nous donnent le nom du maire de l'époque, SIRE GVILLAVME CALVEAV, ESCVIER. Ces vers, si vers on peut les appeler, se trouvent au *folio* 64 d'un registre en parchemin de 133 feuillets in-fol., relié en bois, recouvert en basane, et contenant les actes et délibérations de la commune d'Angoulême depuis le 23 janvier 1375 jusqu'au 4 mars 1657. Ils sont inscrits au-dessous d'une miniature où Louise de Savoie est représentée sous les traits de la *Prudence*, assise sur un trône et donnant la main droite au roi et la gauche à un autre personnage, et où l'on voit le maire à genoux présentant à François Ier l'image de la ville dominée par les deux clochers de la cathédrale. Voici cet acrostiche :

Soubz l'influence de Mars et de Saturne,
Juno dicta, quelque temps importune.
Retour souldain l'an mil trente et cinq cents,
En liesse des filz François absens.
Guerre cessa, et en ce nombre d'or
Vint en France la royne Alyénor.
Joyeuse entrée firent en la cyté;
Le peuple estoit à grand ioye incité.
La dilligence et pollice du maire

Actrict (1) l'emprunct et fit trésoriers taire,
Voyre o l'aide (2) de la dame Prudence,
Mère du roi, d'amour en préférence.
Emmy le pré la roche estoit plantée
Curieuse de toute l'assemblée (3).
Aydant Dieu, la ville en son entier
Libère fut de peste et de dangier,
Vaccabons prins, fustiguez et penduz,
En justice à tous guerdons rendus.
Aduynt que lors près Lhoumeau fut construict
Ung hospital qui moult fera de fruict,
Et une tour fort belle grosse et grande
Soingneusement près la porte de Chande.
CVppides sont d'honneur ieunes et vieulx,
IE Rends à tous grâces si faict n'ay myeulx.

En bas est écrit : *Plus tost mourir que faire ung lache tour.*

Ces lignes rimées ne donnent pas une haute idée du talent poétique de ce contemporain de notre élégant Saint-Gelais; et si la harangue que Guillaume Calueau fit à Eléonore, *durant un gros quart d'heure*, ne valait pas mieux que ses vers, peut-être, en dépit de l'étiquette, la belle reine aurait-elle préféré à l'éloquence et à la poésie

(1) Resserra, diminua.
(2) A l'aide.
(3) Phrase obscure.

de notre honorable compatriote le gros *bona dies* du gentilhomme limousin.

Guillaume Calueau n'en était pas moins un magistrat justement apprécié de ses concitoyens. Reçu conseiller de la commune le 5 février 1508, il fut élu maire le 17 mars 1509, continué en 1510, reçu échevin la même année, réélu maire en 1517, continué en 1518, et enfin réélu en 1530. Le registre déjà cité renferme au folio 46 un aûtre acrostiche que M. GVILLAVME CALVEAV, ESCVIER, composa sur sa seconde administration. Le voici; il entre dans notre plan de le transcrire, puisqu'il célèbre la naissance des deux enfants de François Ier, qui firent leur entrée dans notre ville avec la reine Éléonore :

Maxime augure! mil cincq cens dix sept,
Graces à Dieu, comme chascun le sçait,
Vint au monde, pour mettre guerre à fin,
Joyeulx désir de France le Daulphin (1).
Le sainct père Léon, pape régent,
L'a bien nommé François selon sa gent.
Au dimanche de repouz il est né,
Voulant monstrer que paix nous a donné;
Meints ennemys a reconsiliez,
Et aux Anglois nous a faict alliez.
Craint il sera, redoubté, vertueux,
Acheminé de son père le preux.
L'an ensuyuant mil cincq cens dix huyt,

(1) François, Dauphin, né à Amboise, le 28 février 1517 (1518, nouveau style), mort empoisonné en 1536.

Ung second fils le sang royal produict (1),
Enluminant le sceptre non pareil
A l'exemple d'ung radieux souleil.
Vulcain et Mars demourront amollitz
Et leurs satrappes endormis en moulz lictz.
Sur tous François, ès bons François, franc soys;
Car tes subgectz, mesmement d'Angolmois,
Viuront, mourront en ton obéissance,
Indiuisée d'auec dame Clémence.
En ces deux ans maire de la cité
Régenta cil qui a faict ce dicté (2).

Je saisis cette occasion pour reproduire ici un troisième acrostiche qu'on lit au folio 66 du même registre. Il est composé sur le nom de noble Loys Estivalle, escvyer, licencié en lois, qui fut maire en 1535 et échevin de 1539 à 1583. On aura ainsi tout le bagage poétique de nos archives municipales :

L'an qu'on comptoit mil cinq cens trente-cinq,
On veit saison qui lors longtemps n'aduint,
Yssant des biens et fruictz dessus la terre,

(1) Henri, d'abord duc d'Orléans, puis Dauphin, né à Saint-Germain-en-Laye, le 31 mars 1518 (1519, nouveau style); il devint roi de France sous le nom de Henri II.

(2) Ces vers sont inscrits au-dessous d'une miniature qui représente une femme siégeant sur un trône, devant une colonne sur laquelle est assis un jeune prince couronné. La femme tient dans chaque main une branche verte, et de chaque branche sort un petit enfant.

Sicque (1) l'ung l'autre ne s'en voulloit requerre.
En ceste ville et cité capitalle,
Soigneusement on esleut Estiualle,
Très renommé pour maire et cappitaine,
Justement fit ses choses incertaine (2) :
Voyant que escolles n'auoit en ceste ville,
Ardant de cueur, pour cause bien ciuille,
Les y droissa, dont tout le populaire
Le hault louha, ainsi que ung bon maire.
Et les deniers que le roy vollut prandre,
En celluy an fit tantost, sans mesprandre,
Subbitement déliurer, desployer;
Car son désir estoit les employer
Vers les murailles et tours de la cité,
Y sont ses armes par tesmoing de vérité.
En grand vertu a exercé iustice,
Rendant à tous bien, sans faire iniustice.
La chair infecte et le puant poisson
Il fit brusler, car c'estoit la façon
Comme est permis suyuant les preuillèges;
Et les vendeurs regrettiers des villèges
N'ont demeuré, ne aussi les regrettières,
Car l'ung et l'autre, auecq les panetières,
Il a pugny pour le bien polliticque,
Et fait ung cas assez fort autenticque.
Estant Phillibert, réuérend père en Dieu (3),

---

(1) Tellement que.

(2) Il faut sans doute lire : *Iustement fit ces choses incertaines.*

(3) Philibert Babou de La Bourdaisière, qui succéda à Jacques,

Nostre prellat de nouuel venu en ce lieu,
Luy fit arangue, on dit an (1), en mars le moys,
Où assistoit du peuple d'Angoulmois
Je ditz ung nombre assez bien conuenable.
S'il n'a plus faict, temps n'estoit acceptable (2).

Soli Deo honor et gloria.

EUSÈBE CASTAIGNE,

**Bibliothécaire de la ville d'Angoulême,
Secrétaire de la Société Archéologique et Historique
de la Charente.**

---

son frére, dans l'évêché d'Angoulême. Le passage que nous annotons prouve qu'il fit sa *première* entrée dans sa ville épiscopale en mars 1535 (1536, nouveau style), et non le 8 mars 1531, comme l'ont pensé M. Desbrandes (*Hist. d'Ang. MS.*) et ses copistes, d'après une note du doyen J. Mesneau. Philibert devint cardinal et mourut à Rome où il avait été envoyé plusieurs fois en embassade.

(1) Audit an.

(2) Ces vers sont inscrits au-dessous d'une miniature qui représente *Apollo* sur un trône, ayant devant lui l'image de la ville d'Angoulême, et trois personnages féminins tenant des banderolles sur lesquelles étaient des devises latines, aujourd'hui à moitié effacées. Sous l'image de la ville on lit *Justicia*, *Prudencia*, *Fortitudo*, *Temperencia*, et on y voit les armes d'Estivalle : *de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre trèfles de même.*

CHATEAUNEUF ET SON ÉGLISE.

Charlemagne, paré du bandeau des Césars,
Se montre, et dans sa cour appelant Uranie,
Prête au monde étonné l'élan de son génie,
Relève, réunit, soutient de toutes parts
De l'empire romain les grands débris épars.

ALEXANDRE SOUMET.

Eh quoi! vous ne connaissez pas notre ville de Châteauneuf, vous n'avez pas contemplé l'effigie équestre de Charlemagne, qui fait l'ornement de la façade de notre église, d'ailleurs si remarquable dans son ensemble comme dans ses détails, et vous dites que les monuments anciens de l'Angoumois font l'objet de vos recherches et de vos études!.... Telle est l'interpellation, tels sont les reproches que m'adresse, au mois de septembre 1838, un homme du pays, en excitant chez moi un double mouvement de curiosité et d'amour-propre.

Je prends aussitôt la résolution d'aller voir Châteauneuf et son église, en profitant de cette occasion pour saluer encore une fois le grand homme que j'ai rencontré si souvent dans l'histoire. Et voilà que dès ce jour, afin de m'assurer bonnes provisions de voyage, je parcours diverses pages de nos annales, qui me donnent lieu de penser que

dès les temps celtiques, le navigateur, en suivant le cours de la Charente, trouvait, à une journée au-dessous d'Angoulême, un bourg déjà considérable, avantageusement situé sur une colline au bord du fleuve, pour offrir un port assuré aux barques amarrées sous les saules voisins, pour dominer au loin les prairies ombreuses qui s'étendaient sur l'autre rive.

Puis à l'époque de la domination romaine on peut voir là un *oppidum*, muni d'une bonne forteresse, placée au sommet du coteau, non loin de la vallée où une petite rivière vient finir son cours; point important de défense, heureux centre d'habitations qui est désigné par la suite sous le nom *Brédeville* ou *Berdeville*, dont l'origine est romaine selon toute apparence.

En l'année 1081, au temps où l'Angoumois a pour souverain Foulques, huitième comte héréditaire de la maison de Taillefer, un incendie détruit ce château de Berdeville; et lorsqu'on le réédifie par la suite, c'est sous le nom de Châteauneuf qu'il est désigné dans les chartes et par les gens du pays.

Je cherche assez inutilement ce qui peut se passer de remarquable en ce lieu, durant près de trois siècles qui voient grandir, décroître et succomber la puissance féodale. Mais égaré, avec Jehan Froissart dans les guerres du 14e siècle, je note le moment où le chroniqueur me montre, à sa manière, comment *les Anglois, estans déconfits, tout le pays de Xaintonge et Angoulmois est délivré aux François;* et je vois s'avancer *une grande chevauchée des gens d'armes du roi Charles cinquième, sous les ordres du duc de Berry son frère, pour assaillir le chastel, que tiennent les archers d'Angleterre, qui aspremement combattent et ne demandent merci qu'a-*

près plusieurs assaults moult grands et périlleux, où plus d'un chevalier du pays est navré à mort.

Or, comme ce siége dure près de quatre années, le roi lui-même vient soutenir par sa présence la constance de ceux qui ont entrepris de chasser l'étranger.

Informé que dans le 15e siècle le comte Jean de Valois, souverain héréditaire d'Angoumois, et de si bonne mémoire, se plaît à prolonger son séjour en ce manoir de Châteauneuf, pour y goûter à loisir les douceurs de la belle saison et les inspirations d'une conscience pure, je me persuade aisément que les lieux dont l'homme de-bien a fait choix, doivent avoir un aspect qui charme le cœur mieux encore que les yeux.

Il y a, dans les longs récits des guerres de religion, des faits mémorables qui ne peuvent manquer de revivre en mon souvenir, à la vue de Châteauneuf et des campagnes qui l'environnent, puisque la fameuse bataille de Jarnac a commencé là.

Assez peu soucieux, du reste, de noter les diverses mutations dont cette terre féodale a été l'objet, quand elle fut confisquée, dit-on, sur le connétable Raoul de Nesle, en 1350, réunie sous François Ier au domaine de la couronne, puis cédée au sieur de Charny, déclarée ensuite inaliénable par arrêt de 1567, engagée de nouveau, et enfin retirée par le dernier apanagiste du duché d'Angoumois, je me mets en route et j'arrive à Châteauneuf.

Là, tandis que l'on me fait les honneurs de la ville moderne, en me montrant avec complaisance les constructions nouvelles qui la décorent, je ne prends d'informations que pour retrouver la situation et les traces des monuments anciens. Les premières réponses à mes

questions me sont fournies par le propriétaire d'un jardin, qui occupe l'emplacement de l'antique forteresse de Berdeville, désignée plus tard sous le nom de Châteauneuf. Gravissant sur les pas de mon hôte un sentier assez rude, je ne retrouve au sommet du plateau, mis en culture, que des pans de murailles, des fondements déracinés presqu'en entier, un puits caché sous des amas de terre et de matériaux, qui ne peuvent donner une idée du plan, de l'étendue et de la forme de l'ancien édifice.

Mais on peut se consoler aisément en ce lieu d'un désappointement archéologique, en recueillant les impressions que produit l'aspect de ces immenses prairies, de ces coteaux ornés de vignobles, de ces riantes habitations, qui se montrent dans un admirable ensemble sous le regard long-temps égaré le long du cours sinueux de la Charente. Il est facile de comprendre ici comment nos suzerains du 15e siècle ont transformé en un séjour de plaisance ces donjons, que leurs pères avaient reconquis sur l'étranger.

Les préaux, que je parcours en dirigeant mes pas vers le couchant, et qui servent aujourd'hui de champ-de-foire, formaient sans doute les dépendances du château. Là se rencontrent des points de vue non moins variés, non moins étendus. Là, s'il faut en croire les Mémoires de messire de Tavannes, *touchant les choses advenues en France ès guerres civiles*, se tenaient tous les bagages de l'armée royale dans la matinée du 13 mars 1569, réunis *sur le haut du coteau, en la plaine qui est auprès du château, laquelle se pouvoit découvrir dès le côté de la rivière où étoient logés les ennemis; de sorte qu'à juger de si loin, ce bagage sembloit plustôt une grande par-*

tie de l'armée que ce qu'il étoit; chose qui servoit à couvrir le passage des gens de guerre, que l'on achevoit sur les deux ponts avec tant d'heur et en extresme diligence, pour aller cueillir les tristes lauriers de Jarnac.

C'est de là que j'aperçois dans la vallée, vers l'extrémité méridionale de la ville, un vaste édifice, qui doit être l'église que je viens voir et décrire.

En suivant la pente du coteau, je rencontre des rues assez étroites et tortueuses, qui me conduisent devant la porte d'une ancienne chapelle, dont les sculptures se composent de légères dentelures, de gracieux médaillons du style de la renaissance, tels qu'on les remarque dans les ornements de la chapelle des St-Gelais à Angoulême.

Un semblable monument serait à conserver, même dans l'état de dégradation où il se trouve. Mais aucunes précautions n'ont été prises dans ce but, et tout annonce que le temps consommera son œuvre de destruction, sans que l'on songe à l'arrêter un seul instant.

J'arrive devant l'église, mais sa façade, avec un ensemble assez régulier, n'a point ces dimensions largement dessinées, qui donnent à tout édifice un caractère imposant. L'œil, en parcourant les ornements et les figures qui sont en relief sur diverses parties de cette surface, rencontre de nombreuses marques de dégradations.

L'extérieur du monument, considéré dans son élévation, se divise en trois plans distincts. Chaque plan se subdivise lui-même en divers encadrements qui dessinent le centre et les parties latérales du frontispice.

Le plan supérieur a la forme d'un triangle, dont les lignes, réunies au sommet par une pointe aiguë, descendent à chaque extrémité d'une base légèrement cintrée, qui s'étend en saillie sur toute la largeur de la façade.

Point de sculptures, point d'ouvertures au milieu de ce plan supérieur.

L'arc, qui forme dans sa courbure la base du premier plan, dessine le sommet de celui qui se présente ensuite encadré entre deux colonnes engagées, que l'œil suit jusqu'au bas de l'édifice, dont elles encadrent également l'ensemble en se prolongeant le long de chaque extrémité latérale. Les fûts de ces deux colonnes n'ont point de cannelures; leurs chapiteaux sont ornés de palmes. Un cordon s'étend en ligne droite et saillante au-dessous de ce second plan. Le centre est marqué par une fenêtre longue étroite et à plein cintre. Au milieu de l'autre encadrement, s'ouvre une croisée plus large et à plein cintre, qui fixe plus particulièrement l'attention, parce qu'elle est ornée de chaque côté d'une sculpture représentant des hommes en pied. Au costume de ces deux personnages qui portent la tunique, à leur pose qui est celle de gens en marche, on reconnaît aisément des apôtres qui accomplissent leur mission. Les bras de ces sculptures ont été brisés; mais selon toute apparence, ils étaient rapprochés du corps, pour soutenir et montrer quelque objet, qui ne pouvait être que le livre de la loi nouvelle. Tel était, en effet, le type consacré au moyen-âge, pour personnifier les vertus évangéliques et consacrer sur les monuments religieux le souvenir de l'époque où les Gaules virent arriver des hommes d'Orient apportant au pauvre des consolations, et le secret des véritables richesses à l'homme puissant.

C'est à la gauche, et dans le cadre cintré qui fait partie du second plan, que je reconnais la fameuse sculpture qui fait l'objet de mes recherches. Elle représente, en grandes dimensions, un homme à cheval, portant l'ar-

mure et le manteau court des Romains. La tête et les bras du cavalier ont été brisés, le cheval est privé de la jambe gauche du devant et de la jambe droite de derrière, l'extrémité inférieure de sa tête est mutilée. Du reste, l'ensemble et les détails de cette effigie n'offrent aucun caractère particulier, aucun attribut qui puissent désigner le personnage historique dont on a voulu retracer l'image.

Le modèle de ces sortes de figures se retrouve dans tous les monuments du bas-empire, et l'on serait peu curieux de rechercher, dans la foule des capitaines et des souverains de Rome, le nom de celui qui a mérité ces humbles honneurs, s'il s'agissait d'étudier un édifice profane de l'époque gallo-romaine. Mais la rencontre d'une semblable sculpture au frontispice d'une église catholique du moyen-âge, doit piquer la curiosité.

Or, les réflexions qui naissent du rapprochement de diverses circonstances que l'Histoire d'Aquitaine et l'étude comparative de nos monuments chrétiens tendent à révéler, me portent à adopter, en présence de cette sculpture, une opinion dont les motifs, énoncés en peu de mots, peuvent fournir des données propres à provoquer de plus savantes recherches, de plus utiles discussions.

Il me semble d'abord assez inutile, pour l'exposé de mes remarques, de déterminer l'époque précise de la fondation de l'église de Châteauneuf. J'ignore s'il existe des titres qui constatent cet évènement. Les dessins d'ensemble, les ornements de détail qui sont sous mes yeux, paraissent cependant appartenir au style *roman secondaire,* qui, selon les archéologues, aurait duré depuis la fin du 10e siècle jusqu'au commencement du 12e. J'aurai lieu de noter aussi, dans quelques instants, plusieurs

parties de l'édifice qui offrent des ornements et des détails appartenant au style gothique ogival, qui ne fut introduit que dans les 12e et 13e siècles.

Chacun sait, du reste, que la science des archéologues, malgré ses rapides progrès, ne repose encore que sur des conjectures plus ou moins ingénieuses, et que ses principes fixes sont en bien petit nombre. Il est également reconnu que les saintes confréries, qui édifiaient les églises du moyen-âge, ne travaillaient point sur des plans, sur des dessins uniformes, à chaque époque et en toutes parties de la France. On a même tenté assez inutilement de retrouver en certaines contrées des types particuliers, car nos monuments les plus rapprochés par leur situation et par leur âge, présentent fréquemment, dans leurs formes et dans leurs ornements, des modifications que l'on ne peut expliquer qu'en faisant la part de certaines idées locales et du goût personnel de ceux qui ont travaillé à leur construction.

Lorsqu'on voit, d'autre part, Charlemagne reconnu souverain des provinces gallo-franques en l'année 771, couronné empereur d'Occident en 800, durant un règne de quarante-trois ans, laisser en diverses localités de notre Aquitaine des marques de sa munificence, il est facile de comprendre la profonde impression que doit produire sur l'esprit des générations contemporaines et de celles qui succèdent, cette apparition si extraordinaire au milieu des siècles de barbarie et dans le fracas des grandes guerres.

Tel est l'effet de ce sentiment, qu'on le retrouve toujours croissant à mesure que les annales du pays, les chartes des monastères, les récits des chroniqueurs, les chants des poètes s'éloignent par leurs dates de la glo-

rieuse époque qui a vu fonder tant d'établissements politiques et religieux. Une illusion toute naturelle est produite par l'exaltation elle-même de ce sentiment de reconnaissance et d'admiration; c'est une perspective lointaine et confuse que plusieurs siècles ne peuvent abandonner. Et si parfois les faibles successeurs du chef de la seconde dynastie, font, à son imitation, quelque chose d'utile ou de pieuses fondations, on ne manque point de reporter ces œuvres, ces établissements aux plus glorieuses époques du grand règne. Un grave témoignage existe sur ce fait, car M. Michelet dit en son *Histoire de France*, qu'il est à remarquer que, *dans les annales des siècles suivants, le nom de Charlemagne est la désignation commune des Corlovingiens, soit que l'on rappelle les actes, soit que l'on désigne les fonctions des souverains de sa dynastie.*

Rien n'empêche d'admettre cependant que Charlemagne, en passant dans notre province pour porter ses armes en Espagne, ait répondu aux pressantes sollicitations des communautés religieuses et du clergé, par des libéralités dont les titres ont été long-temps conservés en plusieurs cartulaires, et en particulier par la concession des fonds destinés à élever une église en ce lieu de Berdeville, déjà important par sa situation et par sa population qui s'accumulait chaque jour sous l'abri d'une forte citadelle. Reste à savoir si la concession du souverain reçoit dès ce temps son emploi, ou si durant les époques de désordres et de malheurs qui surviennent, on n'aurait pas abandonné ces travaux après la pose des premières pierres.

Il faut se rappeler aussi que, dès l'instant de la mort de Charlemagne, notre Aquitaine se trouve délaissée par

ses leudes, qui, après avoir épuisé les dernières ressources du pays par leurs exactions, vont au loin prendre parti dans les querelles des princes, et ne pas oublier que plus tard nos cités, nos campagnes, demeurent en proie aux hommes du nord, qui ne laissent aucune population sans deuil, aucun monument sans dégradation, aucun sanctuaire sans souillure.

Il faut prendre plus particulièrement en note les vengeances exercées par les fils des Saxons contre tout ce qui peut rappeler la mémoire de ce terrible Charlemagne, si impitoyable dans ses expéditions d'outre-Rhin. Qu'il soit également reconnu que les provinces de l'Ouest mettent à profit la faiblesse des Carlovingiens pour se détacher de l'empire et ressaisir leur ancienne indépendance, en manifestant bien haut tout le mépris que peut inspirer un pouvoir étranger et avili. C'est alors que l'on abandonnera l'idée qui ferait remonter au temps du fondateur lui-même de cette église la construction d'un frontispice qui eût été détruit peu d'années après, par cela même qu'il se trouvait décoré de l'effigie impériale.

Que si, durant les IXe et Xe siècles, toutes circonstances favorables, tous moyens d'exécution, toutes volontés viennent à manquer pour parachever un semblable monument, il faudra bien reconnaître un fait qui est mis pour ainsi dire en relief par le style, par les ornements eux-mêmes de cette construction; c'est que tout cela est l'œuvre d'un siècle assez éloigné du règne du grand empereur et de l'ère malheureuse qui voit déchoir sa dynastte.

Mais il vient un temps où la mémoire des formes extérieures des attributs du pouvoir impérial est effacée, parce que de longs désastres ont suivi son apparition en

Occident, où la féodalité, après avoir créé une multitude de souverains, ne peut rappeler en aucune occasion l'éclat, la pompe et la majesté du monarque dont elle s'est partagé les dépouilles. Or, ce temps est précisément celui que les hommes puissants du pays choisissent vers la fin du XIe siècle ou dans les premières années du XIIe, pour poser les premières assises de cette église de Berdeville.

Il peut se faire aussi que l'on ne découvre alors qu'une charte, échappée aux flammes des Normands, portant allocation de redevances ou de fonds de terres en faveur de l'église qui est à construire. Si ce titre est revêtu du sceau de Charlemagne ou de l'un de ses successeurs, c'en est assez pour proclamer l'auguste nom de ce fondateur. Il n'y a du reste rien de mieux à faire que de mettre son image au nombre des ornements qui doivent frapper les regards des fidèles aux abords du saint édifice.

Voilà une découverte précieuse et un projet parfaitement conçu pour appeler les gens d'alentour aux solennités du lieu ; car le peuple, en ce temps d'ignorance comme en tout autre, se prend volontiers de vénération pour tout ce qui se présente comme symbole confus d'un pouvoir qu'il ne peut définir. Et puis, ce nom de Charlemagne, par suite des actes de canonisation qui consacrent la reconnaissance de la cour de Rome, figure dans les légendes au rang des saints.

Mais lorsqu'il s'agit de se mettre à l'œuvre pour représenter dignement celui qui a ceint son front de la double couronne du monarque franc et du successeur des Césars, que l'on a décoré en outre de l'auréole des bienheureux, la sainte confrérie ne va point rechercher au trésor d'Aix-la-Chapelle, dans une contrée tout-à-fait étran-

gère à l'Aquitaine, ces modèles d'effigies et d'attributs qui représentent le grand monarque assis sur le trône, portant la couronne, l'épée et le globe, tel enfin que nos modernes artistes le feraient revivre pour se conformer aux véritables traditions. C'est à l'art profane, aux lointaines époques de l'empire romain, que l'on emprunte sans plus de façon un type et des ornements. Ainsi le chef des francs d'Austrasie, qui se faisait gloire de porter le costume national, aux grandes expéditions, dans les assemblées du Champ-de-Mars, sera un empereur romain monté sur un cheval semblable à celui de Caligula, portant le manteau de Trajan, l'épée de Dioclétien, tel à peu près qu'il a pu se montrer faisant son entrée solennelle dans les murs de Trèves ou de Lugdunum, pour célébrer les sacrifices du paganisme ou pour assister à la publication d'un édit de persécution contre les chrétiens.

Et alors le pieux confrère, en contemplant l'œuvre qu'il vient d'accomplir, peut s'écrier sans doute comme le statuaire de la fable :

> Tremblez, humains, faites des vœux :
> Voilà le maître de la terre.

Mais tous les efforts de son art n'ont produit qu'un brillant anachronisme, propre à mettre en défaut la science des siècles à venir.

C'est cependant à la suite de ces remarques et des réflexions qu'elles font naître, que je salue avec une sorte de solennité les restes de cette effigie impériale de Charlemagne, encore respectables dans l'état de mutilation où ils se présentent.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici que l'on retrouve au frontispice de l'église de Civray, une sculpture à peu près semblable, représentant un cheval gigantesque allant au pas et portant un cavalier. M. Mérimée, inspecteur des monuments historiques, dans un ouvrage publié en 1836, sous le titre de *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, donne la description de cette église de Civray, et déclare *qu'il ne serait pas impossible que cette statue équestre fût une imitation de quelque ouvrage antique*. Mais il est porté à croire aussi *que cette espèce de colosse a été, sinon sculpté, du moins réparé assez long-temps après la construction de l'église*, qui, selon M. l'inspecteur, doit être un ouvrage de l'art bysantin du douzième siècle. La description savante et détaillée de ce frontispice de Civray, beaucoup plus chargé de figures et d'ornements que celui de Châteauneuf. n'énonce au reste aucune conjecture relative au personnage historique qui se trouverait représenté dans cette statue équestre sous le costume antique.

Il est à remarquer que si l'église de Civray remonte au douzième siècle, un coup-d'œil jeté sur les évènements qui s'accomplissent vers ce temps en nos contrées, pourrait faire découvrir plus d'une époque de prospérité et de renaissance qui voient s'élever des édifices non moins remarquables. Car nos annales nous signalent tout ce que peuvent entreprendre quatre souverains particuliers de l'Angoumois, qui entrent successivement en possession d'une puissance toujours croissante, et des évêques tels que Gérard et Lambert, depuis le moment où Aliénor de Guienne, répudiée assez mal-à-propos par le roi de France, reprend ses riches domaines, pour les transmettre plus mal-à-propos encore aux souverains d'Angleterre, jus-

qu'au jour marqué par la chute du Cœur-de-Lion, frappé à mort sous les murs de Chalus. S'il est vrai, du reste, que ce douzième siècle ait été marqué par les fondations de nos abbayes de Lesterps, de Cellefroin, de La Couronne, de Saint-Amant-de-Boixe, par d'importantes constructions ajoutées à notre cathédrale, par la réédification du château de Montignac, et de celui-là même qui a remplacé la vieille forteresse de Berdeville, qu'un incendie vient de détruire, pourquoi ne pas mettre aussi ce frontispice au nombre des monuments du même siècle?

Après avoir ainsi donné cours aux réflexions que m'inspire cette sculpture principale, je remarque à ma droite une autre sculpture placée dans le second encadrement, et qui représente un saint en pied, mais sans attributs et sans caractère distinctifs. Au milieu du cadre s'ouvre une fenêtre de forme ronde. Des apôtres sont figurés à chaque côté de cette ouverture. La base du second plan est marquée par un cordon saillant à damier, soutenu par un rang de sculptures espacées avec symétrie, représentant alternativement des médaillons à rosaces, des figures grimaçantes, des groupes grotesques.

A la vue de ces reproductions d'images profanes et licencieuses que l'on rencontre assez fréquemment dans nos édifices sacrés du moyen-âge, telles qu'elles s'offraient, sans aucun voile, à l'imagination ou aux souvenirs de l'ouvrier, que je n'ose comprendre parmi les pieux confrères qui accomplissaient des vœux dans une œuvre d'art, il y aurait plus d'une question à adresser aux personnes qui ont fait une étude spéciale de ces monuments et des détails qu'ils peuvent présenter.

Comment expliquer les rapports ou plutôt les contrastes qui existent entre le caractère religieux du monument

et ces ignobles accessoires dont il est parfois surchargé ? Comment la pudeur publique, comment le clergé, gardien des mœurs, pouvaient-ils admettre ces images aux abords, au sein même du sanctuaire ?

Plusieurs écrivains ont fourni à ce sujet des chapitres fort ingénieux; mais les raisons qu'ils déduisent, soit de la grossièreté des vieux âges, qui n'auraient pas eu les mêmes idées que nous sur ce qui peut faire un objet de scandale, soit de l'esprit satirique dont on usait alors largement en toute occasion et en tout lieu, ne me semblent pas tellement satisfaisantes qu'elles puissent fournir réponse à ces questions.

C'est là, selon toute probabilité, l'une de ces licences que l'on rencontre à toutes les époques, et qui continuent d'exister on ne sait trop pourquoi, malgré la désapprobation de ces époques elles-mêmes. Une lettre de Saint-Bernard, écrite en l'année 1125, contient à ce sujet le passage suivant : « A quoi bon tous ces monstres grotesques « qu'on met dans tous les cloîtres, à la vue des gens qui « pleurent leurs péchés ? A quoi sert cette belle difformité ou cette beauté difforme ? Que signifient ces singes « immondes, ces lions furieux, ces centaures monstrueux ? »

Telles sont les observations que me fournissent les sculptures qui forment les ornements du cordon que je viens de décrire; mais, considéré dans son ensemble, ce cordon couronne un troisième plan inférieur, divisé en trois compartiments par deux pilastres sans sculptures.

C'est au centre de ce plan que s'ouvre la porte principale de l'église. Cette porte est surmontée de trois arcs à plein cintre qui vont se retrécissant en retraite l'un au-

dessous de l'autre. Ces arcs sont ornés de sculptures. Celui qui est en avant a pour bordure une légère guirlande de rosaces et de fleurs entrelacées. Sur le bandeau de cet arc s'étendent des figurines représentant des hommes et des lions. Le corps de ces figures se recourbe en queue de poisson le long de l'archivolte. Au sommet de ce cintre se tient un homme tenant un arc bandé ou peut-être aussi une harpe. La grossièreté de cette sculpture et son état de vétusté empêchent de bien distinguer l'objet que l'on a voulu représenter. Les ornements du second arc sont du même dessin, en plus petites dimensions.

Quant au troisième arc, il est orné de quelques corps d'animaux fantastiques, surmontés de têtes d'hommes, de figures de martyrs portant leur palme distinctive. Il y a de l'art dans les proportions et dans l'agencement de ces trois rangs de sculptures en retraite, que l'on retrouve souvent à l'entrée de nos églises.

Il est à remarquer cependant que cette porte a été rétrécie, et que l'on a changé son plein cintre primitif en ogive. La mode a exercé là comme partout ailleurs ses caprices, en introduisant le style gothique dans une façade romane.

Deux autres cintres placés à la hauteur de celui qui est au-dessus de la porte principale, couronnent les parties latérales de ce plan inférieur de la façade.

Ces bas-côtés ne sont ornés d'aucune sculpture. Au-dessus du cintre de la porte on voit une pierre carrée, encadrée dans un léger cordon. Cette pierre, que l'on a pris soin de polir, semblait destinée à recevoir des armoiries ou une inscription; mais il y a lieu de penser que la main de l'artiste, prête à retracer là des lettres savam-

ment disposées par les érudits de ce temps, ou les pièces du blason d'un prélat et d'un grand seigneur, aura été arrêtée par quelqu'un de ces évènements qui contrarient la volonté humaine dans l'exécution des projets qu'elle conçoit avec pleine confiance. Qui pourrait remplir aujourd'hui le vide que que nos pères ont laissé, quand nous ignorons leurs intentions et les circonstances elles-mêmes qui ont pu les inspirer. S'il est vrai cependant que l'on songe à restaurer l'église de Châteauneuf, ce serait une occasion de placer une inscription sur cette pierre. Lorsque les âges qui ont mission de détruire, marquent leur passage par la mutilation de nos monuments, il me semble tout-à-fait rationnel que d'autres âges, animés du saint désir de les conserver, consacrent aussi le souvenir de ce qui est fait pour l'accomplissement d'une noble tâche.

En tournant mes pas vers la gauche pour entrer dans l'église par la porte latérale, je remarque la partie supérieure de la façade, qui, formant un pignon, domine le toit de la nef à une hauteur considérable. D'autres pignons s'élèvent au sommet de l'édificer ce qui porte à croire que le toit atteignait autrefois leur élévation, et que sa chute les a laissés dans l'état d'isolement où ils se trouvent aujourd'hui.

Je ne puis reconnaître les traces de cette ancienne liaison de la couverture avec les deux murs. Mais si les pignons ont été construits dès l'origine tels qu'on les voit en ce moment, il faut bien convenir que les bonnes règles d'architecture et les hardiesses en ce genre ne sont pas aussi modernes qu'on veut parfois nous le faire croire.

L'intérieur de l'église, qui a la forme d'une croix la-

tine, comme la majeure partie des églises du pays, est distribué en trois portions dans sa largeur et dans toute la longueur de la nef. Deux rangs de piliers sans cannelures forment la séparation de ces trois parties. Leurs chapiteaux représentent une variété de figures grotesques, de groupes d'hommes et d'animaux monstrueux, mêlés de fleurs, entrelacés de branchages, œuvres du style bysantin, qui fourniraient de jolis croquis pour l'étude de nos monuments, et que l'on doit retrouver dans les précieux albums de MM. Paul Abadie et Z. Rivaud.

Les voûtes à plein cintre, sont traversées en divers sens par des nervures qui affectent la forme ogivale. Les fenêtres sont étroites à plein cintre, et évasées à l'intérieur. La séparation de la nef et du chœur est marquée par deux piliers, renforcés dans leur partie inférieure par une maçonnerie pleine et anguleuse.

Le chœur a des apparences plus modernes que la nef. Il appartient, dans son ensemble comme dans ses ornements de détail, au style gothique. Ses voûtes, plus élevées que celles de la nef, sont croisées par des nervures qui forment divers compartiments réguliers; ses fenêtres sont à ogives. Il faut excepter de ce système gothique la branche de croix à droite, qui est du style de la nef. Ces variétés de style s'expliquent par des reconstructions faites dans un temqs où l'on s'occupait fort peu de mettre en harmonie les diverses parties d'un édifice.

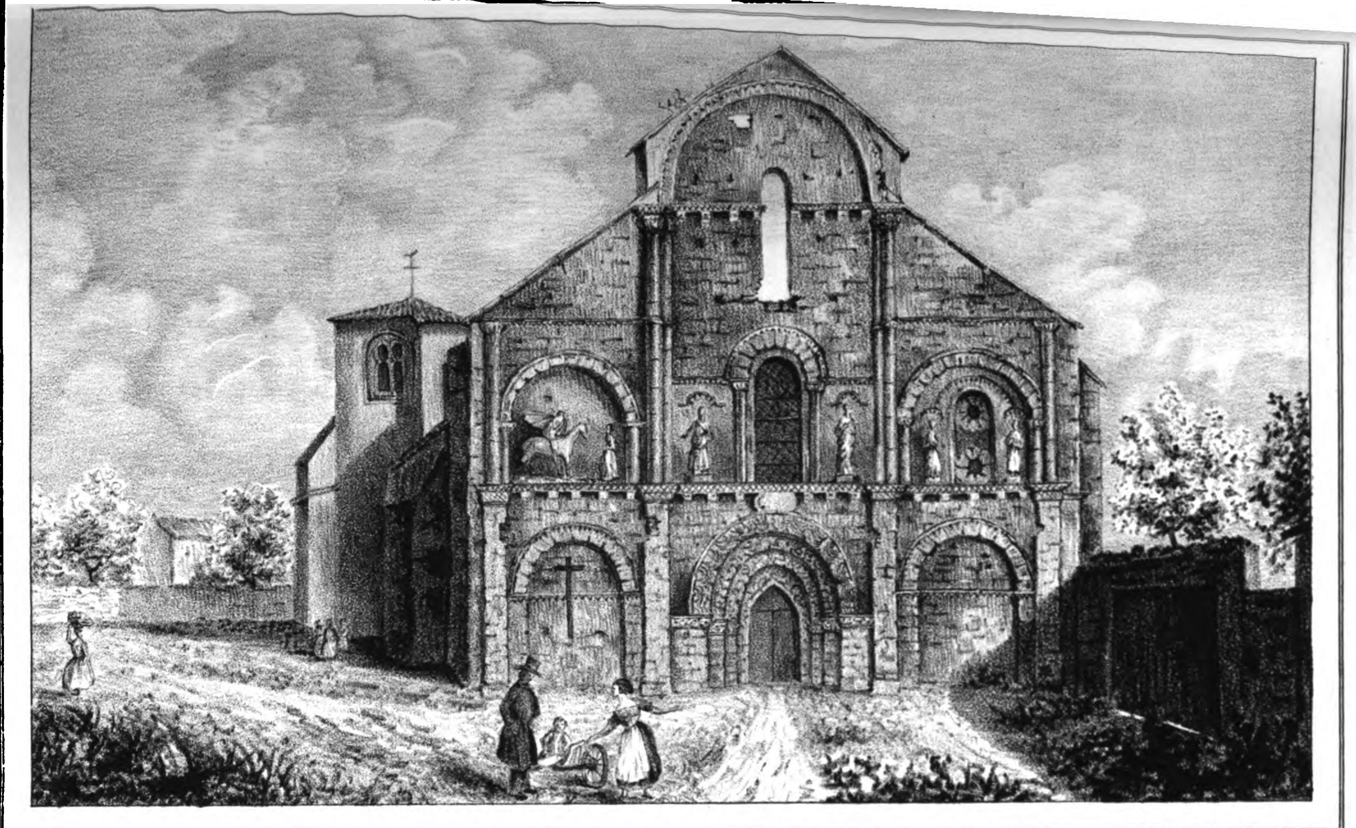
La fenêtre qui éclaire l'extrémité du chœur est de large dimension, mais elle n'a point la forme et les compartiments de ce que l'on nomme *rose* en terme d'art. Deux piliers, placés isolément à chaque côté du chœur, lui donnent l'aspect d'un édifice à jour. Cette disposition, qui n'est peut-être qu'une précaution prise pour la sûreté des voûtes, produit un très bon effet.

Mes yeux cherchent inutilement, au milieu des décorations modernes, et sous une couche assez épaisse de badigeon, quelques restes des anciennes sépultures, des inscriptions qui devaient exister dans cette église entourée d'une population nombreuse et de plusieurs fiefs importants. Car il est impossible que, parmi les bourgeois de la cité, parmi les seigneurs d'alentour, quelqu'un n'ait pas eu l'idée de se ménager une place d'honneur, un monument funéraire au sein du sanctuaire, lorsqu'à certaines époques, de semblables précautions consacraient un privilége.

Il n'y a donc rien à recueillir en cette enceinte pour l'archéologie, et il ne me reste plus qu'à jeter, en sortant de là, un coup-d'œil sur ce clocher gothique, qui n'a rien de remarquable que sa conservation à la suite des guerres de religion, où l'on eut plus d'une fois occasion de le détruire.

Je m'éloigne bientôt de ces lieux, mais j'emporte avec moi l'espoir d'apprendre un jour que d'autres amis des arts et des traditions locales seront venus visiter aussi l'église de Châteauneuf, pour étudier son ensemble et ses détails, pour prendre le dessin de ses sculptures et de ses ornements, pour indiquer les travaux qui assureraient sa conservation et lui rendraient son caractère primitif, pour évoquer enfin tout à loisir les souvenirs qui renaissent à chaque pas en cette localité historique. C'est afin de travailler aussi, selon mes faibles facultés, à réaliser cet espoir, que je viens de soumettre à la Société ces observations qui serviront de renseignements pour des recherches plus utiles.

Ch. de Chancel.



Z. Rivaud del.t Lith. par Châtenet.

EGLISE DE CHATEAUNEUF

ESSAI D'UNE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE L'ANGOUMOIS.

— SUITE. —

§ III.

Histoire ecclésiastique de l'Angoumois.

[J'ai partagé le présent Paragraphe en huit Subdivisions, pour établir plus de méthode dans le classement des matières qui le composent.

Tous les livres relatifs à l'Histoire générale de l'Angoumois, catalogués dans le Paragraphe précédent, contiennent des renseignements plus ou moins nombreux sur notre Histoire ecclésiastique ; mais il faut particulièrement et de toute nécessité consulter les ouvrages mentionnés aux Articles **15**, **16**, **17**, **18**, **20**, **22** et **24**.]

A. — Histoire générale du Diocèse et des Évêques.

26. — MS. — *Registrum Ecclesiæ matris Engolism.*, sans indication d'auteur, de date, ni de format.

Les trois lignes de ce manuscrit, citées par Besly dans les *Preuves* (pag. 381) de son **Histoire des Comtes de Poictou*, prouvent que ce n'était point un simple cartulaire, mais un recueil de notes chronologiques sur nos évêques. Peut-être pourrait-on le retrouver dans les archives de la Cathédrale.

Le fragment cité indique la date de 1074, au lieu de 1076, pour celle de l'élévation à l'épiscopat d'Adémar de Taillefer ; et il donne

ce prélat comme frère de Guillaume III, comte d'Angoulême, ce qui ne s'accorde pas avec nos autres chroniques, qui le disent frère de l'évêque Guillaume II, son prédécesseur.

27. — MS. — *Cartulare Engolismensis Episcopi, Carolo Pulchro Francorum rege exaratum.*

Ce Cartulaire, ainsi mentionné dans la ***Bibliothèque historique de la France*** (tom. III, n° 29,645), appartenait au premier président Achille de Harlay, et il se trouve actuellement à la Bibliothèque royale (n° 488). Il renferme, entr'autres documents importants, toutes les pièces relatives au démêlé qui eut lieu vers le milieu du XIIIe siècle, entre Robert I de Montbron, évêque d'Angoulême, et Hugues II de Lusignan, comte d'Angoulême.

28. — MS. — *Catalogus Episcoporum Engolismensium, usque ad annum* 1558, in-fol.

Ce manuscrit, mentionné dans la ***Bibliothèque historique de la France*** (tom. I, n° 8,278), doit se conserver encore au Vatican parmi ceux de la reine Christine de Suède, au n° 248.

Peut-être ce Catalogue est-il l'original ou une copie de celui que Corlieu avait composé en latin et dédié à Charles de Bony, évêque d'Angoulême, comme l'a remarqué Pierre de Saint-Romuald dans son ***Abrégé du Trésor chronologique et historique*** (tom. 3, pag. 390). La dédicace du Catalogue de Corlieu, ainsi que la Vie de saint Ausone (***Divi Ausonii Vita***) qui en faisait partie, ont été imprimées, d'après le manuscrit de l'auteur, par François Bosquet parmi les pièces justificatives (***pars II***, p. 114) de son livre intitulé * ***Ecclesiæ Gallicanæ historiarum tomus primus***, Paris, J. Camusat, 1636, in-4°, dont il n'a paru que le premier volume. Cette dédicace est datée ***ex musæolo nostro Calendis decembris*** 1576, c'est-à-dire de quelques jours seulement avant la mort de l'auteur. Il est donc plus que probable que Gabriel de La Charlonye s'est servi du manuscrit de son oncle pour la composition de ses ***Engolismenses Episcopi*** (voir l'Art. suivant); et c'est par erreur ou par complaisance que le chanoine Toussaint Martin (***Tussanus Martinus***) semble lui dire, dans une lettre apologétique im-

primée en tête de ce dernier ouvrage, que Corlieu n'avait écrit sur ce sujet que ce qu'il a inséré dans la première édition de son *Recueil* (voir Art. 19).

29. — *Engolismenses Episcopi, auctore Gab. Carlonio Engolismensi;* Engolismæ, apud Olivarium Minierium, CIↃ. IↃ. XCVII (1597); — in-4° de IV feuillets, 52 pages et IV autres feuillets.

Ce livre, peu commun, est précieux en ce qu'il nous donne la suite des évêques depuis 1159, époque où se termine la chronique intitulée *Historia Pontificum et Comitum Engolismensium* (voir Art. 18); mais il est trop succinct et l'on y remarque un assez grand nombre de dates fausses, de lacunes et de transpositions. Il paraît, d'après la Note latine de Jean Mesneau citée plus haut (voir Art. 20), que Gabriel de La Charlonye avait préparé une seconde édition de son travail, *cujus stylus firmior, eloquentia florentior et materia fecundior cum ornatu singulari primam editionem superare et meliorum authorum recentes historias æquare facile videtur*. Je l'ai cherchée en vain, et j'ignore même si elle a été publiée.

L'édition de 1597 est dédiée à Charles de Bony, évêque d'Angoulême, et ses armes figurent sur le frontispice du livre. On remarque à la fin du volume une pièce de 92 vers latins, intitulée *Engolisma*. L'auteur, en effet, cultivait la poésie latine avec succès; et les vers charmants cités dans les anciens *Gradus ad Parnassum*, au mot *Tolvera*, sont extraits d'un Poème de la Charente de sa composition, dont il donne un fragment à la page 2 de ses *Annotations* sur le *Recueil* de Corlieu (voir Art. 20). On trouve quelques autres vers de Gabriel de La Charlonye parmi les *Spicilegia poetica* de Guillaume Du Peyrat, de Lyon, imprimés sous le titre français d'*Essays poétiques* (1593, in-12), dans la ville de Tours, où notre compatriote était alors retenu, comme l'indiquent ces deux premiers vers d'une Épigramme que lui adresse l'un de ses amis :

Turonum in clarâ te dùm tenet ambitus urbe,
Et pretio grandi lactat emendus honos....

(*Pauli Thomæ Engolismensis poemata*, 1593, s. l., pet. in-8°, et autres édit.)

30. — MS. — * *Inventaire des Tiltres qui ont été trouvés au Thrésor du Chapitre de l'Église cathédrale Saint-Pierre d'Angoulesme*, faict par moy Jehan Mesneau, Thrésorier (depuis Doyen) et Conseiller du roy au siége présidial et sénéchaussée d'Angoulmois, à la prière et requeste de Messieurs du Chapitre de ladicte Église, suivant la conclusion capitulaire du dernier jour d'octobre, vigile de Toussainets, mil six cent dix huit, etc. — in-fol. (copie D).

Cet *Inventaire*, commencé le 21 janvier 1619 et continué même après la mort de l'auteur, contient la liste des papiers qui avaient échappé aux désastres occasionnés par les guerres de religion. On y trouve des indications fort intéressantes, relatives surtout à l'histoire de notre diocèse au XVIe siècle, ainsi qu'aux immenses réparations que Jean Mesneau lui-même fit faire pendant sept ans à notre cathédrale, après qu'il fut élevé en 1628 à la dignité de Doyen.

Il existe plusieurs copies de cet *Inventaire*, désignées par les lettres A, B, C, D, etc.; je n'ai vu que les deux dernières, qui ne sont point de la main de Jean Mesneau dont je connais l'écriture. La copie D, en fort mauvais état, est moins ancienne, mais un peu plus complète que les trois autres. Elle contient 1,038 cotes, dont 462 regardent Angoulême, ses faubourgs et lieux circonvoisins. Les titres y sont assez bien analysés pour qu'on puisse, faute de mieux, se passer des originaux, qu'il serait pour le moment impossible de retrouver au milieu du désordre, vraiment déplorable, qui règne dans les archives de la cathédrale.

M. Desbrandes cite souvent un manuscrit de Jean Mesneau, ainsi intitulé : *Annotations sur les Évêques d'Angoulême et sur les dignitaires du Chapitre*, sans indication de date ni de format. J'ai cru pendant long-temps, et je l'ai même imprimé (voir pag. 20 de ma * *Notice sur la Cathédrale d'Angoulême*, 1834, in-8°), que ce manuscrit n'était autre chose que l'une des copies de l'*Inventaire* qui fait le sujet du présent article ; et en cela je paraissais être d'accord avec le *Gallia Christiana* (tom. II, col. 1,028), qui, dans la note qu'il consacre au vénérable Doyen, ne semble lui attribuer aucun tra-

vail d'un autre genre : ***Repertoria instrumentorum sedis episcopalis et ecclesiæ cathedralis descripsit.*** J'ai pu néanmoins me tromper, puisque dans la Note latine déjà mentionnée (voir Art. 20) Jean Mesneau nous dit lui-même : ***Verumtamen, dum prædicta instrumenta quæ undique mihi afferebantur legerem, notavi accuratè quæ faciebant ad historiam Comitum Engolismensium ac etiam Episcoporum, quæ postea tradidi prædicto D. Carlonio.*** J'ignore ce qu'ont pu devenir ces notes spéciales sur nos comtes et nos prélats. L'un des cahiers qui les contenaient, relatif seulement aux évêques et aux dignitaires du chapitre, aura pu tomber entre les mains de M. Desbrandes; mais je puis affirmer que ce manuscrit n'a point paru dans la vente des livres de ce dernier.

Jean Mesneau mourut à l'âge de 85 ans, le 6 février 1660, et non 1669 comme on l'a imprimé dans le *Gallia Christiana*, en tête de son épitaphe en dix vers latins qui se trouve conservée dans cet ouvrage, et qu'on a vue jusqu'en 1790 gravée sur une plaque de cuivre et appliquée sur un des piliers du chœur de la cathédrale. On doit à la mémoire du généreux Doyen de replacer ce témoignage de reconnaissance sous les voûtes de la basilique qu'il a restaurée à grands frais et avec tant de zèle et d'intelligence.

31. — * *Ecclesia Engolismensis* (seu *series Episcoporum, Archidiaconorum, Decanorum, Abbatum et Abbatissarum Diœcesis Engolismensis*).

Dans le tome second (col. 975 à 1052) de l'ouvrage intitulé : * ***Gallia Christiana in Provincias ecclesiasticas distributa, etc., operâ et studio Dionysii Sammarthani*** (et aliorum monachorum ordinis S. Benedicti), ***Parisiis, ex typ. reg.*** 1715-85, 13 vol. in-fol. Les ***Instrumenta*** ou pièces justificatives se trouvent dans la seconde partie du même volume.

Livre de première nécessité, qui sera toujours la base de l'histoire ecclésiastique de notre province. En général, les faits y sont racontés et les dates établies d'après les documents originaux; on peut cependant y relever un certain nombre d'erreurs et de lacunes.

On consultera dans le même volume ce qui regarde les diocèses de Saintes (col. 1,055), Poitiers (col. 1,136), Limoges (col. 498),

Périgueux (col. 1,446) et autres provinces voisines, non seulement pour étudier les points de contact de leur histoire avec la nôtre, mais aussi parce que plusieurs abbayes, faisant partie de ces diocèses, étaient comprises dans l'anciennne circonscription de l'Angoumois, ou sont comprises aujourd'hui dans celle du département de la Charente.

La publication du *Gallia Christiana* est restée malheureusement imparfaite, et il fallait au moins trois autres volumes pour compléter cet ouvrage. La première édition, ou plutôt la première idée, en avait été donnée par Jean Chenu (Paris, Buon, 1621, in-4°), la seconde par Claude Robert (Paris, Cramoisy, 1626, in-fol.), et la troisième (Paris, Pepingué, 1656, 4 vol. in-fol.) par les frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe, de la même famille que Denys de Sainte-Marthe, principal auteur de l'immense travail, entièrement refondu, qui fait le sujet du présent article.

L'abbé Hugues Du Temps, chanoine et vicaire-général de Bordeaux, avait entrepris la publication d'un abrégé du *Gallia Christiana*, sous ce titre : *Le Clergé de France, ou Tableau historique et chronologique des Archevêques, Évêques, Abbés, Abbesses et Chefs des Chapitres principaux du Royaume*, Paris, 1774-75, 4 vol. in-8°. Il est à regretter que cet ouvrage, qui devait former douze volumes, n'ait pas été terminé; c'est un fort bon livre dans lequel l'abréviateur a ajouté différentes observations de sa façon, destinées à compléter ou à rectifier l'original qu'il continue jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. On trouve dans le tome II ce qui concerne les diocèses d'Angoulême (p. 309), de Saintes (p. 341), de Poitiers (p. 391) et de Périgueux (p. 380), et dans le tome III ce qui regarde le diocèse de Limoges (p. 241). A la fin de ce troisième volume, l'auteur donne la liste des *Instrumenta* imprimés dans les deux premiers tomes du *Gallia Christiana*, et il la fait précéder du catalogue des livres relatifs à l'histoire des diocèses dont il est traité dans les trois premiers volumes de l'abrégé. Ce catalogue est, à quelques légers changements près, la reproduction textuelle de ce que le père Jacques Lelong et ses continuateurs ont inséré sur le même sujet dans le tome I de la *Bibliothèque historique de la France*, Paris, 1768-78, 5 vol. in-fol.

32. — MS. — *Liste des Évêques d'Angoulême, de-*

puis saint Ausone, martyr, qui en fut l'apôtre et le premier évêque, jusqu'à messire Joseph-Amédée de Broglie, qui siége à présent (1775); pet. in-4° de 44 pages.

Liste sans autorité, renfermant une foule d'omissions et d'erreurs grossières. On y trouve consignée (pag. 30) la tradition populaire qui donne le nom d'Yrvoix au bourreau qui abattit la tête de saint Ausone.

Les pages 37 à 44 de ce manuscrit, qui fait partie de ma bibliothèque particulière, contiennent la suite des *Noms et ordre des Maires* de Santon (voir § IV) jusqu'à l'année 1776. Cette continuation est signée *J. Lacour*; j'ignore si c'est le nom de l'auteur ou du copiste des deux listes comprises dans le cahier.

33. — * *Chronique des Evêques d'Angoulême* (par l'abbé J.-H. Michon).

Dans l'ouvrage du même auteur, intitulé : * *Vie de Jean-Joseph-Pierre Guigou, évêque d'Angoulême* (voir Subd. B.).

Chronique intéressante, quoiqu'elle ne renferme que fort peu de renseignements inédits. Il faut lui préférer le chapitre relatif à l'*Histoire religieuse*, inséré par M. l'abbé Michon dans sa * *Statistique monumentale de la Charente* (voir § VI), et dans lequel, parmi plusieurs recherches neuves et curieuses, l'auteur donne la description d'un bon nombre de sceaux des évêques, des dignitaires du chapitre, des abbés et de leurs abbayes, etc.

M. l'abbé Michon avait commencé l'impression d'une *Histoire religieuse et populaire de l'Angoumois*, Angoulême, impr. de J. Sauquet, 1842, in-18; mais il n'en a été tiré qu'environ deux feuilles, l'auteur ayant renoncé à cette publication pour ne pas répéter ce qu'il avait à dire sur le même sujet dans les deux ouvrages que je viens de mentionner.

34. *Pouillé général des Bénéfices de l'Archevêché de Bordeaux, et des Évêchés d'Agen, Condom, Angoulême, Luçon, Maillezais (ou La Rochelle), Périgueux, Poitiers, Saintes et Sarlat;* Paris, Alliot, 1648, in-4°.

35. — *Pouillé des Archevêchés de Bordeaux et de Bourges, et de leurs Suffragans;* Paris, 1748, 2 vol. in-4°.

J'ignore si le Pouillé de l'Évêché d'Angoulême a été imprimé séparément.

Pour connaître les noms des dignitaires et des bénéficiers du diocèse, il faut avoir recours à l'*État des Archevêchés, Évêchés, Abbayes et Prieurés de nomination et collation royale* (par Dom Beaunier), Paris, 1743, 2 vol. in-4°, et surtout à la *Table générale* publiée séparément in-8°, qui vaut mieux que l'ouvrage. On doit aussi consulter la *France ecclésiastique*, qui s'imprimait tous les ans (Paris, Desprez, in-12), à partir de 1764, ainsi que les autres publications du même genre, soit antérieures, soit postérieures.

[On trouve peu de renseignements relatifs à notre province dans les histoires générales ecclésiastiques; néanmoins on aura soin de recourir aux trois ouvrages suivants : * *R. P. Natalis Alexandri Historia ecclesiastica*, Paris, A. Dezallier, 1699, 8 vol. in-fol.; * *Histoire ecclésiastique* de Cl. Fleury (et autres), Avignon, 1777, 25 vol. in-4° et autr. édit.; — * *Histoire de l'Église Gallicane*, par le P. Longueval (et autres), Paris, 1732-49, 18 vol. in-4°.

Je terminerai cette Subdivision en mentionnant parmi les nombreuses cartes de l'Évêché d'Angoulême qui existent, celle de Nicolas Sanson, Paris, Mariette, 1694, ou Robert, 1742, in-fol.; mais elle est bien loin d'être parfaite. La carte de la Province de Bordeaux, qui comprend notre diocèse, donnée par J. B. Nolin dans le tome II du *Gallia Christiana*, est tout-à-fait défectueuse.]

(*La suite à la prochaine livraison du Bulletin.*)

EUSÈBE CASTAIGNE,

Bibliothécaire de la ville d'Angoulême,
Secrétaire de la Société Archéologique et Historique de la Charente.

Vu et publié par nous Secrétaire de la Société,

EUSÈBE CASTAIGNE.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Année 1845. — Troisième et Quatrième Trimestres.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1845.

M. de Chancel, *Président, occupe le fauteuil.*

M. de La Fontenelle de Vaudoré, membre honoraire, et MM. l'abbé Audierne, Paul Abadie, Marvaud, Laferrière et Athénaïs Mourier, membres correspondants, remercient la Société du titre qui leur a été conféré et promettent le concours de leurs travaux.

M. Laferrière, professeur de droit administratif à la faculté de Rennes, annonce une Notice sur la vie, les ouvrages et les doctrines de notre illustre compatriote Jean Faber, jurisconsulte du XIVe siècle. M. le Président lit à cette occasion ce que Corlieu et Desbrandes ont écrit sur Faber.

M. Athénaïs Mourier adresse les publications du Comité historique des arts et monuments, que le Ministre de l'Instruction publique vient, sur sa demande, d'accorder à la Société, qui s'empresse de voter des remerciments à son honorable correspondant.

M. Guillemot, de La Rochelle, fait hommage d'un Essai sur quelques pièces de monnaie trouvées dans cette ville. M. le Secrétaire propose de décerner à M. Guillemot le titre de membre correspondant.

M. Maulde offre sa Notice historique sur le château de l'Oisellerie, qu'il vient de faire imprimer à part dans le format in-4°; elle est accompagnée de plusieurs dessins de M. Foucaud, que l'auteur de la Notice se propose de faire lithographier.

Conformément au vœu exprimé par l'assemblée dans la dernière séance, M. Zadig Rivaud dépose sur le bureau un Album où son crayon a reproduit plusieurs sites et monuments de l'Angoumois et même des provinces voisines. L'attention de la Société se fixe particulièrement sur l'église de Châteauneuf, sur le château de La Rochefoucauld pris sous différents aspects, et sur une vue de l'arc de triomphe de Saintes.

Aux termes d'un article du Règlement, une exposition d'objets d'art devait avoir lieu cette année; mais sur un rapport verbal de M. J. Bolle, qui rend compte des efforts de la Commission préparatoire, la Société, tout en reconnaissant qu'on trouverait facilement dans notre ville les éléments d'une exposition intéressante, se voit forcée de la renvoyer à l'année prochaine, le budget permettant à peine de subvenir pour le moment aux dépenses de première nécessité.

M. Castaigne présente une monnaie d'or de l'empereur

Trajan, trouvée il a quelques mois parmi des ossements, dans un champ de la commune de Mérignac. M. le Secrétaire signale à cette occasion une fraude mise en œuvre par quelques avides brocanteurs, laquelle consiste à dorer par le procédé Ruolz des monnaies antiques de petit bronze, dont la valeur est souvent presque nulle, et à les vendre aux antiquaires pour de véritables monnaies d'or.

M. Maulde présente quelques réflexions au sujet du premier numéro du Bulletin, qui à ses yeux paraît contenir une erreur relative à l'origine de la famille des Nesmond, et renferme une Note contre laquelle il réclame. Il conclut par des réflexions qui tendent à rappeler à la Société l'importance du premier article de son Règlement, et signale les inconvénients qui pourraient résulter pour elle de l'insertion de Notes dont le sujet ne serait pas antérieur à l'année 1700, ou qui n'auraient pas été lues en séance.

M. Castaigne répond qu'il ne trouve dans les réflexions et citations de M. Maulde aucune raison, ni aucune preuve, qui puissent, pour le moment, lui faire modifier ce qu'il a écrit sur l'origine municipale de la noblesse des Nesmond, laquelle est du reste, à ses yeux, tout aussi honorable et plus nationale que la noblesse d'origine écossaise attribuée par La Chenaye-Des-Bois à cette illustre famille de notre province.

M. Castaigne proteste contre l'interprétation donnée par son honorable contradicteur à l'article 1er du Règlement, par laquelle il voudrait limiter à l'année 1700 les études historiques auxquelles pourraient se livrer les membres de la Société; « attendu, ajoute M. Castaigne, « que si la compagnie a fixé à l'époque de la renaissance « l'âge des monuments et objets d'art qu'elle a l'inten- « tion de conserver et de faire connaître, elle n'a point

« apporté et n'a point dû apporter une semblable res-
« triction aux recherches qu'elle doit faire et encoura-
« ger sur les diverses branches de notre histoire locale. »

M. Castaigne reconnaît du reste que sa Note n'a point été lue en séance avant d'être insérée au Bulletin; mais il ajoute que c'est un usage reçu dans toutes les sociétés savantes qu'un auteur puisse joindre un éclaircissement à son travail au moment de le livrer à l'impression, surtout lorsque ce travail est personnel, et qu'aux termes de son Règlement la Société n'en accepte *en aucune manière* la responsabilité.

SÉANCE DU 1er AOUT 1845.

M. de Chancel, Président, occupe le fauteuil.

M. le Préfet demande un compte-rendu des travaux de la Société pour le mettre sous les yeux de MM. les membres du Conseil général. Le Bureau est chargé de donner les renseignements nécessaires.

La Société fixe au 29 août la séance publique qui, aux termes du Règlement, doit avoir lieu tous les ans à l'époque de la session du Conseil général. M. le Maire met la nouvelle salle du Minage à la disposition de la compagnie; et une Commission, composée de MM. Abadie, Bolle, Gigon, Navarre et L. Sazerac de Forge, est chargée de s'occuper des préparatifs de la séance et de faire les honneurs de la salle.

M. l'abbé Michon fait part à l'assemblée des réflexions qui lui ont été inspirées par la dégradation d'un grand

nombre de nos plus précieux monuments. Dans le voyage archéologique que l'honorable membre a fait dans le département, il s'est convaincu que nous possédons une quantité considérable d'églises et de châteaux pleins d'intérêt, mais dans un état de dégradation qui donne lieu de croire que ces restes de l'héritage de nos aïeux seront bientôt dispersés par des propriétaires peu soucieux de conserver des bâtiments sans utilité apparente. Le trésor de Nanteuil, la façade de la vieille abbaye de ce nom, la tour du Fâ de Sireuil, la chapelle du château de Montmoreau, la grotte de Saint-Éparche, d'autres monuments encore, méritent à tous égards la sollicitude de la Société.

M. Michon conclut en proposant à l'assemblée de nommer des inspecteurs qui, en se partageant le département, visiteraient les monuments curieux de l'Angoumois, s'efforceraient d'en empêcher la mutilation et présenteraient un rapport où serait mentionné le résultat de leurs recherches. La Société s'efforcerait alors de faire classer ces monuments.

M. le Président répond à l'honorable membre que, quant à la grotte de Saint-Éparche, elle a été déjà l'objet de toute la sollicitude de la compagnie, qui a entendu le rapport d'une Commission sur cet intéressant monument; que, de plus, sur la prière qui lui en a été faite, M. le Préfet a inséré au *Recueil des Actes Administratifs* une lettre qui instruit MM. les officiers publics de faire respecter les édifices anciens qui se trouvent dans leurs communes, et d'adresser des rapports circonstanciés sur les découvertes qui offriraient quelque intérêt au point de vue archéologique.

Un membre insiste pour qu'on s'efforce de faire classer

les monuments, auxquels alors les propriétaires, dit-il, n'auraient pas droit de toucher, sans l'autorisation de l'administration supérieure.

M. Tesnière prend la parole et répond que c'est une erreur de croire qu'un monument classé par ordre ministériel soit alors inviolable, et il explique à la Société quels peuvent être seulement les avantages de la classification. Une certaine somme est destinée aux restaurations des monuments; une Commission, nommée par le Ministre, a des inspecteurs chargés de faire des tournées dans le département. Si, sur l'avis d'un de ces inspecteurs, un monument est classé, le propriétaire est averti que s'il veut toucher à l'édifice qui lui appartient, il doit faire, par l'intermédiaire du Préfet, une demande de fonds au Ministre, qui lui accorde alors une somme proportionnée au crédit ouvert pour les dépenses de cette sorte.

L'honorable membre ajoute que la Société obtiendra plus particulièrement des fonds pour les églises qui, à côté de l'intérêt historique, offrent encore celui de l'utilité publique.

M. le Président revient à la proposition qui a été faite et demande si la Société est d'avis de choisir des inspecteurs parmi ses membres. Mais, après une discussion approfondie, il est décidé qu'on attendra que M. Michon ait dressé la liste raisonnée des monuments de la Charente qu'il a promise à la Société.

M. de Chancel fait remarquer à l'assemblée qu'il existe peu de monuments à montrer à l'étranger dans l'intérieur de la ville; que le comte Jean, que Balzac, deux hommes dont le département a le droit de s'enorgueillir, n'ont pas de monuments funéraires, et qu'il serait convenable à la Société de prendre l'initiative pour donner à ces

hommes, justement célèbres, une sépulture digne d'eux.

M. Castaigne fait observer qu'il s'est, lui aussi, préoccupé, dès 1834, de voir ensevelis d'une manière trop obscure les restes mortels de l'auteur du *Socrate Chrétien;* mais que quelques démarches qu'il fit alors pour changer un tel état de choses, étaient demeurées sans résultat.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 AOUT 1845.

(*Voir plus bas à la page* 175.)

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1845.

M. de Chancel, *Président, occupe le fauteuil.*

M. Abadie dépose sur le bureau une crosse de cuivre et un lambeau de voile, qui ont été trouvés dans les déblais du collége de Beaulieu, et paraissent provenir du tombeau d'une des abbesses de Saint-Ausone.

M. l'abbé Laborie, curé de Chazelles, donne lecture des observations archéologiques qu'il a faites dans les environs de Vouzan et de Sers. L'honorable ecclésiastique signale l'existence d'un *tumulus* dans cette dernière commune, et présente une description rapide de la crypte de Bellévaud, et d'une église qu'on pense avoir appartenu aux Templiers. Il offre à la Société, pour être déposés dans son Musée, un vase ancien et le fragment d'une vieille épée. M. l'abbé Laborie se demande si Sers ne serait pas l'antique *Sarrum,* signalé dans la carte de Peutinger, que l'on place communément à Charmant.

M. l'abbé Michon fait observer qu'il ne paraît exister dans les environs de Sers aucune trace d'une route romaine, dirigée dans le sens de la voie antique de Périgueux à Saintes que l'on connaît déjà.

M. Navarre annonce qu'on a découvert de profondes excavations au Querroy (commune de Mornac).

M. de Chancel donne de nouveaux renseignements sur les souterrains du village des Pendants. Il suppose que les provisions d'une ferme gallo-romaine ont pu y être déposées. A cette occasion, M. Bolle demande s'il ne serait pas possible d'employer une partie des fonds, accordés par M. le Préfet pour les fouilles des Pendants, à indemniser le propriétaire de ces silos des dépenses qu'il a faites jusqu'à ce jour. La Société vote l'indemnité.

M. le Conservateur du Musée entretient la compagnie d'une promenade archéologique qu'il a faite à Chassenon. Il signale la dévastation de ces précieux restes de la domination romaine; il indique aussi deux *tumulus* qu'on pourrait faire fouiller, au moyen d'une modique somme de 30 à 40 francs.

M. de Chancel fait part à la Société d'observations qu'il a recueillies dans une visite au camp de Sainte-Sévère et au fort de Merpins.

On s'entretient de nouveau des ruines de Chassenon. M. le Président pense qu'au printemps la Société pourrait donner rendez-vous à des personnes instruites, s'occupant de recherches archéologiques, et que sur le lieu même se tiendrait une séance, dans laquelle la question des fouilles serait mise à l'ordre du jour.

M. Michon fait observer qu'on pourrait recueillir dans le département une série de tombeaux de divers âges qui, déposée au Musée, formerait une galerie intéressante.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1845.

M. DE CHANCEL, Président, occupe le fauteuil.

On procède à l'élection de nouveaux membres titulaires, honoraires et correspondants.

Sont élus à l'unanimité des suffrages :

Membres titulaires, MM. :

CALLAUD-BÉLISLE (Jemmy), négociant ;
DEVERDILLAC, ancien magistrat, à Brillac ;
HUGON, curé de Mornac ;
LABORIE, curé de Chazelles ;
WATTEAU, chanoine honoraire, secrétaire de Mgr l'Évêque d'Angoulême.

Membre honoraire, M. :

LONGPÉRIER (Adrien de), du Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque royale, à Paris.

Membres correspondants, MM. :

CORBIN (Adrien), professeur au collége de Brives-la-Gaillarde ;
DAURIAC (Eugène), employé de la Bibliothèque royale, à Paris ;
GIRARDOT (baron Auguste-Théodore de), conseiller de préfecture, à Bourges, correspondant du Ministre de l'Intérieur pour les monuments historiques ;
GUILLEMOT, négociant, à La Rochelle ;
LAPEYRE, sous-bibliothécaire, à Périgueux.

Aux termes de l'article 8 du Règlement, on procède au renouvellement du Bureau. Sont réélus à la majorité des suffrages :

Président, M. Ch. de CHANCEL;
Vice-Président, M. Zadig RIVAUD;
Secrétaire, M. Eusèbe CASTAIGNE;
Secrétaire-Adjoint, M. Paul SAZERAC DE FORGE;
Trésorier, M. Alexis CALLAUD.

M. le Président annonce que la salle du Musée est prête à recevoir les objets que l'on voudra y déposer.

M. Callaud fait part à la Société de la découverte qu'il a faite d'une pierre sur laquelle est gravé l'écusson d'une des abbesses de Saint-Ausone.

M. l'abbé Michon est invité à donner une liste des objets qu'il a trouvés dans son voyage archéologique, et qui pourraient figurer dans le Musée créé par la Société.

M. l'abbé Michon donne quelques renseignements sur une visite qu'il a faite à la chapelle du château de Cognac, où il a trouvé un rétable de la renaissance, de faïence vernie, représentant la Nativité de la sainte Vierge, au-dessous duquel sont les écussons d'Orléans et de Savoie, et trois camaïeux, dont l'un représente une Visitation de la sainte Vierge et un autre un saint François. La Société exprime le vœu que ce rétable et ces médaillons soient demandés aux propriétaires et déposés au Musée. La Société de son côté s'empresserait de mentionner le nom des donateurs.

M. Abadie fils signale une ancienne statue qui se trouve dans l'église de Segonzac. Cette statue était peinte, mais les couleurs en sont effacées.

M. le Président demande à ce dernier quelques renseignements sur les églises de l'Angoumois. M. Paul Abadie répond que notre pays est riche en monuments;

que certaines églises méritent toute la sollicitude de la Société et du Gouvernement ; que, quant à lui, il s'est efforcé de faire classer une partie de ces monuments, et qu'il est heureux d'annoncer que ses demandes ont été prises en considération.

M. Paul Abadie ajoute qu'il a visité, il y a peu de temps, l'église de Torsac, qui renferme des peintures intéressantes. Il invite le Bureau à faire des démarches auprès de l'autorité compétente, dans le but d'arrêter le plus promptement possible des réparations mal entendues, qui ont été commencées dernièrement et lui paraissent pouvoir compromettre la solidité de l'église.

M. Navarre signale à M. les conservateurs du Musée une statue qui se trouve à Saint-Pardoux, dans une église vendue et sur le point d'être démolie.

M. le Trésorier présente les comptes de 1845, qui, après examen des pièces justificatives, sont reconnus et approuvés par la Société.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 29 AOUT 1845.

La séance a lieu dans la nouvelle salle du Minage. M. le Préfet de la Charente et MM. les membres du Conseil général, M. le Maire d'Angoulême et MM. les membres du Conseil municipal, MM. les Vicaires-Généraux, et la plupart des fonctionnaires de la ville ont bien voulu

assister à cette solennité, et plus de cinq cents personnes se pressent dans la belle et spacieuse enceinte qui est ouverte pour la première fois.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

M. de Chancel, président, prend la parole et rappelant le double but que la Société archéologique et historique de la Charente se propose d'atteindre, aux termes de l'article 1er de son Règlement, il fait remarquer qu'elle n'a suivi jusqu'à ce jour ses travaux que dans des réunions intimes. « Mais lorsque l'article 15 de ce Règlement, dit-il, indique cette séance annuelle en présence des honorables délégués du département et de la ville, des dignes chefs de l'administration, du clergé et de l'ordre judiciaire, de toutes personnes enfin qui peuvent porter intérêt à nos premiers essais, il semble que ce soit l'occasion de faire entendre des accents quelque-peu sonores, des phrases pompeuses, qui proclament, avec une sorte de solennité, et notre existence, et le programme de nos études, et les destinées qui nous sont réservées.

« S'il s'agissait cependant de renoncer, même pour cet instant, au simple exposé de faits qui parlent eux-mêmes assez haut, d'abandonner les habitudes familières que nous avons dû contracter dans nos communications toutes bienveillantes, le Président que la Société a daigné élire pour cette année s'arrêterait volontiers devant la tâche qui lui serait imposée.

« Il réclame donc l'indulgence en faveur de quelques mots, qui ne peuvent avoir d'autre mérite qu'un peu de clarté dans le narré des circonstanees qui se ratta-

chent à la formation de la Société, et toute la précision que peuvent comporter des aperçus qui s'étendent sur tous les siècles de notre histoire nationale, bien qu'ils soient pris dans une étroite localité.

« Les sympathies de l'assemblée sont acquises naturellement à celui qui va parler de cette douce patrie, dépositaire du berceau et de la tombe de nos aïeux, et que nos intimes affections environnent, alors même que le juste sentiment d'orgueil, conçu chaque jour à la vue des fastes généraux de la France, est à son plus haut degré d'exaltation.

« Si l'on s'enquiert d'abord de nos garanties d'existence, de ce que nous avons fait jusqu'à ce jour, de ce que nous pouvons faire encore, la liste elle-même de ceux qui, d'un mouvement spontané, ont voulu s'inscrire parmi les membres résidants, des personnages de haut rang qui sont de droit membres titulaires ou honoraires, des hommes de savoir et de renommée qui ont accepté de toutes parts avec bienveillance le titre de membres correspondants, répondrait assez à la première question.

« Nos réunions de chaque mois offrent l'heureux concours d'hommes animés de l'amour du pays et de la science, qui viennent indiquer les objets d'art, les monuments à conserver dans la contrée, les découvertes que le hasard ou d'actives investigations nous procurent, éclairer nos discussions par de judicieuses observations, par l'exposé des faits dont ils ont pu acquérir une connaissance locale. Là sont produits de précieux *albums*, qui font revivre l'ensemble de nos édifices, de nos ruines religieuses et historiques, des détails d'ornements, des morceaux d'architecture retrouvés dans les tourelles de nos châteaux, au frontispice de nos églises, sous les voû-

tes brisées de nos abbayes, où le jour pénètre avec les destructeurs, qui, de leur côté, se tiennent à l'œuvre, à l'instant même que nous avons choisi pour réunir nos études et nos moyens de conservation.

« Chacun sait aussi dans le pays que M. le Préfet a pris soin de recommander par une circulaire (1), à l'attention de toutes les autorités locales du département, les objets d'art, les monuments, les inscriptions, les titres anciens qui peuvent se rencontrer sur le territoire confié à leur administration.

« M. le Maire d'Angoulême, saisissant, de son côté, l'occasion de faire un digne emploi d'un local du château que le département a cédé à la ville, s'est empressé de mettre à notre disposition la salle destinée à recevoir les premiers objets que les conservateurs de notre Musée départemental ont pu recueillir.

« M. le Secrétaire, dans le compte des travaux annuels de la Société, ne manquera pas de rappeler les communications, les encouragements que nous avons reçus de la part des membres de la Société, qui ont pris soin de recueillir, au sein de Paris et en diverses provinces, tout ce qu'il peut y avoir pour nous d'utile et de digne d'intérêt (2)......

« .... Un autre gage d'existence, un nouvel espoir de succès nous sont venus de haut-lieu, dans

---

(1) Voir le premier trimestre du Bulletin de la Société, page 106.

(2) Dans cette partie de son allocution, le président a cité cependant les marques d'intérêt données par M. Athénaïs Mourier, les promesses faites par M. Laferrière, les travaux de M. Tesnière, les dessins communiqués par MM. Rivaud, Paul Abadie et Foucaud.

l'ordonnance du 27 juillet dernier, qui place notre Société sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, en donnant à nos travaux, suivant les expressions de la circulaire de M. le Ministre, *la publicité fructueuse et l'impulsion efficace, que le gouvernement considère comme un des premiers intérêts du pays.*

« Il faut que l'on sache, dit encore M. le Ministre,
« tout ce que le zèle volontaire et libre pour l'histoire,
« pour l'archéologie, pour les traditions patriotiques et
« les souvenirs généreux de l'esprit local, produit, cha-
« que année, d'œuvres qui mériteraient de ne pas res-
« ter circonscrites et inconnues. »

« D'après les dispositions de l'ordonnance royale ces brillantes promesses seront avant peu réalisées, et bien que nous n'ayons à fournir que les premières preuves de notre zèle, il ne demeurera pas sans encouragements.

« Lorsqu'en sa session de 1844 le Conseil général du département ajournait la concession des fonds demandés pour notre Société par M. le Préfet, nous n'avions encore qu'une organisation provisoire, une liste de souscripteurs peu nombreuse, un règlement qui n'était point révêtu de l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur; la prudence commandait alors, il faut en convenir, de nous attendre à l'œuvre sous la protection des lois de l'état.

« Mais, à la suite de cette année d'épreuve, si le Conseil général peut dire aujourd'hui *j'ai voulu voir, j'ai vu*, nous attendons, à notre tour, avec quelque confiance, l'heureuse manifestation de ses intentions bienveillantes.....

«... Il est fort bien, nous dira-t-on sans doute, de se livrer au travail avec ardeur, avec persévérance; associer en outre ses connaissances personnelles au zèle et au savoir de

ses concitoyens, est une entreprise plus louable encore; mais si ce travail n'a que de faibles ressources, il devient à peu près inutile; si l'espace manque à ce beau zèle, il risque fort de s'éteindre promptement.

« Telles sont les objections que chacun peut émettre en en effet de bonne foi, quand, d'un premier regard, on aperçoit à peine notre étroite localité sur les vastes cartes du royaume de France, quand, se mettant à la recherche de quelque fait, de quelque nom qui nous appartienne,

« Il faut pour le trouver courir toute l'histoire.

« Mais notre atlas national ne se compose pas seulement de plans généraux; il a aussi ses cartes parcellaires, qui, sur une échelle toute favorable à des études spéciales, reproduisent en détail tous les sites d'une contrée, les replis de ses vallées, les accidents de ses coteaux. C'est à l'aide d'une carte semblable que nous vous proposons de parcourir aujourd'hui notre pays, pour aller à la reconnaissance des limites dans lesquelles nos travaux doivent être circonscrits, et aussi des richesses que ce territoire peut contenir.

« Pour cela nous remonterons, sans beaucoup d'efforts, au jour où l'Assemblée Constituante, promenant son rapide compas à travers les antiques provinces gallo-romaines, dans le grand fief des Capétiens et sur les états de Louis XIV, traçait l'étendue des départements de la France nouvelle, et donnait à celui de la Charente le nom du fleuve qui l'arrose.

« Il ne sera pas hors de propos de se rappeler qu'avant l'année 1790, dans cette circonscription dessinée non loin des grèves de l'Océan, à l'extrémité occidentale de cette chaîne de montagnes qui traverse la France, entre

les vastes plaines du Poitou et les antiques cités de la Saintonge, la florissante capitale de la Guienne et les domaines des Talleyrand, les châteaux-forts qui formaient la ceinture de la Basse-Marche et les rochers du Limousin qui versent tant de fleuves, il existait autrefois une province telle que le temps et les habitudes sociales l'avaient faite. Quant à ses limites primitives, malgré leur faible étendue, elles s'étaient conservées durant les siècles, comme œuvres de la nature autant que de la politique.

« Si pour arrondir le nouveau département on annexa en 1790 à l'Angoumois quelques cantons qui avaient formé des dépendances du Poitou, de la Saintonge et du Limousin, les souvenirs, les titres, les monuments qu'ils nous apportèrent ne paraîtraient pas moins dignes de remarque, lorsqu'on sait qu'ils se rattachent à l'histoire des plus importantes provinces de l'Ouest.

« Or, comme M. Michelet a dit, en son Histoire de France, qu'il est plus d'une époque, « où chaque pro« vince a son histoire, où chacune prend une voix et se « raconte elle-même, » c'est cette chronique locale de notre Angoumois que nous interrogerons durant quelques instants dans cette séance (1)............

---

(1) Ici M. le Président jetait un coup d'œil rapide sur nos chroniques locales, et saisissait les principaux événements qui leur appartiennent depuis les premiers temps historiques jusqu'au XIVe siècle; mais il a cru devoir supprimer la lecture de cette partie de son travail reproduite au mois de septembre, dans deux feuilletons du *Charentais*.

Quelques Souvenirs historiques du Château de La Rochefoucauld.

«Sous ce point de vue les souvenirs les plus intimes du pays ne sont pas sans intérêt, et si l'on veut reconnaître tout ce que peut offrir un seul lieu historique de la province, il suffit de se laisser conduire pour quelques instants vers la partie orientale de l'ancien Angoumois, au-delà de cette vaste forêt de Braconne, qui a livré successivement à la culture plus d'une fertile clairière, non loin des rives caverneuses où la rivière de Tardouëre épanche et perd ses eaux nées sur les marches du Limousin.

« Là, sur l'une de ces roches qui furent les premiers points de défense de nos premiers pères, au-dessus d'un groupe d'habitations assez nombreuses pour former depuis bien des siècles la cité désignée sous le nom de *La Rochefoucauld*, s'élève un édifice, dont la masse imposante attire les regards du voyageur, fût-il même tout à fait insoucieux des œuvres du temps passé.

« C'est là aussi que le dessinateur s'arrête et saisit son crayon, pour reproduire d'abord ce majestueux ensemble de hautes terrasses, de longues galeries flanquées de tourelles, d'élégants arceaux, de pavillons, de toits aigus, qui ont la rivière pour premier plan et pour fond de verdoyantes futaies.

«Non moins heureux ensuite est celui qui enrichit les feuilles de son album des précieux détails de sculpture, des vues intérieures qu'il rencontre dans les cours d'honneur, sous les voûtes hardies de la chapelle, le long de cette rangée lointaine de fenêtres surchargées d'ornements.

« Il n'est point de *touriste* qui ne salue en passant le

glorieux architecte, qui, tout amoureux de son œuvre, s'est posé, dit-on, en effigie au sommet de ce magnifique escalier, comme pour le défendre des outrages du temps et recueillir tout à loisir les expressions d'admiration que les amis des arts font entendre.

« L'archéologue vient à son tour, curieux d'étudier les variétés de style que peut présenter chaque partie du monument, de pénétrer dans ces vastes souterrains qui furent des grottes naturelles agrandies par les Celtes au temps où l'on se ménageait ainsi des asiles assurés. Il ne négligera point non plus les constructions qui lui offrent, tout à la fois, dans les premières assises de l'édifice, un modèle des ouvrages gallo-romains, et dans cette tour anguleuse, un antique témoignage de ce droit seigneurial, qui, aux florissantes époques de la féodalité, comprenait dans la mouvance du premier baron d'Angoumois quatre-vingts paroisses et bon nombre d'arrière-fiefs.

« Qui pourrait retracer toutes les impressions diverses que chacun sent naître, s'effacer et renaître en soi, à l'aspect de ces élégantes constructions qu'un grand seigneur de cour élevait, *au temps de la renaissance*, suivant les plans et modèles qu'il trouvait dans les demeures royales !

« C'est ici, après tout, que l'on peut suivre les traces des guerres et des révolutions, qui ont répandu à plaisir les dégradations et les ruines dans ce manoir d'une illustre famille, dont les fastes sont comme le résumé des grandes chroniques nationales ; car elle a pu dire de nos jours, par l'organe de l'un des siens (1), « il est bien peu de cir-

---

(1) Mémoires de M. le vicomte de La Rochefoucauld, publiés en 1837.

« constances historiques et de crises publiques dans les « annales françaises, où nos pères, par eux-mêmes et par « leurs alliances, ne se soient trouvés engagés, acteurs, « vainqueurs ou victimes. »

« Pour nous, gens du pays, cette tige des La Rochefoucauld peut être représentée, sans trop d'hyperbole, sous l'image de ces chênes, antiques dominateurs de nos forêts, qui, jetant dans le sol natal leurs profondes racines, étendant par degrés leur branchage immense, tenant bon contre la violence des orages, ont été contemporains de toutes nos générations, destinées à chercher protection sous leur ombrage, à les contempler comme un objet d'étonnement, comme un monument digne d'une éternelle vénération.

« On sait, d'après une tradition, dont s'emparèrent les généalogistes d'autrefois, assez louangeurs par état, dont la poésie fit également son profit, que les premiers seigneurs de La Roche auraient été de la maison de Lusignan, et placés, par droit de naissance, sous la protection mystérieuse de la célèbre Mellusine, qui, en sa qualité de fée, distribuait à ses fils les plus brillantes qualités des âges héroïques, les plus belles terres féodales de France, voire les royaumes d'Orient.

« Mais il n'est pas besoin de recourir à la fable pour appeler l'intérêt sur une généalogie qui remonte au-delà même des temps où les Capétiens n'étaient encore que les suzerains de l'île de France.

« Dans les onzième, douzième et treizième siècles, nos annales suivent les sires de La Rochefoucauld au milieu du fracas de toutes les prises d'armes provoquées par les rivalités des nombreux possesseurs des fiefs du pays, et par les querelles que l'on vide au pied des for-

teresses, dont nous rencontrons à chaque pas les ruines sur les marches du Poitou, du Limousin et du Périgord.

« C'est en ce temps que l'on nous montre aussi le premier baron d'Angoumois soutenant une guerre, de puissance à puissance, contre le comte, son suzerain et droicturier seigneur, puis, au retour de ses expéditions, faisant inscrire son nom, comme bienfaiteur et fondateur, dans le cartulaire du prieuré de Saint-Florent dès l'an 1060, et plus tard, en ceux des abbayes de Grosbot, de Saint-Amant-de-Boixe, de Cellefroin, de Saint-Cybard, sur les pierres monumentales des nouveaux monastères que les disciples de saint François, de saint Dominique élèvent à Barbezieux, à Verteuil, à Angoulême, contractant par mariage des alliances avec de puissantes familles, ajoutant au fief paternel les terres de Verteuil, de Blanzac, de Marthon, de Claix, de Cellefroin, établissant ses puînés dans les seigneuries de Barbezieux, de Montignac, de Tourriers, de Marcillac, accordant à tous tenanciers et habitants des paroisses situées sur la lisière des forêts de Tusson, de la Terne, de la Boixe, qu'il parcourt dans ses grandes chasses, tous droits de prises de bois et de pacage, propres à multiplier les habitations, à venir en aide au pauvre laboureur.

« On ne rencontre que bien rarement les sires de La Rochefoucauld sur le chemin de la Terre-Sainte, parcouru vers ce temps par la foule des pieux pèlerins et des nobles châtelains, ce qui explique peut-être l'accroissement de leur puissance et de leurs terres, alors que tant d'autres possesseurs de fiefs allaient prendre part à de ruineuses expéditions. Mais les traditions qui ont pris date à l'époque des croisades, ne sont point étrangères aux souvenirs recueillis dans leurs domaines.

« Qui de nous n'a entendu conter l'aventure de ce noble étranger, qui, revenant des rives du Jourdain, égaré vers le soir dans les sentiers de la forêt, requit asile et secours en une châtellenie voisine de La Rochefoucauld, et fut admis dans les tours hospitalières, si riche de belles qualités, d'indulgences et de glorieux souvenirs, que pour mieux prêter attention aux récits des brillants faits d'armes, des merveilleuses rencontres qu'en bon chevalier il s'était promis de *faire en la chambre des dames*, comme le sire de Joinville, l'héritière de la seigneurie donna bientôt sa main à celui qui devint ainsi le chef de l'une des honorables lignées d'Angoumois ?

« Notons bien, comme l'un des caractères distinctifs de la maison de La Rochefoucauld, cette sorte de prescience qui la dirige dans toute occasion, où il s'agit de se maintenir en bonne position et d'accroître sa puissance ainsi que son crédit, en se retournant à propos vers les nouvelles destinées qui lui sont offertes.

« C'est ainsi qu'au quatorzième siècle, alors que les comtes héréditaires d'Angoumois sont déchus de leur ancienne souveraineté, Guy, troisième du nom, reçoit du roi de France le droit de prendre dans la forêt de Braconne tout le bois nécessaire à son château de La Roche, et ce, pour récompense de l'empressement qu'il a mis à se soumettre, avec ses vassaux et arrière-fiefs, à l'obéissance de la couronne.

« Voyez s'élever, en ce même siècle (1), au milieu du chœur des Cordeliers de Poitiers, le sépulcre d'Émery de

(1) Jean Bouchet, *Histoire d'Aquitaine*.

La Rochefoucauld, qui a succombé dans cette fatale rencontre du roi Jean et du prince Noir d'Angleterre, *où il y eut*, selon l'expression de Froissart, *si grande occision de toute cette fleur de noblesse de France, qui étoit là faisant merveilles d'armes.*

« Durant la transformation sociale qui s'opère au quatorzième siècle, et l'ère nationale marquée tout à la fois par la rivalité de la France et de l'Angleterre, par les malheurs qui accompagnent nos troubles civils, par l'intervention des gens des communes dans la défense comme dans le gouvernement du royaume, la position nouvelle que les sires de La Rochefoucauld se sont faite n'est pas moins digne de remarque; car ils acceptent les dons, les commissions du roi de France, tout en cherchant à garder leur antique renommée comme chefs de guerre.

« L'un d'eux, en recevant la concession de la terre de Bouteville, prend l'engagement de reconquérir son nouveau domaine sur les arbalétriers anglais qui l'occupent. Un autre réunit sur sa tête les titres de conseiller et chambellan du roi de France et du duc de Bourgogne, de gouverneur et sénéchal d'Angoumois; il obtient en outre de Charles V, que ses terres et seigneuries aient ressort de justice au manoir de La Rochefoucauld.

« Veut-on savoir tout ce que peut entreprendre un digne chevalier de France? Il faut voir Guy de La Roche, quatrième du nom, soutenant à Bordeaux (1) un rude

(1) L'an 1380. — Voir Froissart. — Tous ces faits se trouvent consignés à leur date dans une Notice rédigée par l'auteur de ce Discours, mais qu'il ne pourra publier qu'après avoir recueilli tous les renseignements qui se rattachent à l'histoire de cette maison illustre.

combat, se trouvant alors accompagné par deux cents gentilshommes de son lignage, allant bientôt chercher d'autres glorieux périls en Portugal, puis au retour, prenant part aux joutes faites à Paris, lors de l'entrée de la reine Isabeau de Bavière.

« C'est aussi en ce temps que cette maison entre en possession de Jarnac et des *Quatre-Quints* de Châteauneuf; car sa puissance et sa renommée semblent croître durant le quinzième siècle, et suivre les progrès de la civilisation ainsi que les destinées de la France.

« Dans le moment où le roi Charles VII, usant sagement du titre de Victorieux que ses capitaines et la vierge de Vaucouleurs lui ont assuré, envoie les gens de ses compagnies d'ordonnances et les arbalétriers des communes, avec ordre de chasser de la Guyenne le dernier homme d'armes d'Angleterre, Jean de La Rochefoucauld est près du comte d'Angoumois, son suzerain, et la garde du château de Fronsac lui est confiée après la conquête de la province. Avant peu ce même seigneur de La Rochefoucauld, conseiller et chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, gouverneur de Bayonne, sera choisi, comme le plus puissant de tous les vassaux du comté d'Angoumois, pour être gouverneur de la personne et des biens du jeune prince apanagiste de cette portion du domaine royal.

« Une brillante époque pour cette maison illustre, est celle où le comte héréditaire d'Angoumois se trouve appelé au trône sous le nom de François Ier, qui lui fut donné sur les fonts de baptême par un La Rochefoucauld. Dès les premières années de ce règne, la faveur royale, si prodigue d'honneurs et de beaux privilèges pour le pays natal, qu'*elle veut élever en force*

triomphante, ne laisse point dans l'oubli, le compatriote qui se montre digne compagnon de plaisirs et de gloire près du monarque tout français.

« C'est en l'année 1528 que le parlement de Paris enregistre les lettres-patentes qui érigent en comté la première baronnie d'Angoumois. A quelque temps de là ce vieux manoir de La Rochefoucauld, aux épaisses et tristes murailles, aux donjons crénelés, sera transformé par les soins d'un courtisan, heureux d'imiter la magnificence et au besoin les prodigalités du maître, en une belle maison de plaisance. Mais si le *Louvre* de cette puissante famille s'élève au chef-lieu de ses vastes possessions, c'est à Verteuil que nous retrouvons son *Fontainebleau*, en rappelant la réception faite dans ce brillant manoir par la veuve de François, deuxième du nom, à l'empereur Charles-Quint, qui vient, en l'année 1539, mettre à l'épreuve la loyauté de son rival et la courtoisie française. Un mot prononcé en cette occasion par le souverain de l'empire Germanique et des Espagnes est demeuré dans la mémoire de tous ceux qui ont lu l'histoire de cette époque; il dit hautement : « N'avoir jamais été « en maison qui mieux sentît sa grande vertu, honnêteté « et seigneurie que celle-là. »

« Après avoir enregistré en leur Mémorial l'éclatant témoignage de cet hôte, qui par la suite doit venir attaquer les places fortes du royaume, nos La Rochefoucauld ne manquent pas au rendez-vous donné à la noblesse de France dans les murs de Metz, lorsqu'il s'agit de défendre ce poste important contre cent mille hommes des armées impériales.

« Recueillons là-dessus l'un des récits de Brantôme :
« Un capitaine espagnol vient porter défi aux gentils-

« hommes de France et veut faire le coup de lance pour « l'amour de sa dame ; voilà que M. de Randan, l'un des « frères de La Rochefoucauld, soit pour l'amour de sa « maîtresse, qu'il épousa depuis, ou pour quelque autre « cause bien grande, car il n'en est pas dépourvu, s'a- « vance avec le congé de son général, et joute si furieuse- « ment et si dextrement, qu'il porte son ennemi par terre « à demi-mort, et retourne tout victorieux et glorieux « dans la ville, ayant fait et apporté beaucoup d'honneur « à lui et à sa patrie. »

« Ne déchirons point la page qui retrace dans nos annales ces temps malheureux du seizième siècle, où les guerres civiles étant émues au royaume de France, les partis se livrent de si cruels combats sur notre pauvre terre d'Angoumois, car là aussi nous avons de précieux renseignements à recueillir touchant nos illustres compatriotes.

« Au milieu de ces chevauchées de gentilshommes qui, sous le prétexte de religion, vont, dit-on, exercer d'antiques ressentiments contre les gens du clergé, et ressaisir, s'il se peut, la puissance que la royauté leur enleva, en tête de ces bandes formidables d'infanterie qui prennent les armes pour soutenir la réforme méditée par Calvin sur les rives de notre Charente, le haut seigneur que vous voyez se presser dans une sorte de familiarité près du prince de Condé et des Coligni, c'est le comte de La Rochefoucauld conduisant à sa suite trois cents gentilshommes et tenanciers.

« Ne lui demandez point comment il se trouve ainsi aux premiers rangs d'un parti qui combat contre les troupes royales, tandis que M. de Randan, son frère, pourvu de la charge de colonel-général de l'infanterie, répond

à la confiance de là cour en mourant vaillamment au siége de Rouen, ni pourquoi il s'est mis en dehors de l'antique religion de ses pères, lorsqu'un de ses puinés conserve dans l'église son titre et ses riches bénéfices comme abbé de Marmoutier? Il y a cependant un récit consigné dans les Mémoires rédigés en Angoumois, par un gentilhomme attaché à la maison de La Rochefoucauld, qui peut fournir des renseignements sur la soudaine résolution du beau-frère de M. de Condé (1).

« Nous plaindrons toutefois celui qui en 1568, lorsque la ville d'Angoulême ouvre ses portes aux religionnaires, peut voir, au milieu des ruines du couvent des Cordeliers, les dépouilles mortelles de ses pères devenir le jouet des soudards de son parti ; qui se trouve à la fatale journée de Jarnac, et va, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, tomber sous les coups des assassins, malgré le bon vouloir de l'ordonnateur du massacre, qui, par fantaisie, voudrait bien, dit-on, retenir ce soir là au Louvre ce jovial compagnon de ses jeux.

« Dirons-nous tout ce que l'histoire du dix-septième siècle rapporte touchant le comte de La Rochefoucauld, qui au moment où Richelieu fonde la monarchie absolue sur les ruines des franchises provinciales, en arrachant à la féodalité ses dernières prérogatives, est assez fou pour aller, en compagnie de ses gentilshommes, et

(1) Voir les Mémoires écrits à Saint-Amand en Angoumois, sous la date de 1615, par Jean de Mergey, gentilhomme champenois d'origine, attaché aux comtes de La Rochefoucauld, et allié aux familles de notre pays.

sous le canon de La Rochelle, prodiguer son sang et sa fortune, afin de renverser le dernier rempart du parti que son père a soutenu ?

« Montrerons-nous ces lettres-patentes, enregistrées contre le gré du premier ministre, et portant dans l'année 1622 érection du comté de La Rochefoucauld en duché-pairie ?

« A quelques années de là c'est encore un La Rochefoucauld, et le plus illustre de tous, qui au signal donné par les parlements et par la noblesse, dans le but assez peu réfléchi de briser l'unité du royaume en humiliant le ministre favori, se montrera à la tête de ses trois cents gentilshommes, cortége obligé de tout seigneur de cette maison, dans le tumulte de la Fronde, à la suite du grand Condé, et tout paré des couleurs d'une noble dame.

« Mais on sait aussi quel désenchantement le ramène en notre Angoumois, pour acquérir, dans un accès de mauvaise humeur, la gloire littéraire, en proclamant ses belles Réflexions et Maximes morales, qui, au dire de Montesquieu, *sont les proverbes des gens d'esprit.*

« Il serait curieux de recueillir à loisir, dans les Lettres de Mme de Sévigné, et dans les Mémoires rédigés au dix-septième siècle par Gourville, né sur les terres du duché de La Rochefoucauld, et devenu par son esprit, son grand sens, un personnage politique, les anecdotes qui se rapportent à la vie intime de l'ancien héros de la Fronde, frappé de la disgrâce de Louis XIV.

« Si l'on ne craignait pas de s'éloigner par trop du pays, il y aurait bien aussi des détails non moins piquants à retrouver touchant la nouvelle fortune que les successeurs des anciens chefs de tant de partis divers rencontrent à la cour, dans les charges de grand-veneur, de

grand-maître de la garde-robe, dans les hautes dignités de l'église. Il suffirait pour cela de consulter, avec quelque prudence toutefois, cette longue suite de récits et d'observations quelque peu médisantes que le duc de Saint-Simon, qui est aussi l'un des nôtres, rédigeait chaque soir, avec un malin plaisir, au sortir des galeries de Versailles et des petits appartements de Marly.

« Quelques particularités locales seraient à noter chez nous en ce même temps, si l'on voulait s'informer de ce qui occupe les loisirs des seigneurs de La Rochefoucauld, durant leur séjour dans les terres d'Angoumois qu'ils visitent parfois, pour imiter en de brillantes parties de chasse le faste du grand roi, ou ses galantes habitudes dans certaine collation offerte à Mme la gouvernante. Elle n'est autre, comme chacun le sait, que Mlle Julie d'Angenne, si longtemps célébrée pour ses perfections, à l'hôtel de Rambouillet, mais tristement reléguée alors dans les tours du château d'Angoulême, en sa qualité de compagne du duc de Montausier, fort honnête homme sans doute, mais assez maussade gouverneur des pays de Saintonge et d'Angoumois.

« A l'époque du dix-huitième siècle, les historiens qui nous fournissent des détails sur plusieurs belles expéditions de nos armées de terre et de mer, sur les négociations politiques, sur les améliorations apportées à l'administration intérieure, à l'agriculture du royaume, attesteraient aussi la belle part que prennent à tout cela nos La Rochefoucauld, comme guerriers, comme hommes d'état, comme économistes et possesseurs de si vastes domaines.

«La génération qui s'éteint en ce moment, en portant dans ses récits témoignage de ce qu'elle a vu durant les

derniers temps de l'ancienne monarchie, dans les premières années de la révolution, pourrait nous dire aussi quel éclat répandait sur le pays, cette duché-pairie de La Rochefoucauld, environnée de ses vastes fiefs, de son puissant vasselage; avec quel respectueux empressement toutes les classes de la province saluaient le digne successeur du nom et des armes de tant de brillants guerriers, de tant d'illustres protecteurs des sciences, des lettres et des libertés françaises, qui, fidèle à de nobles traditions, recueillait ces justes hommages, en disant, selon la devise de sa famille: *C'est mon plaisir !......*

« A l'aspect de semblables sujets d'études on comprendra sans doute comment la Société archéologique et historique de la Charente s'est formée, et les destinées qui sont réservées aux travaux que nous avons dû entreprendre, en unissant nos communs efforts lorsqu'il s'agissait d'aller à la recherche des œuvres de nos pères, de conserver les monuments qu'ils ont élevés. Or, l'on ne nous accusera point d'imprévoyance pour les intérêts qui préoccupent aujourd'hui notre âge, s'il est vrai que, suivant l'opinion d'un publiciste (Henry Bulwer, la *France Sociale*), « il soit impossible d'avoir des idées justes et pré« cises sur l'avenir d'un pays dont on n'a pas étudié le « passé; » si M. Augustin Thierry, autre autorité non moins puissante, a pu dire aussi : « qu'il importe aux so« ciétés humaines de savoir d'où elles viennent, pour « qu'elles puissent voir où elles vont. »

DISCOURS DE M. LE SECRÉTAIRE.

La parole est à M. Eusèbe Castaigne, Secrétaire, qui s'exprime ainsi :

« Un an s'est à peine écoulé depuis que quelques-uns d'entre nous se communiquèrent le projet de former une réunion qui assumerait sur elle la tâche, aussi louable que difficile, de veiller sur les monuments d'architecture et sur les objets d'art dispersés dans nos villes et nos campagnes, de rassembler et de mettre au jour les documents inédits qui concernent les annales de notre province, et de réunir les notions éparses, les traditions même qui nous ont été conservées sur les demeures, les habitudes, les croyances et les tombeaux de nos pères.

« Il existe, dans plus d'une ville du royaume, des réunions fondées sur de pareilles bases. Angoulême possède même depuis longtemps une Société d'Agriculture, Arts et Commerce, dont les membres ont toujours prêté une attention délicate et bienveillante à des lectures historiques et artistiques, qu'ils se sont empressés de recueillir dans leurs *Annales*. Mais, dans ces dernières années, où cette compagnie, utile et laborieuse, vient de donner à ses travaux, purement agricoles, industriels et économiques, de si féconds développements, les rares personnes qui s'étaient créé une spécialité d'un intérêt moins positif en apparence, s'abstenaient d'élever en faveur de nos antiquités et de nos souvenirs une voix toujours faible lorsqu'elle est isolée.

« Et cependant, de toutes parts le vandalisme poursuivait ses ravages ; il n'était pas rare de voir, pour de misérables spéculations, dégrader ou jeter bas des mo-

numents quelquefois uniques et destinés à notre instruction et à celle de nos arrière-neveux. On oubliait que toute idée nouvelle, quelque généreuse qu'elle paraisse, n'est vraiment grande et féconde qu'autant qu'elle respecte les liens qui la rattachent à celles qui ont agité nos ancêtres ; les faits nouveaux s'accumulaient, et chaque jour voyait disparaître les souvenirs des temps anciens, et les traditions souvent glorieuses et toujours respectables des familles. Le simple exposé de cet abandon de nos édifices et de cette dévastation morale suffit pour indiquer le but réparateur, vraiment louable et patriotique, que s'est proposé la Société Archéologique et Historique de la Charente...»

M. le Secrétaire fait ressortir ici les efforts de la Société tout entière et de quelques-uns de ses membres en particulier. Il présente tour-à-tour l'analyse des travaux de M. le Président (1), de M. l'abbé Michon (2), de M. Tesnière (3), de M. Maulde (4), de M. le Secrétaire-ad-

---

(1) 1° Discours d'installation et Coup-d'œil général sur l'histoire de l'Angoumois; — 2° Le Camp de Vœuil; — 3° Châteauneuf et son Église; — 4° Note sur les Silos du village des Pendants.

(2) 1° Lettre sur les fouilles de Chassenon; — 2° Statistique Monumentale de la Charente et autres travaux entrepris en dehors de la Société.

(3) Liste des députés de l'Angoumois aux États-généraux. — M. le Secrétaire consignait, dans cette partie de son Discours, la sollicitude que l'honorable député a vivement témoignée en faveur de la Société auprès de M. le Ministre de l'Intérieur; et il rappelait en même temps que notre jeune correspondant, M. Athénaïs Mourier, venait d'obtenir pour elle, de M. le Ministre de l'Instruction publique, la collection des Documents publiés par le Comité historique des Arts et des Monuments.

(4) Notice historique sur le Château de l'Oisellerie.

joint (1), et celle de ses propres essais (2); il signale les dessins de M. Zadig Rivaud, de M. Paul Abadie et de M. A. Foucaud, les lithographies de M. Châtenet, et les précieuses collections d'objets d'art de M. A. Callaud et de M. J. Bolle; il fait aussi un appel au patriotisme de nos concitoyens, pour que chacun d'eux s'empresse à l'occasion de déposer au Musée, fondé par la Compagnie, quelque marque d'intérêt pour la pensée qui a présidé à la création de cet établissement.

« Tel est, ajoute M. le Secrétaire, l'ensemble des labeurs de cette Société nouvelle, pour laquelle nous demandons l'indulgente approbation et la généreuse sympathie de nos compatriotes, et dont nous recommandons l'avenir à tous les dépositaires de la confiance publique : — au Ministre (3), vraiment digne de sa haute mission, dont la sollicitude intelligente vient de provoquer cette Ordonnance féconde du 27 juillet, à l'ombre de laquelle les travaux de tous les membres des compagnies savantes viendront se réunir chaque année sous les regards du Roi, *si bienveillants pour tout ce qui honore la France et si prompts à apporter la récompense partout où se montre le mérite* (4); — à M. le Préfet, qui a été l'un des zélés promoteurs de notre organisation, et qui depuis nous a donné tant de marques d'intérêt, soit en nous associant le con-

---

(1) Notice sur les Seigneurs et le Château de La Roche-Chandry.

(2) 1° Dissertation sur le lieu de naissance du chroniqueur Adémar; — 2° Lettres inédites de Henri IV; — 3° Notice sur la Seigneurie de La Tranchade; — 4° Entrée solennelle de la reine Eléonore; — 5° Essai d'une Bibliothèque historique de l'Angoumois.

(3) M. le Ministre de l'Instruction publique.

(4) Expressions de la Circulaire qui accompagne l'Ordonnance.

cours des fonctionnaires du département, soit en appelant sur nous les encouragements du Conseil général ; — à Mgr l'Évêque, qui a doté le pays de la découverte d'un de ses historiens les plus intéressants (1), et qui comprend si bien que ce n'est pas déroger à son saint ministère que de prendre part à notre œuvre de réparation ; — à M. le Maire, qui s'est assis parmi nous au fauteuil de la vice-présidence, et qui consacre à des travaux, ou d'utilité ou d'agrément, le peu de loisirs que lui laissent ses honorables et pénibles fonctions..... »

M. Castaigne continue en ces termes :

« Je vous ai parlé, Messieurs, des travaux accomplis par la Société ; permettez-moi maintenant de vous présenter un aperçu de ceux qu'elle pourrait entreprendre. Ce sera peut-être une manière indirecte de combattre l'indifférence de quelques-uns de nos compatriotes envers notre belle province, et de signaler la maladresse de ceux qui osent accuser le sol qui les a vu naître d'être stérile en illustrations.

« Il y aurait un moyen puissant de mettre en relief toutes nos richesses et toutes nos gloires. Ne serait-il pas possible, en suivant la marche tracée par un écrivain remarquable à plus d'un titre (2), *d'appliquer les ressour-*

---

(1) L'*Histoire* manuscrite *d'Angoumois* de F. Vigier de La Pile (voir page 44 du premier trimestre du *Bulletin*).

(2) M. L. de La Saussaye, alors bibliothécaire de la ville de Blois, aujourd'hui membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Voir les *Mémoires de la Société des Sciences et des Lettres de la ville de Blois*, tome 1er (Blois, 1833, in-8°).

ces de chacun, dans le cercle de connaissances qui lui est le plus familier, à un travail complet sur le pays natal et sur son histoire envisagée sous toutes ses faces? Du tribut scientifique apporté par tous, ne pourrait-on pas *élever un monument durable à la commune patrie?* Je vais essayer, Messieurs, d'indiquer rapidement les résultats qu'on obtiendrait de cette idée, neuve et féconde, en la prenant pour guide dans l'étude des diverses branches de notre histoire Angoumoisine.

« Je dois vous prévenir, avant tout, que je ne vous entretiendrai point des faits généraux de nos annales, sur lesquels notre honorable Président a jeté un coup d'œil rapide et élevé, dans un Discours dont vous n'avez pas perdu le souvenir. Je n'appellerai pas non plus votre attention sur les monuments dispersés sur le sol de notre province; M. l'abbé Michon, dont vous entendrez tout à l'heure la parole éloquente, a bien voulu se charger de dérouler sous nos yeux le brillant tableau de nos richesses archéologiques. Enfin, je passerai sous silence les nombreux auteurs qui traitent de notre histoire locale, pour ne pas répéter ce que j'ai déjà écrit ou ce que j'ai encore à écrire dans la *Bibliothèque historique de l'Angoumois*, dont j'ai commencé la publication et que j'espère conduire à bonne fin.

« Plusieurs magistrats de notre cité ont bien voulu descendre du siége qu'ils occupent avec tant de droiture et de dignité pour venir s'asseoir parmi nous et prendre part à nos humbles discussions. Nous comptons aussi parmi nos collègues plusieurs membres de ce Barreau d'Angoulême qui ne fut, jamais plus que de nos jours, fécond en sujets pleins d'avenir et en talents mûris et fortifiés par un long et honorable exercice. Les uns et les autres

pourront nous présenter quelques aperçus nouveaux sur la lettre et l'esprit de nos anciennes coutumes, même après les travaux successifs des Gandillaud, des deux Vigier et des Souchet; mais nous devons surtout attendre de leur zèle éclairé des recherches suivies sur les diverses phases de notre magistrature, sur l'histoire des différentes juridictions qui se sont succédé dans l'étendue de notre ressort, sur les origines, presque toujours singulières et piquantes, de la plupart de nos usages locaux, et particulièrement sur l'établissement de nos vieilles franchises municipales, dont l'existence ne remonte pas seulement à Charles V, comme on l'a trop souvent répété jusqu'à ce jour, mais dont la source obscure et profonde va se perdre dans les origines lointaines des municipes gallo-romains. Ils rencontreront aussi, dans le cours de leurs investigations, des noms que la province sera toujours glorieuse de revendiquer; et, sans parler de notre célèbre jurisconsulte du quatorzième siècle Jean Faber, dont un professeur distingué de jurisprudence, M. Laferrière, nous a promis d'étudier la vie et les ouvrages, je ferai remarquer, dans des temps plus rapprochés de nous, les savants La Place et Du Tillet, les Le Bouthillier, les Nesmond, les Laîné, les Delage, les Dufossé, et quelques autres moins illustres, qui, après avoir brillé sur le siége ou à la barre de nos tribunaux, se sont tous élevés, par leurs talents plus que par leur naissance, aux charges les plus considérables de la magistrature.

« Ceux de nos collègues qui s'occupent d'études philosophiques et morales trouveront également à mentionner plus d'un nom digne de mémoire. Deux hommes marchent en tête de nos moralistes : Balzac, qu'on peut placer tout aussi bien parmi les penseurs, que parmi les

illustrations de la littérature; et l'immortel auteur des *Maximes*, dont nous revendiquons la famille chevaleresque, mais dont il n'est pas encore donné à notre province de se vanter avec certitude d'être le glorieux berceau.

« Peut-être, Messieurs, pourrait-on penser au premier coup d'œil que l'étude de la médecine est incompatible avec nos travaux historiques; cependant, l'influence du climat et de la nourriture sur les naissances et les décès à diverses époques, la recherche des causes qui ont pu amener dans tout le moyen-âge et jusques dans le dix-septième siècle ces pestes qui dévastaient trop souvent nos campagnes et changeaient nos cités en déserts, sont des questions qu'il n'appartient qu'à un médecin de traiter avec supériorité. Aussi devons-nous attendre des membres de notre Compagnie, qui exercent avec honneur et savoir cette noble profession, un travail complet sur toutes ces matières. Et puis, quelle autre personne qu'un homme de l'art oserait entreprendre d'écrire la biographie et d'analyser les ouvrages de ceux de nos compatriotes qui se sont distingués dans les sciences médicales? Les sujets d'études ne manqueront pas à nos honorables collègues, et je me permettrai de leur indiquer : Arnaud Pasquet, traducteur des sept Dialogues latins de Georges Pictorius sur l'art de conserver la santé; Citoys, docteur poitevin, qui nous a laissé des détails si intéressants sur la longue abstinence d'une jeune fille de Confolens; Jean Morand, chef d'une famille connue dans la science, lui-même chirurgien-major de l'Hôtel des Invalides; Goursaud, qui contribua aux progrès de l'art chirurgical; Col de Villars, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, et doyen de la Faculté de Médecine, dont il fit reconstruire l'amphithéâtre vers le milieu du siècle dernier; et, dans des temps moins éloi-

gnés, Marchais, célèbre dans la pratique des accouchements; Maygrier, professeur habile de cet art si utile à l'humanité; Rullier, anatomiste distingué; et tant d'autres hommes remarquables, jusqu'à ce contemporain, dont l'Europe savante connaît le nom, à qui il a été donné, par ses recherches profondes sur les Maladies du Cœur, de compléter l'immense et glorieuse découverte du grand Harvey.

« Mais je m'aperçois que j'ai oublié de mentionner un médecin qui a joui dans le seizième siècle d'une haute réputation : c'est le docte Paschal Le Coq, natif de Villefagnan, qui nous a laissé un Catalogue latin de tous les ouvrages de médecine connus de son temps, et qui de plus, sacrifiant à l'esprit de son époque et faisant allusion à son propre nom de Le Coq, a cru devoir léguer à la postérité, qui ne lui en est peut-être pas très reconnaissante, un Discours sur la nature et les propriétés du Coq, *Oratio de Galli Gallinacei naturâ et proprietatibus*.

« L'histoire des sciences physiques et naturelles et la question de savoir jusqu'à quel point elles ont été étudiées ou négligées parmi nous dans les siècles antérieurs au dix-neuvième, sont aussi, ce me semble, du ressort des médecins nos collègues. Sans doute ils trouveraient quelques noms honorables à citer; mais, dans le cas contraire, que pourrait-elle envier à ses sœurs la ville qui a produit le savant auteur des *Recherches sur l'Organogénie des Végétaux*, et le célèbre inventeur de la *Balance de torsion*, Coulomb, dont les travaux sur l'électricité, sur le magnétisme et sur la mécanique transcendante, quoique déjà anciens d'un demi-siècle, sont encore d'une si haute autorité?

« Les membres de la Société qui cultivent les sciences

mathématiques et militaires, ne seraient-ils pas fiers aussi d'étudier la vie et les ouvrages de notre compatriote Marc-René de Montalembert, cet émule de Vauban, à qui notre pays sera toujours reconnaissant de la première fondation du magnifique établissement de Ruelle?

« Il est une autre science, ou plutôt une folie, qu'il faut bien nommer par son nom, l'alchimie, dont les labeurs devenus pour nous des non-sens n'en ont pas moins préparé le développement de la science du jour, de la chimie moderne. Il serait curieux de connaître au moins le nom de ces rechercheurs infatigables de la pierre philosophale et de la panacée universelle. Il en est un, Messieurs, que je ne vous citerai pas sans sourire; je veux parler du révérend père Gabriel Castaigne, qui, d'abord simple moine et docteur en théologie, obtint bientôt la faveur de Marie de Médicis et du roi Louis XIII dont il devint l'aumônier, pour avoir découvert, vous ne le devineriez pas en cent ans, l'*Or potable qui guarit de tous maux!*

« Nous comptons parmi nous plusieurs membres de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente. En réservant pour cette laborieuse compagnie leurs judicieuses observations sur la théorie et la pratique de ces arts, ne pourraient-ils pas nous présenter quelques notions relatives à leur histoire dans notre province, antérieurement au dix-neuvième siècle? Les agriculteurs nous parleraient d'Élie Vinet, cet homme si remarquable du seizième siècle, qui n'était pas seulement un antiquaire, un philosophe, un mathématicien, mais qui fut aussi un agriculteur distingué, et dont la *Maison Champestre* a servi de modèle à tant d'autres ouvrages du même genre; ils vous entretiendraient aussi de la vie et des ouvrages de notre La Quintinie, qui planta les jardins de Versailles

dont le célèbre Le Nôtre dessinait les magnifiques compartiments (1). Les négociants et les industriels nous donneraient des détails sur le premier établissement de nos tribunaux de commerce; ils pourraient remonter à la révocation de l'Édit de Nantes dont ils déploreraient les conséquences funestes pour la fabrication et le commerce de nos papiers; ils rechercheraient les causes de la décadence de notre horlogerie jadis célèbre; ils nous présenteraient des détails curieux sur les premières distillations de nos eaux-de-vie devenues illustres et dont un poète anonyme a dit:

Aux champs glorieux de Pavie,
Au fond de tout noble estomac,
François premier et l'eau-de-vie
Portent la gloire de Cognac.

« Il n'est pas jusqu'à l'histoire de la truffe, qui n'aurait son côté piquant pour nous, gourmets délicats du Périgord et de l'Angoumois, qui pencherions volontiers à adopter l'étymologie sensuelle qui fait dériver son nom du mot grec *truphé*, signifiant délices et volupté.

« Si maintenant je m'adresse à ceux de nos collègues qui cultivent les beaux-arts avec goût et même avec succès, et qui de plus se plaisent à en méditer l'histoire, je ne m'arrêterai point, je l'ai déjà dit, à leur donner ici le long catalogue de nos monuments de tous les siècles, ni à leur indiquer les innombrables observations qu'un esprit attentif peut recueillir dans l'étude de leur achitec-

---

(1) Voir ma *Notice sur La Quintinie*, à la page 47 du tome XIV des *Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente* (1852, in-8°).

ture et de leur ornementation ; qu'il me soit permis seulement de leur recommander les recherches intéressantes à faire sur nos architectes du moyen-âge, sur les enlumineurs de nos vieux missels, sur les peintres, les sculpteurs, les graveurs, et les mucisiens même qui ont pu naître ou fleurir dans notre Angoumois. Dans cette liste de nos notabilités artistiques, plus recommandables qu'illustres, nous avons un nom digne de mémoire à venger d'un injurieux oubli : Jacques d'Angoulême, cet habile sculpteur, qui, étant à Rome en 1550, fut assez hardi pour oser concourir avec Michel-Ange, et mérita l'honneur insigne de triompher de cet invincible adversaire, au jugement de tous les maîtres *même italiens* (1).

« Mais, Messieurs, quel vaste tableau pourront dérouler sous vos yeux ceux d'entre nous qui voudront étudier les développements de notre histoire littéraire! Ai-je besoin de vous citer Ausone, ce poète consulaire qui se plaît à célébrer les eaux de la Charente ; et Tétrade, son ami, qui vient s'exiler sur nos bords paisibles? Vous dirai-je vos écoles florissantes dès cette époque lointaine, et florissantes encore à l'ombre du Christianisme pendant toute la durée du moyen-âge? Vous rappelerai-je nos aimables et galants troubadours, parmi lesquels figurent les noms redoutés de nos Taillefer et de nos Lusignan? Évoquerai-je le souvenir de ces bons religieux de nos monastères, qui, dans le silence de leurs modestes cellules, se

---

(1) Voir ma *Notice sur le sculpteur Jacques d'Angoulême*, à la page 78 du tome XV des *Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente* (1833, in-8°), et dans le n° du 30 novembre 1842 du journal *Le Charentais*.

plaisaient à transcrire sur le vélin, avec autant de patience que de naïveté, les dits et gestes de nos rois et de nos glorieux barons ?

« C'est surtout lorsque l'aube de la renaissance commence à blanchir sur l'horizon, que je vous signalerai notre heureuse province comme le berceau de cette littérature française qui doit faire plus tard l'étonnement de l'univers. Voyez-vous ces princes aimés de la maison des Valois-Orléans s'entourer, dans leur séjour délicieux de Cognac et dans leur vieux château d'Angoulême, de tout ce qui peut favoriser l'essor de l'intelligence; voyez-vous Charles d'Orléans, gouvernant l'Angoumois pendant la captivité de son frère, composer parmi nous ces naïves ballades et ces gracieux rondels qui sont toujours dans la mémoire des amis de notre vieille poésie; voyez-vous Jean, son frère, le bon comte Jean, charmer les ennuis de sa longue prison par la culture des lettres et la paraphrase des distiques moraux du pseudonyme Caton; voyez-vous Charles, son fils, fonder une imprimerie à Angoulême dès 1491, époque où cette noble découverte n'avait encore pénétré ni à Saintes, ni à La Rochelle, ni à Limoges, ni à Périgueux, ni à Bordeaux, ni à Toulouse même, la cité de Clémence Isaure! Que sert de vous rappeler ici notre François Ier, que recommande assez son glorieux surnom de *Restaurateur des lettres ?* et son illustre sœur, cette Marguerite d'ANGOULÊME, à laquelle je suis fier d'avoir restitué son véritable nom, conteur enjoué, poète à la fois aimable et mystique, et, quoi qu'en aient dit ses trop cruels détracteurs, âme douce et tolérante, forte et chaste dans ses affections, vrai type, en un mot, spirituel, tendre, pur et dévoué, de la femme Angoumoisine, telle qu'elle était au seizième siècle, et telle qu'elle fait encore

parmi nous l'agrément de nos salons et le bonheur de nos familles (1)?

« Le noble exemple donné par ces princes vraiment grands, vraiment libéraux, attira les regards sur notre province. Tous les poètes célèbres du royaume s'empressèrent de vanter dans leurs chants les rives de la Charente et les sources mystérieuses de la Touvre; et l'Angoumois vit tout-à-coup une pépinière féconde d'écrivains surgir de son territoire : Jean et Charles de Saint-Gelais, l'un auteur d'une Chronique estimée, et l'autre d'une traduction recherchée des livres des Machabées; l'Évêque Octavien de Saint-Gelais, leur frère, poète agréable et l'un des premiers translateurs des chefs-d'œuvre de l'antiquité; Mellin de Saint-Gelais, le rival de Marot (2); La Péruse, glorieux auteur de la Medée, poète rempli d'avenir, dont Ronsard et tous les beaux esprits de son époque déplorèrent la fin prématurée; Élie Vinet, aussi docte dans ses travaux historiques et scientifiques, que varié dans ses *Discours non plus mélancholiques que divers*, trop légèrement attribués de nos jours par un ingénieux sophiste à Bonaventure Des Périers; le frère Jean Thenaud, gardien des frères mineurs d'Angoulême, qui nous a laissé une relation curieuse de son *Voyage et Itinéraire*

---

(1) Voir ma *Notice biographique et littéraire sur Marguerite d'Angoulême,* Paris, J. Téchener (Angoulême, P. Lacombe), 1837, in-18. Elle se trouve reproduite en grande partie dans le volume du *Panthéon littéraire,* intitulé *Les Vieux Conteurs Français,* et publié par le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), Paris, 1841, grand in-8°.

(2) Voir ma *Notice littéraire sur la famille Saint-Gelais,* Angoulême, P. Lacombe, 1836, in-18.

de oultre mer..... dudict lieu d'Angoulesme jusques au Cayre ; le capitaine Jean Alfonce, dont notre Mellin de Saint-Gelais rédigea les *Voyages adventureux ;* Thevet, cet autre voyageur plus célèbre, abusant un peu trop du proverbe *a beau mentir qui vient de loin;* et enfin, parmi une foule de prosateurs et de poètes dont je me garderai bien de vous déployer la liste interminable, Claude de Trellon, poète bretteur, qui faisait d'assez bons vers et qui voulait qu'on les trouvât excellents :

Qui que tu sois, lecteur, avant que me reprendre,
Pense bien, si je faux en ces vers que j'écris,
Que je porte au costé ma réponse pour rendre
Confus en un moment les plus savants esprits.

« Dans le dix-septième siècle, l'Angoumois devint encore le centre, quoiqu'un peu moins brillant, de la littérature française. Ce fut à cette époque où Balzac, fatigué de ce qu'il appelait les *illustres bagatelles* de la cour et des orages soulevés par son génie, se retira, comme Voltaire à Ferney, sur les bords de la Charente, d'où il correspondait avec tous les hommes de son temps, grands par la puissance, grands par la pensée, avec Richelieu, avec Descartes. Plusieurs hommes distingués s'élevèrent autour de lui : René Festiveau et les deux Thomas, poètes latins d'un mérite éminent et trop peu apprécié ; Thomas de Girac, neveu de ces derniers, et Lamotte-Aigron, littérateurs savants qui prirent courageusement la défense de leur glorieux patron ; Girard, secrétaire et biographe du duc d'Épernon ; et tant d'autres, parmi lesquels je nommerai encore le père Garasse, cet impétueux jésuite, si célèbre par sa polémique avec les enfants

de l'illustre Pasquier, et qui fit oublier les écarts de son imagination par sa mort tout évangélique, au milieu des pestiférés qu'il était allé secourir à Poitiers.

« Mais je m'arrête à cette époque déjà éloignée de nous; j'ai hâte de ne plus fatiguer l'attention de mes auditeurs; et, dans la multitude des littérateurs Angoumoisins, plus ou moins remarquables, de la fin du dix-septième siècle et du dix-huitième tout entier, je prononcerai deux noms seulement : Dom Rivet, l'auteur de l'*Histoire littéraire de la France*, et le tragique Châteaubrun..........

« Plusieurs des personnes qui m'ont écouté avec tant de bienveillance, continue M. Castaigne, sont étonnées sans doute de l'abondance des matières que je n'ai fait qu'indiquer à votre examen, et surtout du riche catalogue de nos illustrations. Et pourtant, Messieurs, combien de sujets des plus intéressants je ne vous ai pas signalés! combien de noms glorieux j'ai passé sous silence! Je ne vous ai rien dit de notre belle histoire ecclésiastique dont les développements auraient trop allongé mon allocution; je ne vous ai rien dit de ces grands prélats de l'Église d'Angoulême, dont plusieurs furent la lumière des conciles, dont tous furent le modèle des vertus chrétiennes; je ne vous ai rien dit de ces comtes illustres, qui, souverains héréditaires et indépendants, ont marché pendant quatre siècles les égaux des rois; je ne vous ai rien dit de nos vieilles races chevaleresques, pas même des La Rochefoucauld, des Chabanais, des Villebois, des Chalais, des Chabot, des Montausier, des Bouchard, des Volvire, des Sansac, des Montalembert; je ne vous ai rien dit des vaillants guerriers enfantés par le sol patriotique de l'Angoumois, ni de cet intrépide d'Essé, l'ami et le compagnon de François Ier, qui mourut à l'assaut de

Térouanne, sur une brèche, large de soixante pas, ouverte par cinquante mille coups de canon; je ne vous ai pas dit un seul mot de ces capitaines renommés de nos jours, des Labernarde, des Dumesny, des Léchelle, des Laroche, des Laboissière, des Rivaud, des Dupont, et de tant d'autres tout aussi braves dans le siècle des braves.— Et l'on oserait, ô ma patrie! t'accuser de stérilité, toi si féconde en hommes éminents, dans l'église, dans la robe, dans les armes, dans les sciences, dans les lettres! — Oh non! j'en ai pour garant la vive émotion de cette assemblée qui m'écoute! les fils ne renieront pas l'honneur des pères! l'éclat du présent n'éteindra pas la gloire du passé! nous admirerons les grandes actions et nous bénirons les bonnes œuvres de ceux qui sont couchés dans la tombe, de même que nous concevons la noble et douce espérance que notre mémoire ne sera pas répudiée de nos descendants! »

LECTURE DE M. LE SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. Paul Sazerac de Forge donne lecture d'un *Essai sur l'Angoumois pendant les guerres des Anglais.*

« Messieurs, dit M. le Secrétaire-adjoint, ce que demandent de nous les esprits éclairés qui favorisent le développement des études historiques, c'est la recherche patiente et minutieuse des éléments épars dans les histoires locales; ils veulent des travailleurs infatigables, des pionniers, comme ils ont dit, qui déblaient la route où l'historien doit passer en s'enrichissant de leur butin.

« Je n'ai pas craint, Messieurs, de me mettre du nombre de ces modestes investigateurs du passé, qui ne se réservent de gloire que celle des hommes dont ils ont pu enrichir les ouvrages, en leur fournissant quelques matériaux. Je ne me suis pas laissé arrêter par ces difficultés qui se présentent toujours sur un chemin parcouru pour la première fois, et je dois rendre témoignage du singulier bonheur que j'ai éprouvé à les combattre; en même temps, Messieurs, je paierai une dette de gratitude à celui qui, en provoquant la création de cette intéressante Société dans notre ville, m'a personnellement appris à trouver du charme jusque dans l'aridité de mes premières études.

« Ce serait une grande erreur de croire que le domaine de l'histoire appartienne exclusivement à ce petit nombre d'esprits privilégiés qui, à l'aide d'études profondes, se sont élevés à de hautes conceptions. Celui qui va demander aux sculptures de nos cathédrales à quelle époque des mains habiles, dirigées par le noble enthousiasme de la foi, les ont ciselées; celui qui secoue la poussière de nos vieilles chroniques, les riches cartulaires de nos abbayes; celui qui va chercher auprès du vieillard, dernier dépositaire des traditions, le souvenir des grands évènements qui ont bouleversé le pays, souvenir aussi ineffaçable que chez l'habitant de la campagne la mémoire des grands fléaux et des riches moissons; en un mot, tous ces patients explorateurs d'une province qui rassemblent les matériaux de l'histoire, tous posent la base sur laquelle doit s'élever un jour un plus somptueux édifice.

« Dans ce grand travail de l'époque, j'ai voulu apporter aussi mon grain de sable; une pensée m'a encouragé: la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli, il y a quelques mois, les premiers fruits de mes études.

« On ne saurait lire sans une véritable émotion, dans nos chroniques, les détails de la lutte entre la France et son orgueilleuse rivale l'Angleterre, lutte dont le souvenir n'est pas plus éteint dans nos villes que les marques des assauts ne sont effacées sur leurs murailles.

« Écrire l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre serait un immense travail, qu'il serait impossible de renfermer dans quelques pages. On trouverait matière à de longues et intéressantes considérations sur le principe de cette rivalité politique. Est-ce une querelle de princes? une antipathie de nations? doit-on en chercher la cause dans des intérêts particuliers ou bien dans des intérêts commerciaux? Ce sont là de graves questions que je n'ai pas même la pensée d'aborder. Passer rapidement en revue les évènements principaux de cette lutte, distinguer ceux qui ont eu pour théâtre notre province, pour acteurs des personnages célèbres dans notre histoire locale : tel est le but de ces investigations.

« Jusqu'au treizième siècle les démêlés nombreux de l'Angleterre et de la France n'eurent pas un caractère national. Nous leur donnerons plutôt la qualification de guerres féodales........ »

M. Paul Sazerac raconte ici les différents évènements qui signalèrent cette première lutte; et, arrivant à l'époque où commence réellement la rivalité de la France et de l'Angleterre, il continue en ces termes :

« Après l'avènement de Philippe IV et d'Édouard III, les deux nations se trouvèrent alors en présence. Pendant la première période de la lutte, l'avantage resta à l'Angleterre. Depuis la bataille de l'Écluse où notre flotte fut détruite, jusqu'à l'avènement de Charles V, la guerre fut

pour la France une suite de désastres. A Crécy, la fleur de la chevalerie succomba sous les flèches des archers anglais. Ce n'était pas tout encore, le malheur devait nous poursuivre dans les plaines de Poitiers. Nous avons sous les yeux la liste des chevaliers dont les corps furent ensevelis dans l'abbaye des Minimes de cette ville; le sang le plus noble de la France coula sur le champ de bataille; le roi Jean fut fait prisonnier, malgré des prodiges de valeur, et l'armée mise en déroute.

« Les résultats des défaites de Crécy et de Poitiers eurent des suites désastreuses. Le chef de l'état prisonnier, les finances épuisées, le pays pillé par l'ennemi, une lutte sanglante engagée entre les familles de Blois et de Montfort, les soulèvements des villes, les révoltes des paysans, voilà le sombre tableau que nous offre notre malheureuse France. Le pays découragé par tous ces malheurs réunis demanda la paix, le traité de Brétigny fut signé. Grâces à Dieu nous n'eûmes pas à rougir en voyant exécuter de si honteuses concessions.

« Charles V succéda au roi prisonnier.

« L'épuisement de la France ne permettait pas de réparer tout d'un coup ses longues pertes. Ce fut par des combats partiels que les Jacqueries furent détruites, que des avantages successifs furent remportés sur nos orgueilleux rivaux, et que notre noble bannière s'avança dans les provinces occupées par l'Angleterre. Au moment de la mort prématurée du connétable Duguesclin et du roi Charles V, nos ennemis ne possédaient plus qu'un coin de terre sur le continent.

« Dans des chances si diverses, l'Angoumois avait ressenti de vives secousses. Le comte Derby, lieutenant à Bordeaux pour le roi d'Angleterre Édouard, l'an 1345,

vint mettre le siége devant Angoulême ; les habitants promirent de rendre la ville, si dans l'espace d'un mois ils ne recevaient du roi aucun secours ; pour gage de cette promesse, vingt-quatre des principaux citoyens furent conduits à Bordeaux. Moyennant ces garanties, le siége fut levé et des députés allèrent en toute hâte demander du secours au roi ; il était occupé ailleurs, et la ville d'Angoulême, fidèle à sa promesse, ouvrit ses portes aux Anglais, qui y laissèrent un capitaine, Jean de Norwick, qui s'y fortifia.

« Vers le commencement de l'année suivante, le roi Philippe envoya le duc de Normandie avec une nombreuse armée pour reprendre Angoulême. Les seigneurs de France faisant, dit Froissard, *maints destourbiers ès environs,* et le capitaine anglais, ne voyant venir aucun secours, avisa un stratagème. « La Vigile de la Purification « Nostre-Dame, il vint aux créneaux de la cité, tout seul, « sans dire à nul homme quelle chose il vouloit faire. Si, « fit un signe de son chaperon à ceux de l'ost qu'il vouloit « parler à aucun d'eux. Ceux qui aperçurent ce signe, « vindrent cette part et luy demandèrent qu'il vouloit, et « il dit : Je parlerois volontiers à Monseigneur le duc de « Normandie, et adonc ceulx l'allèrent noncer au duc de « Normandie, qui tantôt y vint et avec luy emmena au-« cuns chevaliers. Aussitôt que Jehan vit ledit duc, il ôta « son chaperon et le salua, et le duc luy rendit son sa-« lut et luy dit : « Jehan, comment vous va ? vous voulez-« vous rendre ? — Je ne suis mie conseillé de le faire, dit-« il, mais je voudrois bien prier que pour la révérence du « jour Nostre-Dame, qui sera demain, vous nous accor-« dissiez un respit, qui durât demain seulement...... Et « luy dit le duc, je le vueil !.. Le jour de la Chandeleur

« au matin, Jehan de Norwick s'arma, et tous ses compa-
« gnons uns et autres, et fit tout trousser ce qu'ils avoient,
« puis il fit ouvrir la porte et issit hors de la cité...........
« Ainsi s'en alla Jehan, et passèrent parmi l'ost de France,
« grâce à la trève, ses compagnons qui se dirigèrent sur
« la ville d'Aiguillon. »

« Le lendemain les bourgeois d'Angoulême tinrent conseil et il fut décidé qu'ils enverraient devers le duc *aucuns traicteurs et l'exploitèrent si bien,* dit encore Froissard, *qu'il les print à mercy,* s'établit dans la cité jusqu'à la mi-carême, et s'y reposa des fatigues de la guerre.

« Le roi Jean était prisonnier ; les conditions de sa rançon avaient été acceptées ; les Anglais devaient entrer en possession de toute l'Aquitaine jusqu'à la Loire, et particulièrement d'Angoulême. Il fallait que le traité reçût son exécution ; ordre fut donné aux bourgeois d'ouvrir leurs portes ; ils n'en voulurent rien faire ; il fut nécessaire que le roi leur enjoignît expressément d'obéir à ses ordres. Alors seulement Jean Chandos, sénéchal en Guyenne pour le roi d'Angleterre, fit son entrée à Angoulême ; il ne tarda pas à y être rejoint par le prince de Galles qui y faisait, nous dit Corlieu, sa plus ordinaire résidence. L'Annaliste nous a tracé en quelques lignes un portrait frappant du prince noir : « C'estoit un prince
« courageux et magnanime, mais superbe et hautain à
« l'anglaise ; il fust de haute stature, fort sur ses mem-
« bres, ayant les cheveux roux et la barbe, les yeux san-
« glants et étincelants, et qui eust fait beaucoup de maux
« en France s'il eust vescu. »

« Cependant le joug des Anglais commençait à peser sur nos provinces, leur arrogance était devenue insupportable : « Ils bailloient à ceux de leur nation toutes char-

« ges, honneurs et affaires du pays, et en desboutoient les-
« dits seigneurs qui seuls, auparavant, les avoient, telle-
« ment qu'il ne tarda guères que les sires de Labreth, les
« comtes d'Armagnac et de Périgord se révoltassent et pris-
« sent le parti de Charles VI. » Le roi qui avait entendu les plaintes contre tant de griefs et de si lourds impôts, manda le prince à comparaître à Paris devant la chambre des pairs, « pour ouyr droict sur les plaintes du peuple
« d'Aquitaine, lequel fit réponse, voirement il y viendroit,
« le bazinet en teste, accompagné de 60,000 hommes, et
« dès lors recommença la guerre. » Le duc d'Anjou prit Limoges qui fut bientôt repris par le duc de Galles en personne. Ce fut sa dernière victoire; atteint d'une hydropisie qui le forçait à aller en litière, il se retira à Bordeaux, puis à Londres, où il mourut, en laissant à un de ses chevaliers le gouvernement d'Aquitaine. Messire Henry Haye, qui tenait la ville d'Angoulême, fut pris par les Français à Soubise, et les habitants qui épiaient l'occasion de recouvrer leur liberté, se donnèrent au roi. Ils reçurent en échange de grands et beaux priviléges. Cognac, Merpins, Châteauneuf, la presque totalité des forteresses de l'Angoumois, suivirent l'exemple de leur métropolitaine, et le roi les bailla avec la Xaintonge au duc de Berry, son frère.

L'Aquitaine était redevenue française. Mais notre patrie, épuisée de ces derniers efforts, n'était pas au terme de ses souffrances. Les rênes de l'état tombèrent dans les mains d'un prince malheureux, qui n'était qu'un fantôme de roi. Notre pays se vit en proie aux horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère. La lutte sanglante des Bourguignons et des Armagnacs devait laisser des souvenirs ineffaçables : les deux partis appelèrent l'étranger.

L'honneur n'était pas entièrement éteint en France ; de valeureux chevaliers vinrent de nouveau se mesurer dans les plaines d'Azincourt contre les redoutables archers anglais. Là encore l'indiscipline fut le principal motif d'une désastreuse défaite. Alain Chartier, écrivain du temps, en donne la cause en ces termes : « Les uns, dit-il « en parlant des chevaliers français, en alloient chauffer, « les autres s'en alloient eux proumenant et repaistre leurs « chevaulx, et pour ce que les Anglois les virent en ce « désarroy, les vindrent assaillir et les déconfirent, dont « ce fut pitié et dommaige pour ce royaume. »

« Cependant la lutte des Bourguignons et des Armagnacs était devenue plus vive ; les Anglais qui n'avaient pas profité de leur dernière victoire, avaient trouvé dans Philippe-le-Bon un puissant auxiliaire, et les portes de la France leur avaient été ouvertes de nouveau. Les forces n'étaient pas égales ; que pouvions-nous faire sans armes et sans argent, conduits par un prince en démence! Découvrir nos poitrines aux flèches des Anglais, et leur faire une muraille de nos cadavres, ou signer un traité honteux. Le traité fut signé à Troyes. Le jeune Henry prit le titre de roi d'Angleterre et de France : un roi anglais sur le trône de Charlemagne et de Saint-Louis!

« Le dauphin Charles s'était fait proclamer à Poitiers. Entouré de provinces soumises encore à la domination anglaise, il était roi sans royaume, général sans soldats. Qu'était devenue cette noblesse qu'on voyait naguères se presser autour de l'oriflamme de France ? où était le secours qui devait chasser les Anglais et relever le trône de Charles VII, lorsque la bravoure des Dunois et des Lahire ne servait plus qu'à faire des retraites en bon ordre ? Dans les mains de l'héroïne de Vaucouleurs et dans un

élan d'ardent patriotisme, parti des rangs des pauvres soudoyés et de la milice des villes et des villages. L'aspect religieux que revêtit cette glorieuse révolution, était le signe le plus énergique de l'inspiration populaire.

« Tous ces grands évènements devaient avoir un profond retentissement en Angoumois. Les Anglais qui trouvaient une retraite inaccessible dans le château de Bouteville, en sortaient fréquemment pour porter la terreur et le ravage dans les environs. Battus souvent par le duc de Bourbon, leurs efforts diminuèrent mais ne cessèrent pas; ils se retranchèrent dans le château de Verteuil ; leur infatigable ennemi les y suivit de près. Nous empruntons à un essai historique d'un de nos compatriotes (1), un épisode de la prise de ce château, qui mérite d'être raconté, parce qu'il donne une idée des mœurs de cette singulière époque.

« Le siége semblait devoir traîner en longueur lorsque « le prince français, las de camper inutilement devant la « place, descend dans les retranchements suivi de quelques « chevaliers et défie à un combat singulier le plus brave des « assiégés. Le duc de Montferrand, général des Anglais, « accepte le défi, et aussitôt les deux adversaires s'atta- « quent. Assiégés et assiégeants, tous sont dans l'attente « du succès de leur cause et suivent attentivement les « coups des deux guerriers, qui montrent la même adresse « et le même courage. Le résultat du combat était incer- « tain, lorsqu'un des chevaliers français, inquiet du dan- « ger que pouvait courir le duc de Bourbon, fait connaî- « tre au duc de Montferrand quel est le personnage contre

---

(1) M. Marvaud, *Etudes Historiques sur l'Angoumois*.

« lequel il combat. Aussitôt, l'Anglais étonné s'arrête, « et, saisi d'admiration pour la valeur du prince, il baisse « ses armes en signe de soumission et demande, comme « une grâce, d'être armé chevalier de sa main, s'enga- « geant, à cette condition, à livrer la place.» Les Anglais déposèrent les armes aux pieds du duc de Bourbon qui, voulant récompenser la loyauté de son adversaire, lui fit de riches présents et lui remit tous les prisonniers qu'il avait en son pouvoir.

« La guerre n'en continuait pas moins; Louis de Sancerre, maréchal de France, vint dans l'Angoumois avec de nouveaux renforts, détruisant les places fortes dont il s'emparait pour qu'elles ne servissent pas de retraite aux ennemis. Ainsi tombèrent la forteresse de Bourg-Charente et les châteaux de Jarnac et de La Roche-Chandry.

« Charles VI avait donné à son frère, Louis d'Orléans, son comté d'Angoulême, qu'il garda jusqu'en 1407, époque à laquelle il tomba sous le poignard du duc de Bourgogne. Pendant son administration, l'évènement le plus remarquable est la prise du château de Bouteville par les gens du roi sur les Anglais.

« Le comté d'Angoulême échut à Jean, second frère de Louis, sous la charge et tutelle du duc d'Orléans; les deux jeunes princes s'étaient armés contre le duc de Bourgogne, et avaient appelé à leur secours le roi d'Angleterre, qui leur envoya le duc de Clarence. A peine les troupes furent-elles débarquées, qu'un arrangement fut signé. Les Anglais se retirent alors, mais en exigeant pour indemnité la somme de 300,000 écus qui, n'étant pas acquittée en entier, fut garantie par un otage; cet otage fut Jean lui-même. Son comté fut administré, pen-

dant sa longue captivité, sous le nom du duc d'Orléans, son tuteur, par des officiers, comme le temps et les guerres le permirent.

« Pendant le séjour de Jean-le-Bon en Angleterre, de grands évènements avaient changé la face des affaires. Charles VII parcourait la France en vainqueur, l'Angoumois rançonné par des bandes de routiers qui, sous prétexte de défendre le pays, le ravageaient dans tous les sens, fut délivré de ce fléau, conséquence ordinaire, dans ce temps-là, des guerres prolongées. Le château de Montbron, encore au pouvoir de l'Angleterre, fut pris par le baron de Ruffec. Charles, en personne, s'empara de la ville de Chalais et passa la garnison au fil de l'épée.

« Cependant nos ennemis occupaient encore quelques places ; ce ne fut que plus tard que Cognac leur fut enlevé. Dans le dernier effort de cette longue lutte, dont le terme était proche, Charles VII, en effet, s'était fait sacrer à Reims ; le traité d'Arras avait réconcilié le roi et le duc de Bourgogne. Les Anglais avaient vu tour à tour tomber les villes et villages où ils tenaient garnison. Notre beau royaume était rendu à ses légitimes possesseurs.

« Telle est, Messieurs, l'histoire de cette longue lutte, qui a laissé tant de souvenirs dans nos contrées, qu'on nous montre encore les camps où se retranchèrent les armées ennemies, comme les châteaux dont la fortune les avaient momentanément rendus maîtres.

« Maintenant que nous jetons sur notre sol un regard explorateur, pour rattacher aux évènements qui s'y sont passés les travaux de la main de l'homme dont les restes subsistent encore, il y aura pour nous de l'intérêt à ne pas oublier que pendant près d'un siècle l'Angoumois fut le théâtre des luttes de deux grandes nations. Sans adop-

ter les préjugés et les haines aveugles qui séparent deux peuples placés haut dans le mouvement politique du monde, nous serons cependant fiers de nous rappeler quelquefois la parole naïve de nos chroniqueurs, qu'Angoulême a toujours eu le cœur français.»

LECTURE DE M. L'ABBÉ MICHON.

La parole est à M. l'abbé Michon, qui donne lecture d'une Liste détaillée des nombreux monuments de notre province, celtiques, gallo-romains, du moyen-âge et de la renaissance. Ce travail, d'une certaine étendue, auquel son auteur n'a pas encore mis la dernière main, sera publié plus tard dans le *Bulletin* de la Société.



ESSAI D'UNE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE L'ANGOUMOIS.

— SUITE. —

Suite du § III.

B. — Histoire particulière de quelques Évêques.

[Il n'est parlé, dans cette Subdivision, que des Évêques sur lesquels il existe quelque notice, dissertation ou toute autre pièce particulière d'une certaine importance. Il faudra toujours recourir pour les autres prélats, et même pour ceux-ci, à l'Histoire générale de l'Angoumois (§ II) et à celle du Diocèse (§ III, Subd. A).

Parmi les innombrables Mandements, Lettres pastorales et autres circulaires qui m'ont passé sous les yeux, je n'ai mentionné que les écrits utiles à consulter pour rédiger la biographie des évêques qui les ont composés.

Ce serait peut-être ici le lieu de décrire les Vies que nous avons de saint Ausone, notre premier évêque; mais comme elles ne paraissent présenter aucun caractère de vérité historique, je les renvoie à la Subdivision suivante, relative aux Vies et Miracles des saints personnages.]

36. — Mérère.

Dans le tome III (pag. 317 et suiv.) de l'*Histoire littéraire de la France* de Dom Rivet (et autres), Paris, 1733–1843, 20 vol. in-4°.

Mérère (*Mererius*) devint évêque après avoir été comte d'Angoulême, et mourut empoisonné vers 576. Grégoire de Tours (* *Hist. eccles. Francorum, lib. V, cap. XXXVII*) et Fortunat (* *Poemat. lib. III, carm. IV*) le nomment Maracharius. L'historien de nos évêques et de nos comtes (voir Art. 18) nous apprend que l'on conservait encore de son temps, dans l'abbaye de Cluny, quelques écrits de ce prélat.

37. — Hugues.

Dans le tome VI (pag. 492 et suiv.) de l'*Histoire littéraire de la France*.

Hugues I (*Hugo* ou *Ugo*), de la famille des anciens seigneurs de Jarnac, fut évêque de 974 à 990. Je crois avoir prouvé plus haut (voir Art. 15 et 18) qu'il est l'auteur de la Petite Chronique d'Angoulême; et je parlerai plus loin (voir Subd. C) de la Vie de saint Ausone et de celle de saint Cybard qu'on pourrait lui attribuer.

38. — Gérard.

Dans le tome XI (pag. 596 et suiv.) de l'*Histoire littéraire de la France*.

Gérard II (*Gerardus* ou *Geraldus*, *Girardus* ou *Giraldus*, et même *Giraudus*), natif du diocèse de Bayeux, légat apostolique, fut évêque d'Angoulême de 1101 à 1136, et élu archevêque de Bordeaux, postérieurement à la mort du pape Honorius II (1130), par les partisans de l'antipape Anaclet. On sait que c'est à Gérard que nous devons la reconstruction de notre cathédrale.

La vie orageuse de cet illustre prélat mériterait d'être traitée amplement dans un ouvrage spécial, mais avec plus d'impartialité que ne l'ont esquissée les apologistes trop zélés de saint Bernard, son fougueux adversaire. Ce serait une lacune importante à combler dans l'histoire ecclésiastique du douzième siècle. Voici la liste des principales sources à consulter : — * *Hist. Pontif. et comit Engol.*, tome II (pag. 258 et suiv.) de la *Nova Biblioth. MSS libr.* du P. Labbe, et tome XII (pag. 595 et suiv.) du * *Recueil des Historiens* de Dom Bouquet; — * *S. Bernardi opera omnia* (*curis J. Mabillon*), Paris, 1690, 2 vol. in-fol. et autres éditions, en différents endroits, et particulièrement au tome I, *Epistol. CXXVI* et *CXLII* et Notes, et à la fin du tome II, aux Vies de saint Bernard, par Ernaldus, abbé de Bonneval, et par Alanus, évêque d'Auxerre; — *Patriarchium Bituricense,* dans le tome II (pag. 82 et suiv.) de la *Nova Biblioth.* du P. Labbe; — * *Chron. Gaufredi prioris Vosiensis,* dans le même vol. (pag. 301 et suiv.), et dans le tome XII (pag. 421 et suiv.) du *Recueil des Historiens* de Dom Bouquet; — *Goffridi,*

abbatis Vindocinensis, epist., opusc., sermones (*cum notis J. Sirmondi*), Paris, 1610, in-8°; — * *Chron. Mauriniacense*, tome XII (pag. 84 et suiv.) du *Recueil des Historiens* de Dom Bouquet; — * *Orderici Vitalis ecclesiast. Historia*, dans le même vol.; Ordéric Vital appelle Gérard *vir eruditissimus... magni nominis et potestatis in Romano senatu* (p. 759); — et enfin le traité d'Arnulplus, archidiacre de Séez, puis évêque de Lisieux, intitulé : *De Schismate orto post Honorii II discessum, contra Girardum, episcopum Engolismensem*, dans le tome II du *Spicilegium* de Dom L. d'Acheri, Paris, 1723, 3 vol. in-fol.; — etc. — Ces différentes sources et quelques autres moins importantes sont assez bien analysées dans le * *Gallia Christiana*, tome II, col. 993 et suiv.

39. — Lambert.

On trouve des détails intéressants sur la vie de Lambert dans les sept premiers chapitres du *Chronicon monasterii B. Mariæ de Coroná* (voir Subd. D).

Lambert (*Lambertus*), fondateur et premier abbé du monastère de La Couronne, fut évêque de 1136 à 1149. Saint Bernard en parle avec éloge dans une Lettre adressée au Pape Eugène III. Voir le tome I (*Epistol. CCLXVIII*) de l'édition citée dans l'article précédent.

40. — Octavien de Saint-Gelais.

Dans ma * *Notice littéraire sur la famille Saint-Gelais*, imprimée dans l'*Annuaire statistique de la Charente pour* 1836, Angoulême, P. Lacombe, in-18, et publiée à part, avec quelques corrections, au nombre de cent exemplaires.

J'indiquerai plus loin (voir § IX) les ouvrages qui traitent particulièrement de la vie littéraire de ce prélat.

Octavien de Saint-Gelais, nommé évêque en 1494, fit son entrée dans notre ville le 17 août 1497, et mourut à Vars entre le 23 novembre et le 20 décembre 1502. Il signait † *Octouianus epvs Engolismeñ*, et non *Octavianus*.

41. — Philibert Babou de La Bourdaisière.

Les manuscrits suivants donnent des détails curieux sur la vie politique de ce prélat qui fut envoyé plusieurs fois en ambassade à Rome :

1° — MS. — *Ambassade à Rome, en* 1558, *du Cardinal de La Bourdaisière,* in-fol.

2° — MS. — *Négociations du Cardinal de La Bourdaisière, évêque d'Angoulême, à Rome, depuis l'an* 1558 (28 mai) *jusqu'en* 1564 (19 décembre), 2 vol. in-fol. — Une autre copie de ce manuscrit, en un volume in-folio, est indiquée au n° 5,194 du *Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. Le Blanc,* Paris, 1729, in-8°.

3° — MS. — *Mémoires du Cardinal de La Bourdaisière,* in-fol. — Ces Mémoires, qui se trouvaient avant la révolution dans la bibliothèque de la cathédrale de Reims, commencent au 1er juillet 1560 et finissent au 8 novembre de la même année.

4° — MS. — *Lettres originales et copies de l'an* 1557 *et* 1559 *de Jean-Paul de Selve, du Cardinal de La Bourdaisière, évêque d'Angoulême, et de quelques autres jusqu'en* 1589, in-fol.

Ces quatre manuscrits, dont le premier, le second et le quatrième doivent se trouver à la Bibliothèque royale, figurent aux nos 50,056, 50,105, 50,106 et 50,256 de la *Bibliothèque historique de la France* (tome III). On peut consulter aussi, à la Bibliothèque royale, parmi les MSS de Béthune, le volume coté 8,641.

Philibert Babou de La Bourdaisière fut nommé à l'évêché d'Angoulême, le 13 janvier 1533, en remplacement de Jacques Babou, son frère, décédé le 25 novembre 1532. D'après une Sentence en date du 24 décembre 1532, citée (cot. 77) par J. Mesneau dans son *Inventaire* (voir Art. 30), il paraît que le Chapitre avait procédé à l'élection d'un évêque dont j'ignore le nom, nonobstant le droit de nomination qui appartenait au roi en vertu du Concordat de 1516. Philibert fit sa première entrée dans notre ville en mars 1536 (voir le * *Bulletin de la Société archéol. et hist. de la Charente,* année 1845, 2me trimestre, p. 136), fut élevé au Cardinalat en 1561, et transféré au siége d'Auxerre en 1563. Le diocèse d'Angoulême continua néanmoins d'être gouverné en son nom jusqu'en 1567, époque où Charles de Boni fut nommé pour lui succéder. Philibert mourut, le 25 janvier 1570, à Rome, où il fut inhumé dans l'église Saint-

Louis. J'ai insisté sur toutes ces dates, parce qu'il règne une grande confusion dans ce qui a été écrit jusqu'ici à ce sujet par les historiens de notre localité, et même par Gabriel de La Charlonye (voir Art. 29) qui était presque son contemporain et place cependant sa mort en 1564.

42. — Charles de Boni.

Charles de Boni (ou Bony), d'origine italienne, évêque d'Ostuni dans le royaume de Naples, fut appelé en France par Catherine de Médicis et nommé à l'évêché d'Angoulême, postérieurement au 26 juillet 1567, époque ou le diocèse était encore administré au nom de Philibert Babou (*Inventaire* de J. Mesneau, cot. 21). Par suite des circonstances difficiles de l'époque, Charles de Boni ne fit son entrée à Angoulême que le 18 mai 1575 (*ibid.*, cot. 17); il y mourut subitement le 11 décembre 1605.

Ce prélat est auteur de la première version latine qui ait paru des Constitutions Apostoliques, attribuées à saint Clément dit Romain : — *Constitutiones sanctorum Apostolorum, lib. VIII, latinè, Carolo Boni Ostunensi episcopo interprete,* Venetiis, Jord. Ziletus, 1563, in-4°, rare. Cette traduction, accompagnée de notes et scholies, se joint ordinairement au texte grec donné, chez le même imprimeur et dans la même année, par le jésuite Fr. Turrianus, qui n'avait pas encore produit sa propre version publiée plus tard par Nicolinus. Celle de Charles de Boni a été réimprimée à Paris, 1564, in-8°, et Laurent Surius l'a insérée dans ses *Concilia omnia tum generalia tum provincialia, etc.,* Cologne, 1567, 4 vol. in-fol.

Tous les bibliographes qui parlent de cette traduction, depuis Ellies Dupin (* *Nouv. Biblioth. des auteurs ecclés.*, tom. 1er, Paris, 1698, in-8°, p. 25) et Guill. Cave (* *Script. eccles. Hist. litter.*, Genève, 1705, in-fol. p. 20, et autr. édit.), jusqu'à M. J.-C. Brunet (* *Manuel du Libraire,* 4e édit., tome 1er, p. 709), ont changé le nom de *Boni*, latinisé *Bonius,* en celui de *Bovius* ou *Bovio*; M. Ch. Nodier (* *Biblioth. sacrée gr. lat.*, Paris, 1826, in-8°, p. 147) en a même fait un Jean-Charles Bovins. Ces erreurs réunies pourraient faire confondre Charles de Boni avec Jean-Charles Bovio, savant archevêque de Brindes, qui vécut dans le seizième siècle et traduisit lui-même en latin plusieurs ouvrages de saint Grégoire de Nazianze.

43. — Antoine de La Rochefoucauld.

Je décrirai plus loin (voir Subd. D.) les ouvrages relatifs à ses démêlés avec les Jésuites d'Angoulême.

Ce prélat siégea de 1608 à 1634.

44. — Jacques Le Noël Du Perron.

La *Bibliothèque historique de la France* (tome III, n° 30,718), mentionne le recueil suivant : — MS. — *Lettres de M. Du Perron, évêque d'Angoulême, écrites depuis le* 10 *juillet* 1634 *jusqu'au* 12 *mai* 1644, sans indication de format.

J'ignore ce qu'est devenu ce précieux manuscrit, qui avait appartenu à François Le Bouthillier, évêque de Troyes, issu d'une famille originaire de notre province.

Jacques Le Noël Du Perron, évêque d'Angoulême de 1636 à 1646, fut transféré au siége d'Évreux, et mourut le 17 février 1649. Le cardinal Jacques Davy Du Perron, dont il prit le nom et dont il édita les ouvrages de controverse, était son oncle maternel.

45. — François de Péricard.

Je ne connais de particulier sur ce prélat que les deux pièces suivantes :

1° — *Illustrissimo ac reverendissimo domino D. Francisco de Pericard, Engolismensium antistiti meritissimo, quod Engolismensis Rhetoricæ Bethlemiam declamationem suo adventu ornavit, Ode eucharistica et panegyrica;* Engolismæ, 1653, in-fol. de 4 feuillets. — On lit à la fin de cet opuscule : *Canebat ex tempore L. F. S. J.* (*Leonardus Frizon, Societatis Jesu*). Léonard Frizon, poète latin distingué, né à Périgueux en 1628 et mort à Bordeaux en 1700, était en 1653 professeur au collége des Jésuites d'Angoulême.

2° — *A Monseigneur l'Évesque d'Angoulesme.* — C'est l'Épitre VII du tome troisième des *Œuvres chrestiennes et morales* d'Antoine Godeau, évêque de Grasse; Paris, P. Le Petit, 1663, pet. in-12. Voici les six premiers vers de cette Épitre :

Prélat, dont la bonté, l'esprit et le courage
Rendent le nom illustre entre ceux de notre âge,
Ne crois pas, en quittant les belliqueux hasards
Et les rudes travaux de Bellone et de Mars,
D'un vaillant capitaine avoir quitté l'office;
Tu n'as fait que changer de guerre et de milice.

Ces vers font allusion au métier des armes que Péricard avait suivi, avant d'avoir embrassé la carrière ecclésiastique. Ce fait nous est confirmé par une lettre de Balzac (*Entretien II*), qui lui a aussi dédié sa *Comparaison de Ronsard et de Malherbe* (*Entretien XXXI*). Balzac nous apprend, dans ce dernier opuscule, que Péricard avait travaillé à une version de la Bible.

François de Péricard occupa le siége d'Angoulême de 1646 à 1689.

46. — Cyprien-Gabriel Bénard de Rezay.

Ce prélat fut l'un de ceux qui se déclarèrent hautement contre la bulle *Unigenitus*. Il publia à cette occasion la pièce suivante : — * *Mandement de Monseigneur l'Évêque d'Angoulême, pour la publication de l'Appel qu'il a interjeté à l'Église Universelle, au Pape mieux conseillé et au futur Concile Général, de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI, du* 8 *septembre* 1713, *qui commence par ces mots :* Unigenitus Dei Filius, *etc.;* à Angoulême, chez Maurice Puinesge, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Évêque et marchand libraire, 1718, in-4° de 58 pages, avec l'écusson du prélat sur le frontispice. L'*Acte d'Appel* commence à la page 11.

Cette pièce rare et curieuse n'est point mentionnée dans la *Bibliothèque Janséniste* du P. Colonia (Bruxelles, 4me édit., 1740, 2 vol. in-12); elle aurait dû cependant y figurer, à raison de ses expressions audacieuses contre le S. Siége. « Le S. Père, y est-il dit (p. 4), s'est « rendu inexorable aux très humbles représentations qui lui ont été « faites, et inflexible aux pressants besoins de l'Église. Au lieu d'é« claircissements qu'on en attendoit, il ne parle que de l'évidence de « sa Bulle, que personne ne peut se vanter d'avoir jusqu'à présent « bien entendue; les instances les plus soumises qui lui ont été faites « par des Prélats pleins de vénération pour le S. Siége, qui lui en « demandoient des explications, ont passé dans son esprit pour « une révolte; ils n'en ont reçu que des marques d'indignation. De « quelle étrange manière sont-ils traités dans les Lettres Apostoli« ques publiées à Rome, le 8 septembre dernier? Ce ne sont que ri« gueurs, que traits injurieux, que menaces de retranchement de « communion, que foudres du Vatican prêtes à les accabler, à « moins qu'ils ne prennent le parti d'une obéissance aveugle et « servile à une Constitution qui met toute l'Église en trouble. »

Une note, qui se trouve à la fin de l'*Acte d'Appel*, nous apprend que *plusieurs de Messieurs du Chapitre de la cathédrale,.. tous Messieurs les Curés de la ville,.. Messieurs les Doyens et Chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de La Rochefoucauld*, ainsi que *les Chanoines réguliers de l'Abbaye de La Couronne*, y adhérèrent *unanimement*; et que plusieurs Communautés et Ecclésiastiques étaient *en disposition de s'y joindre*. Il va sans dire que les Jésuites n'étaient nullement dans cette *disposition* amicale, mais qu'ils durent au contraire s'opposer vigoureusement à la propagation des principes de notre prélat. M. l'Abbé Michon, dans sa * *Chronique des Évêques* (voir Art. 33), nous dit en parlant de Cyprien-Gabriel de Rezay : « On ignore pour quel motif il interdit, en 1720, « les PP. Jésuites qui tenaient le collége d'Angoulême. » Le mot de l'énigme se trouve dans les faits que je viens de mentionner. Le prélat angoumoisin persista-t-il ou non dans sa protestation contre la bulle *Unigenitus?* je n'ai trouvé jusqu'ici aucun indice de sa rétractation.

Le célèbre Joseph Languet, alors évêque de Soissons, publia, en date du 2 février 1719, une réponse ainsi intitulée : *Lettre de Monseigneur l'Évêque de Soissons à Monseigneur l'Évêque d'Angoulême, au sujet de son Appel*, Reims, Barth. Multeau, 1719, in-4°. Je connais plusieurs réimpressions de cette pièce, * in-4° et in-12, et elle a été insérée dans le *Recueil des ouvrages polémiques* de l'auteur, Sens, 1752, 2 vol. in-fol., trad. en latin, avec quelques corrections, même année et même format.

Cyprien-Gabriel Bénard de Rezay, nommé évêque d'Angoulême le 1er novembre 1689, mourut le 6 janvier 1737.

47. — Joseph-Amédée de Broglie.

Parmi les nombreux Mandements et Instructions pastorales publiés par ce prélat, je mentionnerai la pièce suivante, dirigée contre les philosophes du siècle dernier : — *Mandement de Monseigneur l'Évêque d'Angoulême sur l'Avertissement de la dernière assemblée du Clergé contre l'Incrédulité;* à Poitiers, de l'imp. de Félix Faulcon, 1770, in-12, de 120 pages, en y comprenant l'*Avertissement du Clergé de France aux fidèles du royaume.*

Joseph-Amédée de Broglie, nommé évêque d'Angoulême le 11 novembre 1753, mourut le 19 avril 1784.

48. — Philippe-François d'Albignac de Castelnau.

Ce prélat refusa de prêter le serment exigé par le décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre 1790, et protesta contre tout ce qui se fit alors dans le diocèse. Voici la liste des pièces qu'il publia à cette occasion :

1° — * *Lettre de M. l'Évêque d'Angoulême à MM. les membres (électeurs) du département de la Haute-Charente;* — au Triadou, ce 4 février 1791 ; — s. n. d. l., in-8° de 16 pages.

2° — * *Lettre de M. l'Évêque d'Angoulême à M. Joubert, curé de Saint-Martin de la ville d'Angoulême ;* — au Triadou, le 8 avril 1791 ; — s. n. d. l., in-8° de 16 pages.

3° — * *Ordonnance de M. l'Évêque d'Angoulême, au sujet de l'élection, faite le 8 mars dernier, de M. Pierre-Mathieu Joubert, curé de Saint-Martin de la ville d'Angoulême, par MM. les électeurs du département de la Charente, en qualité d'Évêque dudit département;* — donnée au Triadou, le 12 avril 1791 ; — s. n. d. l., in-8° de 24 pages.

4° — * *Instruction adressée par M. l'Évêque d'Angoulême, aux Curés, Vicaires et autres Ecclésiastiques de son diocèse, qui n'ont pas prêté le serment ordonné par l'Assemblée nationale ;* — donnée au Triadou, le 17 avril 1791 ; — Paris, de l'impr. de Guerbart, in-8° de 40 pages. Cette Instruction est celle que l'évêque de Langres venait de répandre dans son diocèse.

L'évêque d'Angoulême publia, à la même époque, un * *Catéchisme pour le peuple sur l'Église,* s. l. n. d., in-8° de 24 pages; et il adressa à ses diocésains, par ordonnance datée du Triadou le 24 mai 1791, les * *Lettres de N. T. S. P. le Pape Pie VI sur le serment civique prêté par les Ecclésiastiques, et sur les élections et consécrations des faux Évêques, dans le royaume de France* (en latin et en français), Paris, Laurens jeune, 1791, in-8° de 32 et 36 pages, plus le titre.

Philippe-François d'Albignac de Castelnau, nommé évêque d'Angoulême le 2 mai 1784, est mort en Angleterre en janvier 1814. Le Triadou, où il s'était retiré dans les commencements de la révolution, est situé dans l'arrondissement de Montpellier, au nord et à trois lieues environ de cette ville.

49. — Pierre-Mathieu Joubert, évêque constitutionnel.

Je citerai seulement la pièce suivante : — *Lettre pastorale de M. l'Évêque du Département de la Charente,* — donnée à Angoulême, le 10 avril 1791 ; — s. l. n. d., in-4° de 12 pages. En voici le début : « Pierre-Mathieu Joubert, par la Miséricorde Divine et le « choix du Peuple dans la Communion du Saint-Siège apostolique, « Évêque du Département de la Charente, à ses vénérables coopé- « rateurs dans le saint Ministère et à tous les fidèles de son Diocèse, « salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ. » Cette Lettre Pastorale est une chaleureuse apologie de la Constitution civile du Clergé.

Pierre-Mathieu Joubert, fils d'un médecin de notre ville, curé de Saint-Martin et député du Clergé d'Angoumois aux États-Généraux, venait d'être proclamé évêque par les électeurs du département, le 8 mars 1791, et sacré à Notre-Dame de Paris, le 27 du même mois. Il fit son entrée solennelle à Angoulême le 3 avril, et prit possession de l'église cathédrale, le 10 du même mois, après avoir été harangué à la grille du chœur par M. Perrier de Gurat, alors maire (le Discours de M. de Gurat a été imprimé in-8°). Le nouvel évêque prêta le serment exigé par le décret du 15 juin 1790, célébra la messe pontificalement, et, montant en chaire, lut la Lettre Pastorale ci-dessus mentionnée. La veille de cette installation, le prélat avait présidé la *Société des Amis de la Constitution* de notre ville, et y avait prononcé un Discours terminé par un pompeux éloge de Mirabeau qui venait de mourir. (Voir le n° XXXVII, en date du vendredi 15 avril 1791, du *Journal politique, patriotique et littéraire du département de la Haute-Charente,* in-8°, publié par M. Debresme-Desgagniers).

Joubert siégea jusqu'à l'abolition totale du culte catholique, en 1793, époque où il se sécularisa. Depuis, il s'est marié et a occupé plusieurs fonctions élevées dans l'administration civile, et entr'autres, pendant long-temps, celles de Conseiller de Préfecture de la Seine.

50. — Dominique Lacombe.

Dominique Lacombe, né à Montrejeau (Haute-Garonne), le 25

juillet 1749, ancien Doctrinaire, ancien principal du collége de Guyenne, ancien curé constitutionnel de Saint-Paul de Bordeaux et ancien député de la Gironde à l'Assemblée législative, fut élu en 1797 évêque métropolitain de Bordeaux, sacré en 1798, et nommé en 1802 évêque d'Angoulême, où il fit son entrée le 16 juin.

Je mentionnerai de ce prélat les deux pièces suivantes :

1° — * *Discours à l'occasion de la loi qui permet le Divorce, prononcé dans l'église de Saint-Paul;* Bordeaux, de l'impr. de Michel Racle, 1795, in-8° de 46 pages plus un feuillet blanc. Ce Discours est contre la loi du Divorce. Il fallait bien du courage pour oser, à une pareille époque, s'écrier dans la chaire évangélique : « ainsi donc, ai-je dit au fond de mon cœur, ainsi est profanée « cette institution première, élevée par J.-C. à la dignité de Sacre- « ment !... Ah ! je réunirai le peu que le Ciel m'a donné de talents « et de force pour montrer aux époux les fléaux qu'ils attirent sur « eux, et aux Législateurs les atteintes sacrilèges qu'ils portent à « la souveraineté du Tout-Puissant !... » (p. 6).

2° — *Lettre au vénérable prêtre Binos, ancien chanoine de Saint-Bertrand* (de Comminges), dans les *Annales de la Religion,* tome XV, Paris, 1802, in-8°, p. 134. Cette lettre, datée du 4 juin 1802, a été tirée à part in-8°. Lacombe y donne tous les détails relatifs au refus qu'il fit de rétracter le serment qu'il avait prêté à la Constitution civile du Clergé. L'abbé Cazaintre, chanoine de Carcassonne, alors curé de Saint-Papoul (canton de Castelnaudary), publia une réponse à cette Lettre, sous le titre d'*Entretiens pacifiques* (de Marcien et de Clémile), *sur les affaires de la religion en France,* Amiens (Toulouse), 1802, in-8°, et autre édition, Bruxelles (Carcassonne), 1803, in-8°.

Parmi les nombreux Mandements de Dominique Lacombe, il y en a pour toutes les principales circonstances politiques du Consulat, de l'Empire, des Cent jours et des deux Restaurations. Du temps de Bonaparte, le prélat prend les titres de membre de la Légion-d'Honneur et Chevalier de l'Empire, et, dans les commencements de la Restauration, il prend celui de Chevalier du Lys. Cette dernière précaution n'empêcha pas que, le 25 mai 1814, le Duc d'Angoulême, passant par notre ville, admit le clergé à lui rendre ses devoirs, à l'exception de l'évêque qui fut formellement exclus de sa présence. M. Beauregard, ancien officier, qui avait

épousé une nièce du prélat, publia *Quelques Réflexions* (in-4° de 10 pages), sur cette circonstance; il parut, au nom du clergé d'Angoulême, une *Courte Réponse à l'éditeur de Quelques Réflexions,* dont j'ignore le format et le nombre de pages; et M. Beauregard répliqua par *Quelques vérités au clergé d'Angoulême, ou Réplique à la Courte Réponse, etc.* (in-4° de 22 pages). On imprima aussi une Lettre de M. Peyrot, curé de Périgueux, qui blâmait la *Courte Réponse.* Le Duc et la Duchesse d'Angoulême, persistèrent constamment dans leur refus de recevoir Lacombe, lors de leurs différents passages dans notre ville.

Le prélat mourut à Angoulême, le 7 avril 1823, anniversaire du jour (7 avril 1792) où il avait donné sa démission de député à l'Assemblée législative, le lendemain du décret qui interdisait tout costume ecclésiastique.

Il faut consulter sur Dominique Lacombe l'*Ami de la Religion et du Roi,* tome XXXV, Paris, 1823, in-8°, p. 337 et suiv.; l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul (année 1823), Paris, 1824, in-8°, p. 192 et suiv.; la * *Biographie universelle, supplément,* tome LXIX, Paris, 1841, in-8°, p. 296 et suiv., et autres biographies modernes. Les auteurs de ces divers ouvrages, tout en différant entr'eux de manière de voir sur de graves questions de discipline ecclésiastique, s'accordent à louer la pureté et la douceur des mœurs du prélat, sa charité, son zèle et son affabilité.

Parmi les nombreuses pièces manuscrites en vers et en prose qui ont circulé pour ou contre cet évêque, on a recueilli les Lettres de l'abbé Duchazaud, qui ont été publiées sous le titre d'*Avis à la Petite Église,* Périgueux et Paris, 1819, in-12.

51. — Jean-Joseph-Pierre Guigou.

L'ouvrage suivant a été publié aux frais de la nièce du prélat : * *Vie de Jean-Joseph-Pierre Guigou, évêque d'Angoulême, précédée de la Chronique des évêques d'Angoulême,* par l'abbé J.-H. Michon; Angoulême, impr. de F. Soulié, 1844, in-8°, de 5 feuillets, XVIII pages et un feuillet blanc pour les pièces préliminaires, 176 pages pour la *Chronique,* 188 pages plus le titre répété pour la *Vie,* et 176 pages pour les notes, l'errata et la table, avec *fac-simile* du prélat, et portrait au bas duquel on lit ces mots : *mort en odeur de sainteté.*

M. l'abbé Michon a exigé qu'on supprimât une *Conclusion* qui avait été ajoutée (pag. 183 à 187 de la *Vie*), pendant son absence et sans son consentement ; il ne s'est échappé que fort peu d'exemplaires qui la contiennent.

J'ai déjà parlé (voir Art. 53) de la *Chronique des Évêques*, qui forme environ le tiers de l'ouvrage.

Jean-Joseph-Pierre Guigou, vicaire-général d'Aix, né à Auriol (Bouches-du-Rhône), le 1er décembre 1767, fut nommé évêque d'Angoulême en 1823, et sacré à Aix le 29 juin 1824. Le 15 septembre de la même année, il fit son entrée dans notre ville, où il est mort le 21 mai 1842.

C. — Vies et Miracles des saints Personnages.

52. — MS. — *Incipit Ordinarium officii beati Ausonii martiris et primi Engolisme episcopi, nec non et aliorum Sanctorum quorum corpora feliciter in ecclesia et abbatia ipsius beati martiris requiescunt, videlicet ejusdem Ausonii martiris et episcopi, Aptonii episcopi Engolismensis, Cesarii beati Ausonii et ecclesie Engolismensis archidiaconi, Eparchii abbatis, Calfagie virginis ;* pet. in-4°.

Manuscrit sur papier, paraissant remonter au quinzième siècle. Ce n'est en réalité que le Propre du monastère de Saint-Ausone ; mais on doit considérer le texte des légendes qu'il contient comme l'une des plus anciennes rédactions des Vies des principaux Saints de notre diocèse.

Ce volume fait partie de la bibliothèque de M. Alexis Callaud, négociant à Angoulême.

53. — *Officia propria festorum Sanctorum Episcoporum, diœcesis Angolismensis, et aliorum Sanctorum almi Monasterii Sancti Ausonii, civitatis Angolis-*

mensis, ad ritum et formam officii novi Breviarii à Concilio Tridentino reformati, redacta; Parisiis, apud Franciscum Huby, viâ Iacobæâ, sub signo viridis Foliculi, cIↄ. Iↄ. cVI, (1606); in-8° de 51 feuillets chiffrés, plus un autre qui ne l'est pas. Les quatre premiers feuillets sont paginés au lieu d'être foliotés, ce qui fait que les chiffres 5, 6, 7 et 8 se trouvent répétés.

Ce volume n'est autre chose que l'imprimé du manuscrit qui fait le sujet de l'article précédent; mais les légendes y ont déjà subi des retranchements considérables. Il est rare; je n'en connais que deux exemplaires en mauvais état, celui de M. l'abbé Guigou, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, et le mien.

54. — *Proprium Sanctorum Ecclesiæ et Diœcesis Engolismensis, auctoritate reverendissimi in Christo D. D. Antonii de La Rochefoucauld, prædictæ Ecclesiæ Episcopi, nec non Dominorum ejusdem Ecclesiæ Capituli ordinatum, et ad formam Breviarii Romani accommodatum;* Engolismæ, apud Claudium Rezé, Regis et urbis Typographum, MDC.XXXIII; in-8° de deux feuillets préliminaires et 40 pages à deux colonnes, imprimé en noir et en rouge, avec l'écusson d'Antoine de La Rochefoucauld sur le titre, au revers duquel se trouve la table des fêtes des Saints du diocèse. Une Lettre latine du prélat à son Clergé occupe le second feuillet.

On trouve plusieurs copies manuscrites de ce Propre des Saints, dont l'imprimé est devenu fort rare; M. l'abbé Guigou en possède un exemplaire, relié à la suite du volume décrit dans l'article précédent. Du reste, les légendes des Saints, qui conservent encore une certaine étendue dans le Propre de Saint-Ausone de 1606, sont ici tout-à-fait écourtées.

55. — Saint Ausone.

Le monument le plus ancien où se trouve le nom d'Ausone (*Ausonius*), est un passage de certain écrit de notre évêque Hugues I, composé sur la fin du dixième siècle et cité le 18 novembre 1031 au second concile de Limoges, par un clerc d'Angoulême qui y accompagna l'évêque Rohon et y prit chaleureusement la défense de l'apostolat de saint Martial contre l'opinion d'un autre clerc de notre diocèse (*Nova Biblioth. manusc. lib.* du P. Labbe, tome II, p. 773). Pas un seul des historiens et des hagiographes antérieurs à cette époque ne mentionne le saint martyr que nous regardons comme notre premier évêque, et son nom ne figure ni dans les écrits de Grégoire de Tours, ni dans ceux d'Adémar lui-même, moine de Saint-Cybard. Ce silence de l'histoire ne laissant place qu'aux raisonnements hypothétiques d'une foi traditionnelle, je ne m'arrêterai point à discuter sérieusement, à l'instar de nos trop crédules historiens, l'époque où saint Ausone pourrait avoir vécu ; les légendes, auxquelles je renvoie pour tout le reste, nous le donnent comme disciple de saint Martial.

Voici la liste des Vies de saint Ausone, nommé quelquefois en langue vulgaire Ausony ou Ozouy :

1° — *Vetus Legenda apocrypha sancti Ausonii.*—Dans les *Acta Sanctorum* de J. Bollandus et autres, Anvers, 1643-1794, 53 vol. in-fol., au 22 mai. C'est la légende qui se trouve dans l'*Ordinarium* manuscrit de Saint-Ausone (voir Art. 52), et qui a été reproduite en partie dans les *Officia propria* de 1606 du même monastère (voir Art. 53) et, avec une traduction, dans la * *Chronique des Évêques* de M. l'abbé J.-H. Michon (voir Art. 33 et 31). Dom Rivet (*Hist. littér. de la France,* tome VI, p. 228) croit cette Vie du dixième siècle, et il se fonde sur ce que l'écrivain, « faisant souvent mention de saint Martial, ne lui donne jamais le titre « d'Apôtre. » Cette raison, jointe au passage cité par le clerc d'Angoulême au concile de Limoges, pourrait donner à penser que Hugues est l'auteur de cette légende, si les anachronismes et les absurdités dont elle fourmille, comparés à l'exactitude de la Petite Chronique d'Angoulême que je crois de lui, ne venaient s'opposer à cette opinion. Toujours est-il que l'écrit allégué n'était

ni cette Petite Chronique, ni une Vie de saint Martial; et j'ajouterai que la citation faite par notre clerc a beaucoup de rapport, si non dans les expressions qui ont pû être modifiées par l'orateur, mais du moins dans le sens et la forme de la phrase, avec le passage de la légende qui est relatif à l'état florissant de la ville de Limoges lors de l'arrivée de saint Martial.

2°—* *Divi Ausonii Vita* (*auctore Francisco Corleo*). — C'est la Vie arrangée par Corlieu, dont j'ai déjà parlé (voir Art. 28). Dans sa préface et dans son récit, l'auteur fait de vains efforts pour rendre vraisemblables les choses extraordinaires qu'il nous raconte dans un style de rhéteur, bien éloigné de la crédule naïveté du vieux légendaire. Cette nouvelle Vie de saint Ausone a été réimprimée, avec un commentaire de Daniel Papebroeck, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 22 mai.

3°— *Vie de saint Ausone,* par Courlay, 1656, in-8°. — Cette Vie, mentionnée dans la *Bibliothèque historique de la France* (tome I, n° 8,285), n'est sans doute qu'une traduction de la Vie latine arrangée par Corlieu, dont le nom se trouverait ici dénaturé.

4°— *La Vie de sainct Ausonin ou Ausone.* — Dans les traductions françaises qui ont été faites de la *Fleur des Vies des Saints* du jésuite espagnol Ribadeneyra, parmi lesquelles il faut distinguer celle des PP. Gaultier et Bonnet, Paris, 1641, 2 vol. in-fol., fig.

On peut cousulter aussi les *Vies des Saints* d'Adrien Baillet, Paris, 1701, 4 vol. in-fol. et autres éditions, ainsi que plusieurs autres recueils du même genre.

L'église d'Angoulême célèbre la fête de saint Ausone le 22 mai; et si sa légende est placée dans quelques recueils au 11 juin, cette erreur provient de ce qu'on aura confondu ce jour avec le 11 des calendes de juin.

En 1118, l'évêque Gérard II fit transporter les restes qu'on vénérait pour être ceux de saint Ausone, du lieu où ils étaient d'abord, près la porte de l'église du monastère, au lieu où ils furent découverts par les Protestants, c'est-à-dire derrière le grand autel. Cette translation était célébrée le 30 mars.

Quant à la prétendue indentité de notre saint avec le poète Ausone, en voici l'origine. Quelques manuscrits du poète lui donnent les prénoms de *D. Magnus,* et certains savants de la fin du quinzième siècle interprétèrent le D par *Divus* au lieu de *Decius*; ce

qui, réuni à diverses pièces chrétiennes qui figurent parmi les œuvres d'Ausone, le fit bientôt regarder comme un chrétien, et même comme un saint évêque de Bordeaux (*Trithemius, Script. eccles.*). Cette opinion prévalut pendant longues années, et l'édition d'Ausone donnée par Étienne Charpin (*Lugduni*, 1558, in-8°) porte sur son frontispice un médaillon représentant le poète consulaire en capuchon de moine, avec ces mots D. AVSONIVS EPS BVRDEG. Mais notre compatriote Élie Vinet, dans la Vie qu'il a publiée à la tête de son édition de cet auteur (* *Burdigalæ*, 1575-80, in-4°), fait remarquer avec justesse que ce n'est point parmi les évêques de Bordeaux, mais parmi ceux d'Angoulême, qu'il faut chercher un Ausone ; et il en conclut un peu légèrement que le poète, à raison de sa grande réputation, a pu être appelé dans notre ville à l'épiscopat : *potest Ausonius Burdigalensis è Santonico suo* (*agro*) *ad summum Engolismam sacerdotium accitus fuisse*. Élie Vinet désigne ici la maison de campagne qu'Ausone possédait dans le pays des Santons, probablement pour se rapprocher du sens de la légende qui fait naître saint Ausone à Mortagne (*Mauritania*), en Saintonge. L'opinion du savant commentateur ne me semble pas mieux appuyée que tout ce qu'on a écrit sur notre saint, et il me serait difficile d'admettre qu'un monastère de vierges eût été fondé sous l'invocation de l'auteur du *Centon nuptial*.

On connaît un tiers de sou d'or des temps mérovingiens, frappé à Saintes SANTONIS, avec le nom du monétaire AVSONIVS (voir p. 195 et pl. 5 des *Antiq. de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure*, par M. le Baron Chaudruc de Crazannes, Paris, 1820, in-4°). Ce monétaire était-il de la famille du poète, ou de la famille du saint ?....

56. — Saint Aptone ou Aptony (*Aptonius, Aphtonius* ou *Attonius*), frère et successeur de saint Ausone ; — saint Césaire (*Cesarius* ou *Cœsarius*), archidiacre ; — sainte Calfagie ou Caléfagie (*Calfagia* ou *Calefagia*), vierge ; — et Caliague (*Caliaga*), vierge, sœur d'un prétendu Garrulus, gouverneur d'Angoulême.

Aucune donnée historique ne vient confirmer l'existence de ces

saints personnages, qui n'a d'autre base que les légendes conservées dans l'*Ordinarium* de Saint-Ausone (voir Art. 52).

57. — Saint Germer.

Saint Germer ou Germier (*Germerius* ou *Geremarus*), passe pour être né à Angoulême du temps des Visigoths Ariens, sous leur chef Évaric. Il devint évêque de Toulouse dans le sixième siècle, mourut après plusieurs années d'épiscopat, et fut inhumé à Muret (*ad Murellum oppidum*).

Sa Vie (*Vita sancti Germerii, episcopi Tolosani, cum commentario Danielis Papebrochii*) se trouve dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 16 mai, et en partie dans le tome III (pag. 385 et suiv.) du * *Recueil des Historiens* de Dom Bouquet.

Il est dit dans cette légende que Clovis fit venir saint Germer auprès de lui, pour l'entendre parler des choses de Dieu. — *Interrogavit autem Rex : « quis es tu? undè? et quod nomen habes? »* — *Tunc respondit : « Germerius à baptismo vocor, natus in ci-« vitate Incolismis, in territorium Tolosanum ad discendas lit-« teras in pueritiâ missus, in Sanctonicâ civitate subdiaconus « factus, in termino Yconio* (lieu inconnu qu'on a cru reconnaître, « peut-être à tort, dans Jonzac, anciennement *Yonssac*) *diaconus « ordinatus, in civitate Arisitanâ* (lieu inconnu, peut-être *Arsat* ou « *Arsac*, ancien prétendu évêché du Rouergue, d'autres lisent *Pari-« sitanâ*) *episcopali munere inunctus, quamvis indignus; tamen « in Deo confido.» Tunc respondit Rex : « omnis qui se exaltat « humiliabitur, et qui se humiliat exaltabitur. Bonus es tu, et « Spiritus Dei loquitur in te.»* — *Invitavit autem illum ut accumberet mensæ, etc....*

Les savants bénédictins, auteurs de l'**Histoire générale du Languedoc* (Paris, 1730-42, 4 vol. in-fol.), semblent avoir prouvé (tome I, note LXIX, p. 672) que cette Vie de saint Germer, qu'on attribuait à son disciple Pretiosus, n'est pas antérieure au onzième siècle. Ils sont dans la vérité, surtout en ce qui regarde la partie de ce document relative aux miracles du saint; mais il me serait impossible de me ranger de leur avis lorsqu'ils prétendent qu'on doit lire, dans le fragment cité plus haut, *Jerosolymis*, au lieu d'*Incolismis*. Ils se fondent sur un endroit où il est dit que Germer, partant

d'Angoulême, traversa la mer pour se rendre à Toulouse, *transito mari, Tolosanis partibus venit;* mais, sans admettre avec le commentateur Bollandiste qu'on ait voulu désigner ici le passage de la Gironde, ne peut-on pas considérer ces mots *transito mari* comme ayant été interpolés par un copiste ignorant? Et puis, s'il est vrai que saint Germer ait été envoyé dès son enfance pour étudier à Toulouse et qu'il ait été fait sous-diacre à Saintes, il doit avoir pris naissance plus probablement à Angoulême qu'à Jérusalem.

Le culte de saint Germer fut renouvelé au dix-septième siècle par Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, qui avait été chanoine d'Angoulême et abbé de Saint-Amand-de-Boixe. — Voir aussi sur saint Germer les *Vies des Saints* de Baillet, au 16 mai.

58. — Saint Éparche ou saint Cybard.

Saint Éparche ou Éparque (*Eparchius* ou *Eparcus*), Chipart ou Cybard (*Separcus*), natif du Périgord, vint dans le sixième siècle à Angoulême, où il mourut, d'après le moine Adémar, du temps de Childebert I, fils de Clovis, mais mieux, d'après Grégoire de Tours, du temps de Childebert II, fils de Sigebert.

Grégoire de Tours parle longuement de saint Cybard dans son *Historia ecclesiastica Francorum* (*lib.* VI, *cap.* VIII), où, entr'autres miracles, il lui attribue la résurrection d'un pendu; mais je dois faire remarquer que le Chapitre relatif à notre saint ne se trouve pas dans tous les manuscrits. Le même auteur consacre un article spécial à saint Cybard, dans son livre *de Gloriâ Confessorum* (*cap.* CI), où est raconté un miracle du même genre, qui n'a lieu qu'après la mort du saint, par son intercession (*S. Gregorii, ep. Turon. opera,* édit. de Dom Ruinart, Paris, 1699, in-fol., et dans le tome II (p. 74 et suiv.) du * *Recueil des Historiens* de Dom Bouquet).

Voici la liste des Légendes de saint Cybard :

1° — *Vita et Miracula sancti Eparchii confessoris,* item *de Virtutibus ejusdem sancti Eparchii :* — dans le recueil de Surius *de probatis Sanctorum Historiis,* Col. Agrip., 1571-76, 6 vol. in-fol., au 1er juillet (Surius en a retouché le style à sa manière); — dans les *Vitæ SS. Patrum, etc., ad appendicem,* Lugd., 1625, in-fol., de Gonon (d'après le Bréviaire et d'anciens manuscrits de l'abbaye

de Saint-Cybard, mais avec des retranchements) ; — dans le tome I (p. 267 et suiv.) des *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, Parisiis, 1668-1701, 9 v. in-fol., de J. Mabillon ; — dans le tome II (p. 519-25) de la *Nova Bibliotheca MSS. librorum*, Parisiis, 1657, 2 vol. in-fol., du P. Ph. Labbe (d'après le Sanctoral de Bernard Guidonis et d'autres MSS.) ; — et enfin, *cum commentario J.-B. Sollerii*, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 1er juillet.

Quelques critiques regardent cette Vie comme authentique, parce que l'auteur s'exprime ainsi dans son préambule : *cum hæc quæ dixero sub oculis omnium fuerint peracta;* mais on sait que c'est une façon de parler souvent employée par les légendaires du moyen-âge, pour donner un certain air de vérité à leurs récits extraordinaires. Pour moi, je crois tout simplement, et j'oserais presque l'affirmer contre l'opinion de Dom Rivet (*Hist. littér. de la France*, tome III, p. 407 et suiv., et tome VI, p. 495 et suiv.), que cette Vie est celle que l'Historien de nos évêques et de nos comtes (voir Art. 18) nous apprend avoir été composée par notre prélat Hugues I : *dicitur etiam de prædicto pontifice quòd Vitam beati Eparchii scripserit.* Elle me paraît du moins être sortie de la même main que la légende de saint Ausone que j'ai cru devoir lui attribuer plus haut (voir Art. 55).

Les Leçons (*Lectiones*) de l'*Ordinarium* du monastère de Saint-Ausone (voir Art. 51), relatives à saint Éparche, sont à peu près composées de phrases et de lambeaux empruntés à Grégoire de Tours et à la légende que je viens de mentionner; mais il y a dans le Cartulaire manuscrit de l'abbaye de saint Cybard un fragment d'une Vie de notre saint (*Vita beati Eparchii*) que je ne retrouve ni dans l'*Ordinarium* de Saint-Ausone, ni dans la légende imprimée.

2° — *La Vie de sainct Éparche*, in-4° de 16 pages, sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur, mais paraissant imprimée dans la première moitié du dix-septième siècle.

Comme je n'ai vu que l'exemplaire qui appartient à M. John Bolle, avocat à Angoulême, je ne puis affirmer si cet opuscule doit avoir un frontispice pour être complet ; mais rien ne paraît l'indiquer. La vie commence ainsi : *St Eparchius, vulgairement Cybard*, etc. ; elle remplit 15 pages, et elle est suivie de quatre Hymnes latines et d'une Oraison aussi en latin en l'honneur du Saint, ainsi que d'une Hymne sur saint Martin.

Paul Thomas a composé à la louange de saint Éparche une autre

Hymne latine, qui ne se trouve pas ici. Voir * *Pauli Thomæ Engolismensis poemata,* Angoulême, 1640, in-8°, et éditions antérieures.

3° — *Vie de S. Éparèse* (lisez *Éparche*), *vulgairement S. Cybar d'Angoulême;* Paris, 1642, in-4°.

Cette Vie, citée dans la *Biblioth. hist. de la France* (tome IV, suppl, n° 12,392), est peut-être la même que la précédente.

Saint Cybard est mentionné dans le Martyrologe d'Usuard (* *Martyrologium Usuardi monachi,* édit. de J.-B. Sollier, Anvers, 1714, in-fol.); et sa Vie se trouve, au 1er juillet, dans le recueil des *Vies des Saints* du P. Fr. Giry, Paris, 1719, 3 vol. in-fol., dans celui d'Adrien Baillet, et dans d'autres ouvrages du même genre.

Le monastère de Saint-Cybard se vantait de posséder, parmi ses nombreuses reliques, celles de saint Grauld (*Gradulfus* ou *Gratulfus*), jeune-homme que, d'après la légende, saint Éparche aurait ressuscité.

59. — Saint Amand.

Saint Amand (*Amantius* ou *Amandus*), natif de Bordeaux, disciple de saint Cybard, se serait retiré, dit-on, dans la forêt de Boixe (*de Buxiâ*), où il serait mort vers l'an 600. Grégoire de Tours et les anciens Matyrologes n'en font aucune mention.

L'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, conservait sans doute sur son patron quelque légende particulière que je ne connais pas; je me contenterai donc de renvoyer aux Histoires générales de la Province et du Diocèse, et au Propre de 1633 (voir Art. 54).

60. — Saint Salve et Saint Supéri.

Saint Salve, Sauve ou Sauge (*Salvius*), évêque d'Angoulême, et saint Supéri ou Exupéri (*Superius*), son disciple, furent assassinés à Valenciennes, vers l'an 801. Il est parlé de saint Salve dans Usuard (**Martyrol. Usuardi,* Antuerp., 1714, in-fol.) et autres matyrologistes, et dans le chroniqueur Sigebert (* *Sigeberti Gembl. Chron.*, Parisiis, 1513, in-4°). Mentionnons les deux pièces suivantes :

1° — *Vita sancti Salvii episcopi* (Engolismensis) *et martyris,*

cum Commentario Godefridi Henschenii; — dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 26 juin, et en partie dans le tome III (p. 646 et suiv.) du * *Recueil des Historiens* de Dom Bouquet.

2° — *De sancto Salvio et Superio ejus discipulo, apud Valencenas,* — dans les *Acta Sanctorum,* au même jour.

61. — Saint Gautier.

Saint Gautier (*Walterius*, *Gualterius* ou *Galterius*), premier abbé de Lesterps en 1032, mourut le 11 mai 1070.

Sa Vie fut écrite immédiatement après sa mort : *Vita beati Gualterii abbatis et canonici Stirpensis, auctore Marbodo, Andegavensi archidiacono* (*posteà Redonensi episcopo*). Elle figure dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 11 mai.

On trouve aussi une Vie de saint Gautier dans l'*Histoire sacrée de la vie des Saints principaux, etc. du diocèse de Limoges,* par J. Collin, Limoges, Martial Barbou, 1672, in-12, et une autre dans l'ouvrage du même auteur intitulé : *Florilegium sacrum Lemovicense*, Lemovicis, 1673, in-16. Voir encore les *Vies des Saints* d'Adrien Baillet, au 11 mai, et autres recueils du même genre.

[Comme je ne connais aucune pièce particulière de quelque authenticité et de quelque importance à signaler sur les autres Saints de notre province, je me contenterai de renvoyer à la *Tablette hagiologique* donnée par M. l'abbé Michon (* *Statist. monument. de la Charente*, p. 105), ainsi qu'aux traditions locales qui pourraient la compléter.]

62. — Personnages morts en odeur de sainteté.

On n'a pas manqué dans tous les temps de faire passer un certain nombre de personnages, et entr'autres notre comte Jean, dit le Bon, comme étant *morts en odeur de sainteté.* Mon intention n'est pas d'en donner ici la liste, et je ne fais cet article que pour avoir l'occasion de cataloguer les deux ouvrages suivants :

1° — * *Vie de Victorine de Galard-Terraube, décédée à Paris, en odeur de sainteté, le 8 février 1836;* Paris, 1838, in-12, et nouv. édition, *ibid.* 1840, in-12. — Cette demoiselle a vécu plu-

sieurs années à Angoulême, où son père a été le dernier Gouverneur de l'École royale de Marine, de 1825 à 1830.

2° — * *Vie de Rose-Françoise Gilbert des Héris, morte (à Angoulême) en odeur de sainteté le 6 janvier 1840, suivie de Lettres spirituelles et de Notices écrites par elle-même,* par M. l'abbé Michon, supérieur (alors) de l'École de La Valette; Paris (Angoulême, impr. de Reynaud), 1841, in-12.

(*La suite à la prochaine livraison du Bulletin.*)

EUSÈBE CASTAIGNE,

Bibliothécaire de la ville d'Angoulême,
Secrétaire de la Société Archéologique et Historique de la Charente.



Vu et publié par nous Secrétaire de la Société,

EUSÈBE CASTAIGNE.

TABLE DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

— ANNÉE 1845. —

I. *Composition et Administration de la Société.*

II. *Procès-Verbaux des Séances.*

III. *Discours et Mémoires insérés au présent Bulletin.*

(Voir les Procès-Verbaux des Séances pour les autres communications faites à la Société.)

(*La suite aux proch. livr. du Bulletin.*)

ERRATA.

Pag. 33, lig. 4, au lieu de **1834**, lisez **1833**.

Pag. 37, art. 16, lig. 11, au lieu de ***dans les tomes VI*** (***pag***. 225), etc., lisez ***dans les tomes II*** (***pag***. **574**), ***VI*** (***pag***. **225**), etc.

Pag. 40, art. 18, lig. 12, au lieu de **1738–40**, lisez 1738–1840.

Pag. 97, lig. 22, au lieu de ***Gauld***, lisez ***Bauld*** ou ***Baud***.

Pag. 98, lig. 5 et 6, au lieu de ***dix-septième***, lisez ***dix-huitième***.

Pag. 101, lig. 2 (dans quelques exemplaires seulement), au lieu de 1644, lisez 1654.



